

Parent, France

De: Aubin, Fanny <faubin@cdpqinfra.com>
Envoyé: 29 juin 2018 13:19
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc: Trudel, Louis; gtruchon@exo.quebec
Objet: Avis de cession
Pièces jointes: Avis_cession_general_signe.pdf

Indicateur de suivi: FollowUp
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour,

Veillez prendre connaissance de l'avis ci-joint. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question.

Meilleures salutations,

[REDACTED]
Adjointe administrative

[REDACTED]
rem.info



Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

AVIS DE CESSION

Objet : Acquisition par Réseau express métropolitain inc. de tous les biens immobiliers formant la ligne de trains Deux-Montagnes (autres que le tunnel Mont-Royal) incluant les terrains pour stationnements incitatifs et l'atelier d'entretien et garage (la « Propriété »)

Date : 22 juin 2018

Madame, Monsieur,

Prenez note que Réseau express métropolitain inc. a récemment acquis tous les droits, titres et intérêts dans la Propriété, suivant une vente par CDPQ Infra inc. exécutée le 11 avril 2018. CDPQ Infra inc. ayant elle-même acquis la Propriété du Réseau de transport métropolitain (aujourd'hui exo) (le « RTM ») par acte de vente daté du 6 avril 2018.

Par conséquent, vous êtes par les présentes autorisé et avisé de payer toutes les sommes dues en vertu de toute permission, contrat, entente, engagement et autres documents conclus entre vous et le RTM (ou ses prédécesseurs) relativement à la Propriété à compter du 1^{er} juillet 2018 à :

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN INC.

1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3

Attention : Caroll Handfield

Courriel : facture@remimmobilier.ca

Cet avis et directive n'affecte pas ni ne s'applique à tout montant payable par vous préalablement au 1^{er} juillet 2018, tout tel montant demeurant payable au RTM.

De plus, toute correspondance de même que tous les avis devront être acheminés à l'adresse susmentionnée à l'attention de : M. Louis Trudel, Directeur immobilier, courriel : ltrudel@rem.info, téléphone : 514 847-5283.

Nous vous remercions de votre collaboration.

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN INC.



André Dufour,
Directeur général

exo (Réseau de transport métropolitain)



Gérard Truchon,
Directeur affaires immobilières



Jean-Christophe Lincourt-Éthier
Directeur finances

Parent, France

De: Ken Harrison <ken.harrison@robert.ca>
Envoyé: 18 février 2019 09:50
À: 'ibabina@cdpqinfra.com'
Cc: 'mlangelier@cdpqinfra.com'; 'bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca'; martin@manu-cam.com; Frederic Gauthier
Objet: Degel Quebec

Indicateur de suivi: FollowUp
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bon matin à vous, simplement pour vous informer que la période de dégel (tentative et à être reconfirmé) a été annoncé ce matin. Les date du dégel serait du 11 mars 2019 au 10 mai 2019.

Important de noter que la locomotive ne pourra pas être transporté pendant le dégel. La dernière journée possible pour le transport serait donc le samedi 9 mars 2019 et à partir du 13 mai 2019.

Je demeure disponible pour toutes questions et ou commentaires.

Merci et bonne journée

KEN HARRISON

Directeur de compte / Account manager



PARTENAIRE DE GROUPE ROBERT
PARTNER OF GROUPE ROBERT

T 1 450 467-7352 ext:2220
T 1 800 361-1381
M 1 514 206-5944
W transportwatson.com
E ken.harrison@transportwatson.com

Transport Watson
3126, Bernard-Pilon
St-Mathieu-de-Beloeil
Québec J3G 4S5 Canada

TRANSPORT SPÉCIALISÉ | SPECIALIZED TRANSPORT

L'information contenue dans ce courriel et les fichiers qui l'accompagnent sont confidentiels et réservés exclusivement au destinataire. This email and any files transmitted with it are confidential and intended solely for the use of the individual or entity to which they are addressed.

Parent, France

De: Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com>
Envoyé: 8 juillet 2019 15:28
À: bferland (bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca)
Cc: Mathieu Pichette; frederic.thivierge@transports.gouv.qc.ca; Proulx, Mélanie (PJREM);
Carrière, Valérie; Langelier, Maurice
Objet: Déménagement locomotive
Pièces jointes: winmail.dat

Indicateur de suivi: FollowUp
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour M. Ferland

Je vous joins l'ébauche final du contrat de relocalisation de la locomotive. Avant de procéder, nous vous demandons de prendre connaissance de la condition particulière qui fera partie de l'entente de règlement du Ministère.

Une fois votre consentement reçu par retour de ce e-mail, nous pourrions signer ce contrat avec ce fournisseur et planifier les travaux en coordination avec toutes les parties prenantes.

Merci de votre attention

/ LOUIS TRUDEL É.A.
Directeur immobilier
CDPQ Infra inc.
Tél. : (514) 847-5283
Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com<mailto:ltrudel@cdpqinfra.com>

Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
www.cdpqinfra.com<<http://www.cdpqinfra.com/>>

[logo_CDPQ_Infra_RGB (4)]

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de

tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Lerga, Vanessa (PJREM) <vlerga@rem.info>
Envoyé: 18 juillet 2019 14:57
À: Lerga, Vanessa (PJREM)
Objet: Destination REM | Épisode 3

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Chers(ères) partenaires,

L'équipe du REM a lancé le [troisième épisode](#) de la série documentaire « **Destination REM** ». Dans cet épisode, **Jean-Marc Arbaud**, Directeur général de CDPQ Infra, nous parle de la genèse et de sa vision du REM. Au fil de sa discussion avec **Pierre Barrieau**, spécialiste planification et histoire des transports, on réalise que le REM n'est pas arrivé par hasard et qu'il s'inscrit dans l'histoire, beaucoup plus qu'on ne l'aurait imaginé...

La vidéo a été publiée sur [Facebook](#) et sur [LinkedIn](#) : nous vous invitons à la visionner et à partager dans vos réseaux!



[Cliquez ici](#) pour voir ce courriel dans votre navigateur



Destination REM

Épisode 3 : La genèse

Le saviez-vous? Le tracé du REM reprend une partie du plan original du métro présenté par Jean Drapeau, en 1961. **À l'époque, on retrouvait trois lignes de métro : orange, verte... et rouge** qui devait passer sous le Mont-Royal. Cette ligne sera enfin concrétisée un demi-siècle plus tard!

À découvrir dans le nouvel épisode de notre série documentaire « Destination REM » :



Sous-titres disponibles en français et anglais

Revoir les épisodes précédents :

- [Épisode 1](#) sur la station Édouard-Montpetit
- [Épisode 2](#) sur l'accessibilité universelle

Infographie

Le transport collectif, d'hier à aujourd'hui

Du tramway au REM, retour sur les dates-clés qui ont marqué l'histoire des transports collectifs sur la grande île.





Ce courriel vous a été envoyé par le Réseau express métropolitain
1000 Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal, QC H2Z 2B3
Cliquez ici pour vous [désabonner](#) ou [modifier vos préférences](#)

Vanessa Lerga

Conseillère, Communications et Affaires publiques

C : +1 514 432-9315

rem.info

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

**ENTENTE VISÉE À L'ARTICLE 14 DE LA LOI CONCERNANT
LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN (la « Loi sur le REM »)**

ENTRE :

VILLE DE DEUX-MONTAGNES, personne morale de droit public légalement constituée dont l'adresse principale est au 803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec), J7R 1L8, agissant et représentée par _____, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de la résolution #2017-07-13.124 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil le 13 juillet 2017.

Ci-après nommée la «**Ville**»

ET :

CDPQ INFRA INC, personne morale incorporée en vertu de Loi sur sociétés par actions (Québec) dont l'adresse principale est au 1000, Place Jean-Paul Riopelle, Montréal, Québec, H2Z 2B3 représentée par monsieur Macky Tall, Président et chef de la direction et monsieur Jean-Marc Arbaud, Directeur général adjoint, dûment autorisés aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil d'administration;

Ci-après nommée «**Infra**»

(la Ville et Infra étant collectivement appelées les «**Parties**»)

LESQUELLES ONT PRÉALABLEMENT DÉCLARÉ ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec ont conclu, en juin 2015, une entente relative à la réalisation de projets d'infrastructures;

ATTENDU QU'Infra a amorcé la planification du système de transport collectif dans l'axe A10/ Centre-ville de Montréal / Sainte-Anne-de-Bellevue et Deux-Montagnes, appelé Réseau Électrique Métropolitain (ci-après le «**Projet**»);

ATTENDU QUE qu'une société en commandite composée d'un seul commandité et d'un seul commanditaire chacun étant une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec au sens de l'article 88.15 de la *Loi sur les transports* sera constituée par Infra dans le but de réaliser ce Projet et qu'en conséquence cette société appelée REM sera assimilée à un mandataire de l'État dans le cadre de ses activités de réalisation et exploitation du Projet conformément à l'article 3 de la Loi sur le REM;

ATTENDU QUE la présente Entente est signée par Infra pour et au nom de cette société en commandite à être constituée sous le nom de REM et qu'elle est conclue au bénéfice de REM conformément à la *Loi sur le REM*;

ATTENDU QUE bien que la construction du Projet sera effectuée par un Entrepreneur, Infra (ou Rem après sa constitution) sera seule et unique responsable, vis-à-vis la Ville, du respect des termes et obligations prévues aux présentes;

ATTENDU QUE la réalisation du Projet sur le territoire de la Ville nécessite la participation et la collaboration de la Ville;

ATTENDU QUE l'article 14 de la Loi sur le REM prévoit la possibilité de conclure une entente avec une municipalité aux fins de la réalisation du Projet;



ATTENDU QUE les Parties souhaitent conclure une telle entente, laquelle couvrira notamment les aspects prévus à l'article 14 de la Loi sur le REM ainsi que les modalités de collaboration entre les parties durant les phases de planification, de conception et de réalisation des Travaux du Projet;

PAR CONSÉQUENT LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. MISE EN CONTEXTE

Le préambule fait partie intégrante de la présente Entente.

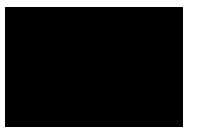
La présente Entente conclue en vertu de l'article 14 de la Loi sur le REM vise l'occupation temporaire des voies publiques ainsi que les réseaux d'aqueducs, d'égouts et/ou de conduits souterrains et autres infrastructures municipales qui se trouvent sur ou sous la surface des voies publiques visées par la présente Entente. La présente Entente vise également l'occupation temporaire d'autres parties du domaine public de la Ville, et ce, afin de permettre de traiter au sein d'une seule convention l'ensemble des droits et biens de la Ville affectés par la réalisation des Travaux du Projet.

Malgré la présente Entente, les parties s'en remettent aux dispositions de l'article 20 de la Loi sur le REM, lequel aura seul force de loi entre les parties relativement aux règles d'occupation permanente de parties de voies publiques et relatives aux transferts de propriété qui y sont établis suite à la construction d'un étage, d'un ouvrage ou d'une installation devant faire partie du Projet sur ou sous une partie de voie publique de la Ville. Les parties reconnaissent que conformément à l'article 20 de la Loi sur le REM, les transferts de propriétés qui y sont prévus se feront en faveur d'une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec au sens de l'article 88.15 de la *Loi sur les transports* laquelle constitue une corporation incluse dans la définition du mot « Caisse » à la Loi sur le REM.

2. DÉFINITIONS

Aux fins de la présente Entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 **Appel de propositions** : signifie l'appel de propositions par Infra visant à permettre aux Soumissionnaires de formuler leurs propositions de contrat de conception et construction du Projet;
- 2.2 **Certificateur indépendant** : signifie l'ingénieur indépendant mandaté aux termes de la Convention relative au Projet pour, entre autres, l'inspection de l'ensemble des infrastructures qui seront construites ou modifiées dans le cadre du Projet;
- 2.3 **Convention relative au Projet** : désigne la convention à intervenir entre Infra et l'Entrepreneur à l'égard du Projet;
- 2.4 **Date de Réception Définitive** : signifie la date de prise de possession par REM du Projet à la suite de son développement et de sa construction complète, tel que confirmé par avis écrit par REM à la Ville;
- 2.5 **Domaine public** : désigne les rues, ruelles, squares et places publiques y compris les trottoirs, terre-pleins, voies cyclables hors rue et l'emprise excédentaire de la voie publique, les parcs et les jardins publics, incluant les autres immeubles composant le domaine public de la Ville;
- 2.6 **Droits Existants** : signifie l'ensemble des droits réels et personnels connus et existants en date des présentes en faveur de tiers et pouvant avoir un impact sur le développement, la construction ou l'opération du Projet sur le territoire de la Ville, y compris tout droit réel et personnel affectant les Immeubles;



- 2.7 **Entente** : désigne le présent document, lequel vise la coordination des échanges et communications entre la Ville et Infra concernant la réalisation des Travaux relatifs au Projet et le partage d'informations durant les phases de planification et de conception-construction du Projet, le tout dans le cadre de la Convention relative au Projet;
- 2.8 **Entente de confidentialité** : a le sens qui lui est donné à l'article 20;
- 2.9 **Entrepreneur** : désigne la partie qui sera sélectionnée par Infra à la suite du processus compétitif d'approvisionnement pour la réalisation du Projet conformément aux dispositions de la Convention relative au Projet;
- 2.10 **Immeubles** : signifie l'ensemble des immeubles requis aux fins de la construction du Projet, situés sur le territoire de la Ville et identifiés en Annexe A aux présentes;
- 2.11 **Informations** : désigne toute information pertinente à la conception ou à la modification des Ouvrages municipaux, à la protection des Infrastructures municipales, y compris les exigences techniques, normes particulières, dessins, données, études, plans relatifs à ces Ouvrages municipaux et ces Infrastructures municipales;
- 2.12 **Infrastructures municipales** : désigne, à l'exception des Ouvrages municipaux, toute infrastructure municipale existante de la Ville, incluant le Mobilier urbain situé dans ou à proximité de l'emprise du Projet;
- 2.13 **Loi sur le REM** : signifie la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* ch. 17 des lois du Québec de 2017;
- 2.14 **Mobilier urbain** : signifie les arbres, arbustes, abribus, bancs, bollards, bornes d'incendie, bornes géodésiques, bornes repères, buttes de décélération, câbles, chambres de vannes, clôtures, conduits, fontaines, grilles, lampadaires, monuments, murs, murets, panneaux de signalisation, feux de circulation, parcomètres, poteaux, poubelles, puisards, puits d'accès, regards, réverbères, revêtement d'asphalte, de gazon ou de béton, tuyaux, voûtes et autres choses semblables d'utilité ou d'ornementation, mis en place par la Ville;
- 2.15 **Ouvrages municipaux** : désigne les infrastructures municipales conçues, construites, modifiées ou améliorées par l'Entrepreneur et qui seront transférées à la Ville;
- 2.16 **Parties** : désigne collectivement la Ville et Infra;
- 2.17 **Plan de Gestion de la Circulation** : signifie le plan de gestion de la circulation de l'Entrepreneur applicable au territoire de la Ville et mentionné au paragraphe 13.8.4;
- 2.18 **Projet** : a le sens qui lui est conféré au préambule des présentes, et inclus l'ensemble des activités et travaux relatifs à la conception, la construction, le financement, l'exploitation ou l'entretien du Réseau Électrique Métropolitain;
- 2.19 **REM** : désigne la société en commandite à être constituée aux fins de la réalisation et exploitation du Projet, laquelle est représentée par son commandité, Rem Commandité Inc., toutes ces entités étant des filiales d'Infra, étant entendu que REM deviendra, dès sa constitution et sous réserve de l'article 23 des présentes, partie à la présente Entente en substitution d'Infra;
- 2.20 **Soumissionnaire** : désigne toute(s) personne(s) morale(s) ou regroupement(s) de personnes morales de droit privé (consortium) s'étant qualifiée(s) pour répondre à l'Appel de propositions;
- 2.21 **Travaux** : signifie l'ensemble des travaux relatifs au Projet effectués par Infra et son Entrepreneur;

2.22 **Travaux Anticipés** : signifie tout ouvrage ou construction incluant toute addition ou modification ou rénovation d'un ouvrage public sous le contrôle de la Ville, qui existe en date des présentes, qui est présentement en voie d'exécution, qui a déjà été approuvé par la Ville ou qui est à sa connaissance en voie de planification sans être encore approuvé par la Ville;

2.23 **Ville** : désigne la ville de Deux-Montagnes;

3 MISE EN CONTEXTE ET OBJET DE L'ENTENTE

La présente Entente a pour objet d'octroyer à Infra les droits d'occupation du Domaine public qui lui sont nécessaires pendant les Travaux, et ce, pour la durée de la présente Entente. La présente Entente a également pour objet la mise en place entre Infra et la Ville d'un processus de collaboration dans le cadre du Projet durant les phases de planification, de conception et de construction, notamment pour la réalisation et la réception des Ouvrages municipaux, la protection des Infrastructures municipales ainsi que le raccordement des ouvrages construits dans le cadre du Projet aux Infrastructures municipales. La présente Entente a comme objectif supplémentaire de faciliter les communications et les échanges entre Infra et la Ville. Ce rôle de coordination permettra à la Ville de planifier les ressources municipales qui seront affectées par elle pour assurer une collaboration nécessaire lors de la réalisation du Projet.

4 PORTÉE DE L'ENTENTE

Le Projet comporte plusieurs antennes :

1. l'Antenne Rive-Sud A10/ Centre-ville de Montréal;
2. l'Antenne Deux-Montagnes;
3. l'Antenne Aéroport de Montréal;
4. l'Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue.

La présente Entente de collaboration vise la composante 2 seulement.

5 COLLABORATION / COMMUNICATION ENTRE LA VILLE ET INFRA

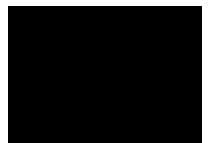
Une fois complétées la sélection de l'Entrepreneur et la signature de la Convention relative au Projet finalisée, un comité de coordination des Travaux du Projet présidé par Infra sera mis en place. Infra, l'Entrepreneur et la Ville participeront à ce comité.

Les travaux de ce comité permettront, entre autres, de définir la conception détaillée des Travaux relatifs aux Ouvrages municipaux et ceux ayant un impact sur les Infrastructures municipales et de permettre sa réalisation.

Conformément à l'article 18 de la présente Entente, les Parties conviennent de mettre en place plusieurs comités se rapportant, le cas échéant, à ce comité afin de traiter des enjeux propres au Projet. La participation des Parties et de l'Entrepreneur au sein de ces comités est requise.

6 PERMIS MUNICIPAUX

Dans le cadre de la réalisation du Projet, malgré qu'elle bénéficie du statut de mandataire de l'État, Infra acceptera, sans renoncer d'aucune façon aux immunités dont elle bénéficie, de requérir de l'Entrepreneur qu'il dépose des formulaires de demandes de permis municipaux à l'égard des Travaux ainsi que des demandes de permission d'occuper le Domaine public pour toute occupation de voies publiques ou autres parties du domaine public. Infra accepte cette particularité afin de permettre à la Ville de coordonner l'ensemble des Travaux effectués sur leur territoire. La soumission de ces formulaires de



demandes de permis ne pourra être interprétée comme une demande de permis ni comme une obligation d'obtenir un tel permis sauf lorsque requis par la loi de la part d'un mandataire de l'État.

Nonobstant ce qui précède, Infra convient que les Travaux relatifs aux Ouvrages municipaux ou à toute autre Infrastructure de la Ville visés par ces demandes de permissions seront réalisés et exécutés conformément aux règlements et normes applicables de la Ville avec demande de permis en conséquence, lesquels permis devront être émis par la Ville, le tout selon les modalités et à l'intérieur des délais plus spécifiquement prévus à l'article 13 ci-après. Relativement aux Travaux anticipés ou effectués affectant les Infrastructures municipales ou les citoyens de façon importante, Infra pourra, en lieu et place de fournir ces demandes de permis d'occuper le Domaine public, fournir à la Ville mensuellement une liste desdits Travaux anticipés.

Pour plus de précision, aucun tarif municipal ne sera exigé par la Ville dans le cadre de la réalisation du Projet.

7 PÉRIODE D'APPEL DE PROPOSITIONS

Pendant la période qui suit la publication de l'Appel de propositions, Infra pourra soumettre à la Ville les questions que les Soumissionnaires qui se sont qualifiés pourraient avoir relativement aux Infrastructures municipales.

La Ville convient de plus de mettre à la disposition du Soumissionnaire souhaitant les rencontrer ses professionnels/spécialistes à l'égard de toutes questions qui concernent les Travaux ayant un impact sur les Infrastructures municipales ou qui concernent une expertise municipale, notamment lorsqu'il est question de l'évaluation de la signature architecturale du Projet telle que proposée par un soumissionnaire. L'ensemble des personnes compétentes tentera de répondre aux questions anticipées, et ce, dans un délai pouvant varier entre cinq et sept jours ouvrables après une demande écrite d'Infra à cet effet.

Durant cette période, la Ville reverra, dans son rôle consultatif, les sections du devis de performance relatives aux Ouvrages municipaux, ainsi que les sections du devis concernant la circulation et la gestion des impacts.

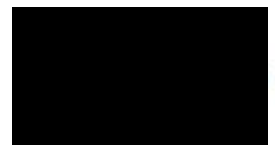
La Ville nommera également un représentant pour participer au Comité d'évaluation de la signature architecturale et de l'intégration architecturale, urbaine et paysagère.

8 PÉRIODE DE RÉALISATION DU PROJET / PROCÉDURE DE REVUE

8.1 Conformément à la Convention relative au Projet, le Soumissionnaire qui sera choisi par Infra aura l'obligation de suivre une procédure de revue qui comprend entre autres les étapes suivantes :

- 8.1.1 Conception générale (équivalant à un avancement de 30% des plans et devis de l'ensemble du Projet);
- 8.1.2 Conception préliminaire (équivalant à un avancement de 70% des plans et devis de l'ensemble du Projet);
- 8.1.3 Conception définitive (équivalant à un avancement de 100% des plans et devis de l'ensemble du Projet).

Pour chacune de ces étapes, l'Entrepreneur prépare et fournit à Infra les plans et devis pertinents accompagnés des documents, demandes et avis en appui.



La Ville et Infra conviennent que lorsque les plans et devis concernent un Ouvrage municipal ou affectent une Infrastructure municipale, la Ville participe avec Infra à l'analyse de ces plans et devis, et ce, à chaque phase de conception. La Ville aura alors l'opportunité de fournir des commentaires à Infra, qui le cas échéant, transmettra ces commentaires au Soumissionnaire et au Certificateur indépendant.

- 8.2 Étant donné que le calendrier et les délais de réponse du Soumissionnaire ne sont pas encore établis, les Parties conviennent que la Ville fournira ses commentaires à Infra au plus tard à la date qui est cinq jours ouvrables précédant la date à laquelle Infra doit répondre à l'Entrepreneur. Si la Ville n'a pas fourni de réponse dans les délais établis, la Ville sera présumée ne pas avoir de commentaires. Infra reconnaît que dans la mesure du possible, la Ville devra disposer d'un minimum de 10 jours pour analyser et commenter les plans et devis qui lui sont soumis.

9 AUDITS LIÉS AUX OUVRAGES MUNICIPAUX

La Ville pourra participer avec Infra à tous les audits touchant les Ouvrages municipaux. La présence d'un représentant de la Ville ainsi que d'un représentant d'Infra sera requise lors de toute inspection. Infra prendra en considération les commentaires formulés par la Ville suite à son inspection.

10 PROCÉDURE GÉNÉRALE DE CERTIFICATION ET D'ATTESTATION DURANT LA PHASE DE CONCEPTION-CONSTRUCTION

- 10.1 Conformément à la Convention relative au Projet, l'Entrepreneur a l'obligation de suivre une procédure de certification et d'attestation définie dans la Convention relative au Projet durant la phase de conception-construction pour les objets suivants :

10.1.1 Lors de l'achèvement substantiel des ouvrages; sous réserve des droits d'inspection et d'identification des déficiences prévus aux procédures ci-après;

10.1.2 Lors de l'achèvement définitif des ouvrages; soit lors de l'attestation d'achèvement final d'un ouvrage par le Certificateur indépendant.

- 10.2 Les attestations sont émises par le Certificateur indépendant.

La Convention relative au Projet prévoira que le délai de soumission des documents accompagnant les demandes de certification sera fixé dans un échéancier qui sera convenu entre Infra et l'Entrepreneur.

À l'égard d'un Ouvrage municipal, Infra sera avisée par l'Entrepreneur, et elle avisera la Ville, de la date prévue de l'achèvement substantiel de celui-ci au moins 60 jours avant telle date, lequel avis invitera la Ville à inspecter cet Ouvrage municipal, et ce, au terme d'une procédure de réception anticipée prévue à la Convention relative au Projet.

- 10.3 Pour toute certification (et attestation) liée aux Ouvrages municipaux ou toute infrastructure construite par Infra dont la mise en service ou l'exploitation pourrait avoir une incidence sur le réseau d'infrastructures de la Ville (incluant les infrastructures municipales), Infra sollicitera la collaboration de la Ville pour la revue et l'analyse des certificats et documents soumis par l'Entrepreneur au Certificateur indépendant et à Infra. La Ville disposera d'un délai de huit jours ouvrables pour remettre ses commentaires écrits à Infra. Infra les transmettra au Certificateur indépendant.
- 10.4 Compte tenu de l'échéancier accéléré du Projet, certaines informations pourraient n'être développées ou identifiées qu'après le début des Travaux de construction. À la demande d'Infra, la Ville fournira, dans la mesure du possible et le plus rapidement possible, les informations requises si elles sont disponibles.

- 10.5 Dans la mesure où la Ville n'a fourni aucun document ni aucune observation dans le cadre de l'émission d'un certificat par le Certificateur indépendant, ce dernier pourra procéder à l'émission d'un tel certificat sans autre délai.
- 10.6 Pour plus de précision, le Certificateur indépendant n'émettra une attestation ou des avis qu'après analyse de l'ensemble des documents en appui, dont les documents de la Ville et Infra, à condition que ceux-ci aient été transmis à l'intérieur des délais prescrits. Le Certificateur indépendant ne sera pas lié par les commentaires reçus par la Ville ou par Infra.

11 CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'INSPECTION DES OUVRAGES MUNICIPAUX

- 11.1 Dans les 10 jours qui suivront la certification de l'achèvement substantiel d'un Ouvrage municipal, comme prévu à l'article 10 ci-dessus, la Ville sera invitée par Infra à effectuer l'inspection de l'Ouvrage municipal. La Ville avisera Infra, le cas échéant, de toute déficience concernant l'Ouvrage municipal devant être corrigée par l'Entrepreneur, ainsi que de tout commentaire sur les documents fournis par l'Entrepreneur dans le cadre de la procédure de certification et d'attestation de l'achèvement substantiel de l'Ouvrage municipal.

L'Entrepreneur devra corriger les déficiences et prendre en compte les commentaires de la Ville concernant l'Ouvrage municipal.

L'Entrepreneur émettra ensuite une attestation écrite au Certificateur indépendant comme quoi les déficiences et commentaires soumis par la Ville ont été corrigés et pris en compte. Une copie de cette attestation sera remise à la Ville.

Sur émission de l'attestation d'achèvement final de l'Ouvrage municipal par le Certificateur indépendant, la Ville reçoit l'Ouvrage municipal et la responsabilité de cet Ouvrage municipal échoit à la Ville dès cet instant.

Dans les cinq jours suivant l'attestation de l'achèvement définitif d'un Ouvrage municipal, l'Entrepreneur émettra les plans finaux de l'Ouvrage municipal concerné à la Ville.

12 PROPRIÉTÉ DES INFRASTRUCTURES DU PROJET

- 12.1 Les Parties reconnaissent le principe que toute composante des infrastructures du Projet construites ou développées par Infra est en tout temps la propriété exclusive d'Infra.

Toutefois, sans déroger aux prescriptions de la loi contenue à l'article 20 et suivants de la Loi sur le REM, les Parties confirment s'en remettre aux principes établis en Annexe B afin de déterminer la limite des voies publiques nouvelles aménagées par Infra qui, à la fin des Travaux, reviennent à la Ville. La présente ne constitue pas une entente au sens de l'article 20, mais vise simplement à préciser l'étendue des droits des parties à l'égard de la voie publique nouvelle aménagée par Infra dont la propriété est à la Ville.

Infra reconnaît son obligation de procéder à tous les Travaux concernant les Ouvrages municipaux de manière conforme aux normes de la Ville applicables à ces Ouvrages municipaux, étant entendu qu'Infra ne sera pas responsable des coûts additionnels découlant de quelque modification auxdites structures municipales demandée par la Ville, laquelle devra assumer les coûts rattachés aux modifications en question. Pour plus de précision, les modifications peuvent inclure notamment la prolongation, l'agrandissement ou la mise en commun d'infrastructures existantes.

De plus, la Ville reconnaît que l'intervention d'Infra et de l'Entrepreneur à l'égard des Ouvrages municipaux se limitera à l'emprise du Projet sous réserve des dommages que l'exécution des Travaux pourrait occasionner aux Infrastructures municipales.

13 PERMISSION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

13.1 Permission

- 13.1.1 Sous réserve des termes, engagements et obligations de la présente Entente, la Ville autorise Infra à occuper les immeubles identifiés au paragraphe 13.2 aux conditions suivantes :
- 13.1.1.1 à occuper de façon exclusive, pour toute la durée de la présente Entente les Immeubles afin d'y réaliser tous les Travaux;
 - 13.1.1.2 à maintenir sur, sous ou au-dessus des Immeubles, pendant la durée de la présente Entente, ses propres constructions;
 - 13.1.1.3 à couper, émonder, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, tous arbres, arbustes, branches, buissons et racines se trouvant sur, sous ou au-dessus des Immeubles et de déplacer hors des Immeubles tous objets, Mobilier urbain, qui s'y trouveraient et qui pourraient nuire à l'exercice des droits accordés aux présentes, étant entendu que, dans la mesure où cela est réalisable en pratique, tout Mobilier urbain appartenant à la Ville, détruit, enlevé ou déplacé de quelque manière, devra être remplacé ou remplacé à la satisfaction de la Ville dans le respect des principes établis à l'article 13.3 ci-après;
 - 13.1.1.4 à travailler, passer et circuler sur les Immeubles, en tout temps, à pied, en véhicule de tout genre et avec de la machinerie de tout genre étant entendu qu'Infra devra, en tout temps, respecter les limites de charge légale dans l'exercice des droits consentis aux termes de la présente Entente;
 - 13.1.1.5 à réaliser toutes les activités et tous les travaux complémentaires nécessaires, utiles ou opportuns pour accomplir l'ensemble des Travaux, tels que, notamment, les études géotechniques et environnementales ainsi que les travaux d'aménagement temporaire;
 - 13.1.1.6 à maintenir, entretenir et utiliser sur les Immeubles, le temps nécessaire à la réalisation du Projet, l'équipement, le matériel, les outils, la machinerie et les installations, de quelque nature que ce soit, nécessaires à la réalisation et à l'exécution des Travaux (tels que, des abris, roulottes, grues, machineries lourdes, murs et barrières de protection, éclairage, affiches et panneaux de signalisation et autres);
 - 13.1.1.7 à prendre toutes les mesures nécessaires, utiles ou opportunes pour protéger et sécuriser les lieux et assurer la sécurité des personnes;
 - 13.1.1.8 à prendre entente avec les compagnies d'utilité publique (Hydro-Québec, Bell Canada, Gaz Métro, etc.) pour le déplacement, la modification et la protection de leur réseau respectif à l'intérieur des Immeubles.
- 13.1.2 Pour éviter toute ambiguïté, la permission prévue au présent article 13 est également accordée à l'Entrepreneur et pourra être exercée, en tout temps pendant la durée de la présente Entente, par l'Entrepreneur, ses employés, représentants, entrepreneurs, sous-entrepreneurs, ayants droit, mandataires et par toute autre personne dûment autorisée par ledit Entrepreneur. Il est toutefois entendu que l'Entrepreneur devra respecter tous et chacun des termes, obligations et engagements de la présente Entente et plus

particulièrement l'Entrepreneur devra fournir un certificat d'assurance responsabilité civile et biens tous risques et y ajouter la Ville à titre d'assuré additionnel.

13.1.3 La présente permission est accordée à Infra pour la réalisation des Travaux lesquels seront effectués par l'Entrepreneur dans le cadre du Projet.

13.2 Identification des immeubles

Les droits prévus et accordés aux termes du paragraphe 13.1 de la présente Entente pourront être exercés par Infra et l'Entrepreneur, sur, sous ou au-dessus des Immeubles dont la liste est jointe à l'Annexe A des présentes.

Si d'autres immeubles que ceux identifiés à l'Annexe A sont requis aux fins du Projet, la Ville s'engage à autoriser Infra à occuper ces parties du Domaine public selon les termes et conditions de la présente Entente.

13.3 Conditions relatives à l'occupation

13.3.1 La permission prévue et consentie à l'article 13 de la présente Entente est assujettie aux conditions suivantes :

13.3.1.1 À moins qu'il ne s'agisse d'un Ouvrage municipal, Infra ne pourra installer ou construire de nouvelles Infrastructures municipales ou modifier celles existantes autrement qu'aux fins de remise en état ou de réparation de ces infrastructures, en raison de l'exécution des Travaux du Projet;

13.3.1.2 Préalablement à la signature de la présente Entente, la Ville a autorisé Infra à effectuer sur les Immeubles, conformément aux lois, règlements, directives et politiques applicables en matière environnementale, des vérifications environnementales. Suivant ces vérifications, si des travaux de caractérisations environnementales sont requis afin de déterminer l'état environnemental des Immeubles, Infra pourra y procéder avant le début des Travaux. Le cas échéant, Infra transmettra à la Ville une copie des rapports environnementaux dans un délai de 10 jours ouvrables suivant leur réception. Ces rapports feront foi de l'état environnemental des Immeubles avant le début des Travaux. Tous les frais reliés à ces travaux de caractérisation et de décontamination s'il y a lieu sont à la charge d'Infra et sont sous son entière responsabilité, étant entendu qu'Infra ne pourra exiger le remboursement de ces frais ni autre compensation de la part de la Ville;

13.3.1.3 Infra devra, à ses frais, dans la mesure où cela est réalisable en pratique, remettre les Immeubles dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des Travaux, incluant leur état environnemental, ce qui comprend notamment la réparation ou la remise en état, selon les règles de l'art et à ses frais, des Infrastructures municipales et du Mobilier urbain appartenant à la Ville situés sur, sous et aux abords des Immeubles qui auraient pu être endommagés ou dont le fonctionnement aurait pu être affecté par les Travaux. Lorsque la remise en état antérieure aux Travaux est impossible, Infra s'engage à fournir des biens de remplacement équivalents situés dans des endroits convenus entre les Parties.

13.3.1.4 À l'égard des Ouvrages municipaux, Infra reconnaît son obligation de procéder à tous les travaux les concernant de manière conforme aux normes de la Ville applicables à ces Ouvrages municipaux, étant entendu qu'Infra ne sera pas responsable de tous les coûts additionnels découlant de quelque modification

auxdites Infrastructures municipales demandée par la Ville, laquelle devra assumer les coûts rattachés aux modifications en question. Pour plus de précision, les modifications peuvent inclure notamment la prolongation, l'agrandissement ou la mise en commun d'infrastructures existantes.

13.3.2 Responsabilité civile et indemnisation

Infra sera responsable, pendant toute la durée de la présente permission d'occupation du Domaine public, de tout dommage ou préjudice, aux biens ou à la personne, qui pourrait être subi par la Ville ou par toute autre personne se trouvant sur les Immeubles, lorsque ce dommage ou préjudice résulte de l'exercice des droits consentis à Infra par le présent article 13.

Infra doit prendre fait et cause et doit tenir la Ville indemne de toute réclamation qui pourrait être faite contre cette dernière, de toute action qui pourrait lui être intentée et de tout jugement qui pourrait être rendu contre la Ville, y compris les frais et accessoires s'y rattachant, lorsque telle réclamation, telle action ou tel jugement résulte de l'exercice des droits consentis à Infra par le présent article 13.

13.3.3 Assurances

Préalablement à la clôture financière confirmant la lancée du Projet, Infra doit fournir à la Ville une copie du certificat d'assurance de responsabilité civile et biens tous risques d'un montant de 10 millions de dollars par sinistre ou événement. Cette assurance doit contenir un avenant qui précise que la Ville est désignée comme assuré additionnel au contrat d'assurance.

Le contrat d'assurance doit être émis par une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et détenir une autorisation à exercer l'activité d'assurance au sens du règlement d'application de la *Loi sur les assurances* (chapitre A-32, r.1).

Cette assurance devra être maintenue par Infra durant toute la période d'occupation jusqu'à la réception définitive des Travaux. Elle ne pourra être annulée ou modifiée sans d'abord avoir fait l'objet d'un préavis écrit de 30 jours adressé à la Ville.

13.3.4 Infra ne pourra occuper les Immeubles qu'aux seules fins prévues et aux conditions prévues à la présente Entente.

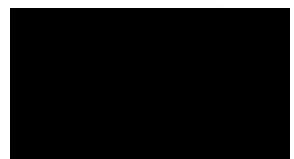
13.4 Obligations de la Ville

13.4.1 La Ville s'engage à n'accorder aucun autre droit à une personne physique ou morale sur les Immeubles, sans avoir préalablement consulté Infra, et ce, afin d'assurer une coordination efficace des Travaux. La Ville s'engage de plus à ne rien faire qui tende à diminuer les droits consentis aux termes de la présente Entente ou à rendre la réalisation et l'exécution des Travaux plus incommodes.

13.5 Durée de l'Entente

13.5.1 La présente Entente prend effet à compter de la date de la dernière signature par les Parties.

13.5.2 La présente Entente demeure en vigueur jusqu'à l'expiration du sixième (6e) mois suivant la Date de Réception Définitive.



13.6 Considération

13.6.1 En considération des Travaux relatifs aux Ouvrages municipaux, la permission prévue au paragraphe 13.1 des présentes est consentie à Infra et à l'Entrepreneur, sans contrepartie, ni frais, droits ou redevance payable à la Ville quelle qu'en soit la nature et pour quelque raison que ce soit, étant entendu toutefois que tout permis délivré à l'Entrepreneur l'est au bénéfice d'Infra.

13.7 Opérations cadastrales

13.7.1 La Ville reconnaît qu'Infra pourrait devoir préparer des documents ou écrits permettant la création d'un ou plusieurs lots distincts aux fins de l'identification des Immeubles, le tout aux frais d'Infra. La Ville s'engage à coopérer avec Infra à cette fin étant de plus entendu qu'en sa qualité de mandataire de l'État, aucune contribution aux fins de parc n'est exigible à l'occasion de toute demande de lotissement ou construction sur les Immeubles.

13.8 Gestion de la circulation

Compte tenu de l'impact sur la mobilité urbaine qu'auront les Travaux et l'occupation du Domaine public prévue à la présente Entente, Infra et la Ville conviennent des principes qui suivent afin d'établir un plan de gestion de la circulation selon les principes ci-après :

13.8.1 Étape 1 : Plan de gestion conceptuel

Les concepts généraux du plan de gestion de la circulation proposé pour le Projet seront soumis par Infra à la Ville au plus tard à la date à laquelle un Soumissionnaire est choisi par Infra pour devenir l'Entrepreneur; ces concepts généraux seront fondés sur le plan de gestion de la circulation conceptuel (ou des plans essentiellement équivalents) contenu dans l'offre finale présentée par l'Entrepreneur à l'égard du Projet et devra être commentés et approuvés par la Ville en priorité après sa transmission, soit dans un délai n'excédant pas 15 jours ouvrables après sa transmission.

13.8.2 Étape 2 : Planification des fenêtres d'intervention

L'Entrepreneur préparera et proposera des fenêtres d'intervention dans la gestion de la circulation établissant le lieu des travaux projetés et les fermetures totales ou partielles de voies publiques anticipées à des fins d'approbation par la Ville et Infra avant la date à laquelle la Convention relative au Projet est signée par l'Entrepreneur et Infra et ce, à l'égard des travaux devant être effectués au cours de la période d'au moins 12 mois suivant cette date.

Tous les six mois après la signature de la Convention relative au Projet, soit les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année, l'Entrepreneur mettra à jour lorsque nécessaire ou préparera et proposera, le cas échéant, des fenêtres d'intervention pour les travaux devant être effectués dans la période débutant six mois plus tard et ce, pour une période d'au moins six mois suivants. Ainsi, les fenêtres d'intervention soumises le 1^{er} novembre d'une année seront relatives aux travaux devant être effectués pour la période du 1^{er} mai jusqu'au minimum au 1^{er} novembre suivant. La Ville s'engage à commenter et approuver ces fenêtres d'intervention au plus tard dans les 30 jours suivant sa réception de celles-ci.

À l'exception des situations urgentes ou de force majeure, la Ville s'abstiendra d'imposer comme condition d'une telle approbation des modalités ou des conditions qui constituent un écart important par rapport aux concepts généraux prévus au paragraphe 13.8.1.

13.8.3 Étape 3 : Plan de gestion détaillé de la circulation

Au moment d'établir de façon détaillée la gestion de la circulation sur le territoire et pendant la période visée aux fenêtres d'intervention établies conformément au paragraphe précédent, l'Entrepreneur préparera et soumettra, aussi souvent que nécessaire, des plans de gestion de la circulation détaillés à des fins d'approbation par la Ville et Infra selon les principes ci-après, étant entendu que la Ville s'abstiendra d'imposer comme condition de telle approbation, des modalités ou des conditions qui constituent un écart important par rapport aux concepts généraux prévus aux paragraphes 13.8.1 ou aux fenêtres d'intervention établies au paragraphe 13.8.2. Ainsi :

- 13.8.3.1 Tel que prévu à l'article 6, Infra ou l'Entrepreneur aura, en tout temps, l'obligation d'envoyer une demande de permis d'occuper le Domaine public à la Ville avant d'occuper une partie du Domaine public ou de débiter quelques Travaux en lien avec les Ouvrages municipaux. En aucun cas cette demande ne constituera une nécessité d'obtenir ledit permis, cette demande n'étant formulée qu'afin de permettre à la Ville de gérer les diverses occupations et travaux entrepris sur son territoire notamment ceux d'Infra.
- 13.8.3.2 La demande de permis d'occupation du Domaine public devra être déposée à la Ville au moins 10 jours ouvrables avant le début desdits Travaux. À l'expiration d'un délai de cinq jours ouvrables, la Ville devra répondre à l'Entrepreneur et lui indiquer si la demande, telle que formulée, est complète et si les Travaux projetés représentent un enjeu majeur ou un enjeu majeur particulièrement complexe pour la Ville (telles que ces expressions sont définies ci-après). Si le dossier est complet et ne représente pas un enjeu majeur ni un enjeu majeur particulièrement complexe, la Ville doit émettre le permis demandé au plus tard le dixième (10^e) jour ouvrable à compter de la date du dépôt de la demande. Lorsqu'il s'agit d'un enjeu majeur, la Ville devra en informer l'Entrepreneur à l'intérieur des cinq jours ouvrables et le délai obligatoire pour l'émission des permis sera alors de 20 jours ouvrables calculé à compter de la date du dépôt de la demande.
- 13.8.3.3 Par ailleurs, si la Ville détermine que les Travaux projetés représentent un enjeu majeur particulièrement complexe, le délai d'émission du permis pourra être prolongé pour permettre une analyse complète des impacts et tout enjeu à cet égard sera traité par le Comité de coordination des travaux prévu au paragraphe 18.2; étant entendu que le permis devra être émis le plus rapidement possible afin de ne pas indûment retarder les activités d'Infra et de l'Entrepreneur.
- 13.8.3.4 Lorsque la demande de permis déposée par Infra ou l'Entrepreneur est incomplète, tel que déterminé par la Ville, agissant raisonnablement et conformément à ses pratiques antérieures, le délai de réponse initial de cinq jours ouvrables est calculé de nouveau à compter de la réception par la Ville des informations additionnelles.
- 13.8.3.5 Les permis relatifs à la fermeture d'une borne d'incendie devront être émis deux jours ouvrables après la demande, calculés à compter de la date du dépôt de la demande.
- 13.8.3.6 Lorsque la demande de permis est relative à une fermeture de rue, complète ou partielle, Infra ou l'Entrepreneur devra joindre son plan détaillé de la circulation, conformément au présent paragraphe 13.8.3.3.

- 13.8.3.7 Aux fins des présentes, l'expression « **enjeu majeur** » signifie des Travaux relatifs aux Ouvrages municipaux qui sont susceptibles d'interrompre ou d'entraver de façon importante les activités de la Ville ou les services essentiels offerts aux citoyens tels que la fermeture de rue, la déviation de la circulation, le fait d'entraver ou de démolir, en tout ou en partie, une rue, un trottoir ou une piste cyclable, la coupure de l'alimentation en eau, la contamination de l'eau potable ou le risque de telle contamination, le déplacement des feux de circulation et autre mesure similaire.
- 13.8.3.8 Aux fins des présentes, l'expression « **enjeu majeur particulièrement complexe** » signifie un enjeu majeur susceptible d'avoir un impact sur la sécurité et d'affecter une grande proportion des citoyens de la Ville.
- 13.8.3.9 Sans restreindre la généralité de ce qui précède, il est expressément convenu que tous les Travaux qui font l'objet d'une demande de permis, conformément au présent article, devront être exécutés et réalisés de manière à causer le moins d'impacts possibles aux activités de la Ville et de ses citoyens.

13.8.4 Plan de gestion de la circulation définitif

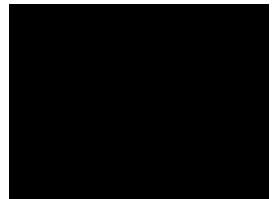
Au fur et à mesure que les propositions visées au paragraphe 13.8.3 ci-dessus auront été approuvées par la Ville et Infra, celles-ci seront réputées constituer le « Plan de gestion de la circulation » aux fins du Projet et l'Entrepreneur procédera à sa mise en œuvre et sera tenu de respecter celui-ci.

14 DEMANDE DE CHANGEMENT AUX EXIGENCES TECHNIQUES

La Ville peut transmettre par écrit à Infra toute demande de modifications qu'elle souhaite voir apportée aux exigences techniques de la Convention relative au Projet. Cette demande doit être motivée quant à la nature des changements (incluant une analyse de l'effet des modifications sur le calendrier ou le coût du Projet) et doit comprendre un engagement de la Ville à payer le coût de ces changements. Toute demande de modifications doit être autorisée par Infra. À défaut d'une telle autorisation, la nature et les paramètres du Projet seront maintenus. Les demandes de modifications approuvées par Infra sont par la suite acheminées par celui-ci à l'Entrepreneur, conformément aux modalités et délais prévus à la Convention relative au Projet.

15 SURVEILLANCE DES TRAVAUX

- 15.1 La surveillance des travaux est la seule responsabilité de l'Entrepreneur qui émet les demandes de certification telles que décrites à la présente Entente. Sur la base de ces documents, le Certificateur indépendant émet des attestations qu'il remet à l'Entrepreneur et à Infra. Le Certificateur indépendant vérifie que la conception et la réalisation des travaux du Projet sont conformes aux exigences techniques de la Convention relative au Projet et aux engagements de l'Entrepreneur.
- 15.2 Pour éviter toute ambiguïté lors de la réalisation des travaux, l'Entrepreneur et le Certificateur indépendant ne répondent qu'aux demandes formulées par Infra en ce qui concerne les Travaux relatifs au Projet. Toute demande de la Ville relative à ces Travaux doit être transmise à Infra qui décidera du suivi nécessaire.



16 INFORMATIONS NÉCESSAIRES À L'APPEL DE PROPOSITIONS

16.1 Droits Existants

Infra a identifié les Droits Existants pouvant avoir un impact sur le développement, la construction ou l'opération du Projet et Infra a transmis cette liste de Droits Existants à la Ville et Infra a déjà transmis cette liste de Droits Existants à la Ville. La Ville convient de transmettre ses commentaires écrits à Infra relativement à cette liste des Droits Existants.

Si Infra souhaite y procéder, Infra sera responsable des négociations avec les détenteurs de Droits Existants de manière à racheter ces mêmes droits ou en obtenir les modifications de façon à satisfaire ses besoins. Toute telle entente qui résultera de ces négociations sera aux frais d'Infra.

À compter de la date des présentes, la Ville s'engage à ne pas céder de droits nouveaux ou à permettre à tout bénéficiaire de Droits Existants d'en modifier les termes si une telle modification peut entraîner un impact négatif sur la réalisation du Projet.

16.2 Travaux Anticipés

La Ville partagera les Informations qu'elle possède relativement à sa planification triennale sur le réseau artériel prévue par la Ville afin de permettre au Soumissionnaire de pouvoir tenir compte des Travaux Anticipés dans le cadre de sa propre soumission. La Ville confirme que les Informations ainsi fournies reflètent les intentions de la Ville en date des présentes et ne constituent pas une garantie d'exécution des travaux aux moments anticipés.

Infra reconnaît que ces Informations n'identifient pas les travaux municipaux d'urgence.

17 PRIORITÉ D'EXÉCUTION ET PERSONNE CONTACT

17.1 Priorité d'exécution

La Ville convient de traiter l'ensemble des Travaux dans le cadre du développement et la construction du Projet comme étant une grande priorité et la Ville s'engage à répondre rapidement à l'ensemble des demandes d'information.

La Ville convient de négocier de bonne foi pendant la phase de conception avec Infra les modifications nécessaires aux Travaux Anticipés afin de prioriser, dans toute la mesure possible, les travaux relatifs au Projet, de ne pas nuire aux Travaux d'Infra dans le cadre du Projet et de n'entamer ni n'approuver aucun autre ouvrage qui pourrait affecter les droits d'Infra contenus aux présentes sous réserve des situations urgentes qui peuvent affecter les services publics ou la sécurité publique.

17.2 Personne contact

Infra reconnaît l'importance que toutes les communications soient coordonnées par un seul représentant de la Ville et en conséquence, la Ville Benoit Ferland, Directeur général ou tout autre représentant désigné par ce dernier ou son successeur pour agir comme coordonnateur principal des relations entre Infra et la Ville aux fins du Projet.

De son côté, Infra identifie M. Jean-Marc Arbaud, Directeur général adjoint d'Infra ou tout autre représentant désigné par ce dernier ou son successeur, pour agir comme coordonnateur principal des relations entre Infra et la Ville aux fins du Projet.

18 COMITÉS

Les Parties conviennent d'identifier des représentants pour former les comités ou sous-comités suivants :

- 18.1 **Comités de bon voisinage** : Les Parties conviennent qu'il sera nécessaire de former des comités de bon voisinage afin de répondre aux préoccupations des citoyens affectés par les Travaux. Le mandat de ces comités sera d'informer les citoyens affectés par les Travaux d'Infra et des mesures mises en place pour atténuer les impacts de ces Travaux. Il sera présidé par Infra et la Ville.
- 18.2 **Comité stratégique** : Ce comité sera formé par des représentants de la Ville et d'Infra. Il aura comme mandat consultatif des traiter des enjeux locaux, de l'intégration urbaine et des communications destinées aux citoyens de la Ville entres autres.
- 18.3 **Comité de coordination des travaux** : Ce comité, auquel il est fait référence à l'article 5, permettra aux représentants de la Ville de planifier et suivre les Travaux en cours, d'anticiper les demandes d'informations et de permis, le cas échéant, et de préparer les mesures à mettre en place pour atténuer les impacts engendrés par ces Travaux. Ce comité sera présidé par Infra.
- 18.4 **Comité directeur**: Ce comité sera composé d'un représentant de la haute direction de la Ville et d'Infra. Il sera l'instance responsable des grands enjeux et de la résolution de différends, le cas échéant.

19 COMMUNICATIONS

- 19.1 Les Parties collaboreront à la préparation d'un plan de communication relatif aux Travaux de construction du Projet effectués par l'Entrepreneur.
- 19.2 Infra et la Ville conviennent de ne diffuser aucun communiqué grand public relativement au Projet par quelque moyen que ce soit sans d'abord avoir coordonné ladite communication avec l'autre partie. La partie désirant diffuser un communiqué devra avoir transmis le texte de son projet de communiqué à l'autre partie 48 heures avant toute publication dans les médias.

20 CONDITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE PARTAGE D'INFORMATIONS

- 20.1 Le partage d'Informations prévu à la présente Entente est assujéti à l'Entente de partage d'information et de confidentialité en vigueur et intervenu antérieurement entre les Parties («**Entente de confidentialité**»), incluant sans s'y limiter les dispositions concernant l'utilisation et la confidentialité. Sujet aux dispositions de l'Entente de confidentialité, la Ville fournira les Informations nécessaires à Infra.
- 20.2 Sans limiter la portée générale de la clause 2 de l'Entente de confidentialité, les Parties conviennent que les discussions qui se déroulent entre les Parties, Infra, le Certificateur indépendant et/ou l'Entrepreneur dans le cadre de la présente Entente sont confidentielles à moins que les Parties n'en conviennent autrement. Dans le cas d'Infra, les informations confidentielles telles que définies dans l'Entente de confidentialité reçues de la Ville peuvent être divulgués au Certificateur indépendant, aux Soumissionnaires et à leurs administrateurs, employés, mandataires ou représentants respectifs. La divulgation d'informations confidentielles entre les Parties ne devra en aucun cas être réputée constituer un octroi de licence ou droit de propriété. Au besoin, Infra et la Ville concluront des ententes subséquentes afin de traiter, notamment, mais sans s'y limiter, du partage de ces Informations avec des tiers et de l'octroi de licences pour permettre l'utilisation optimale des Informations partagées.

21 AUCUN PARTENARIAT NI DÉLÉGATION

Il est entendu et convenu qu'aucune disposition de la présente Entente ni aucune action d'Infra, de la Ville ou de leurs représentants, employés ou mandataires respectifs n'établit ni n'est réputée établir un partenariat, une coentreprise, une relation mandant-mandataire ou une relation employeur-employé de quelque façon que ce soit entre les Parties ou entre la Ville et l'Entrepreneur.

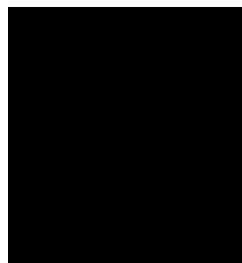
22 MODIFICATION

La présente Entente ne peut être amendée ou autrement modifiée que par une entente écrite signée par les Parties, et ce, sous réserve des autorisations requises.

23 CESSION

L'ensemble des droits et obligations de l'une des Parties ne peut être cédé à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie. Toutefois, à compter de la constitution de REM, Infra pourra céder l'ensemble de ses droits aux présentes à cette société en commandite tel que prévu à l'article 3 de la Loi sur le REM étant entendu que cette dernière devra s'engager par écrit à respecter les termes et conditions des obligations d'Infra aux présentes. Suite à cette cession en faveur de REM, celle-ci est substituée à Infra qui est alors libérée de ses obligations aux présentes.

[Signature page suivante]



ANNEXE B

IDENTIFICATION CONCEPTUELLE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE CÉDÉS À LA VILLE À COMPTER DE LA DATE DE RÉCEPTION DÉFINITIVE

Les infrastructures suivantes, bien que développées et/ou construites par Infra, feront l'objet d'un transfert de propriété en faveur de la Ville à compter de la Date de Réception Définitive, soit :

1. les rues d'accès (incluant toutes leurs composantes tels trottoirs, éclairages, etc.) aux entrées de toute partie de l'emprise du Projet dont notamment les rues d'accès à un terminal ou un stationnement incitatif. À titre d'illustration et de façon conceptuelle, les plans faisant partie de la présente annexe identifient en rouge les rues d'accès présentement envisagées et ce, avant la conception définitive qui les établira de façon plus précise;
2. les passages piétonniers et raccords aux pistes cyclables existantes reliant les entrées à toute partie de l'emprise du Projet dont notamment à un terminal ou un stationnement incitatif. À titre d'illustration et de façon conceptuelle, les plans faisant partie de la présente annexe identifient en vert les passages piétonniers présentement envisagés et ce, avant la conception définitive qui les établira de façon plus précise;
3. tous les feux de circulation, lesquels apparaissent en orange de façon conceptuelle aux plans faisant partie de la présente annexe;
4. tous les systèmes de drainage, et ce, pour la partie allant de la localisation du regard de la Ville et au-delà vers les réseaux municipaux; la partie se situant entre l'emprise du Projet et ledit regard de la Ville demeurera la propriété d'Infra. À titre d'illustration et de façon conceptuelle, les plans faisant partie de la présente annexe identifient en bleu les systèmes de drainage présentement envisagés et ce, avant la conception définitive qui les établira de façon plus précise;
5. relativement aux viaducs développés/construits par Infra, la structure de ces ouvrages demeurera la propriété d'Infra bien que le revêtement de rue (asphalte ou autre), les trottoirs, les systèmes d'éclairage de rue et généralement tout l'entretien courant de ces éléments (incluant le déneigement et la réfection de la chaussée) demeureront la responsabilité permanente de la Ville. Infra, pour sa part, sera responsable de l'entretien de la structure des ouvrages demeurant sa propriété et la Ville, pour sa part, sera irrévocablement présumée être la pleine propriétaire des éléments mentionnés ci-dessus (i.e. revêtement de rue, trottoir, etc.). Ces viaducs développés/construits par Infra apparaissent de façon conceptuelle en violet aux plans faisant partie de la présente annexe et ce, avant la conception définitive qui les établira de façon plus précise.

C:\DATA\14100000



LEGENDA

- ÁREA DE CONSTRUCCIÓN DE LA OBRA
- PROYECTO DE CONSTRUCCIÓN
- LÍNEA DE SERVIDIDumbre
- LÍNEA DE SERVIDIDumbre



EST	10-00011	AV. BOGOTÁ 1184, 10-00011	SITIO Nº 1	10-00011
EST	10-00011	AV. BOGOTÁ 1184, 10-00011	SITIO Nº 2	10-00011
EST	10-00011	AV. BOGOTÁ 1184, 10-00011	SITIO Nº 3	10-00011
EST	10-00011	AV. BOGOTÁ 1184, 10-00011	SITIO Nº 4	10-00011

EST	10-00011	AV. BOGOTÁ 1184, 10-00011	SITIO Nº 1	10-00011
EST	10-00011	AV. BOGOTÁ 1184, 10-00011	SITIO Nº 2	10-00011
EST	10-00011	AV. BOGOTÁ 1184, 10-00011	SITIO Nº 3	10-00011
EST	10-00011	AV. BOGOTÁ 1184, 10-00011	SITIO Nº 4	10-00011

ASESORIA TECNICA Y CONSULTORIA INGENIERIA CIVIL Y AMBIENTAL PLAN DE CONSTRUCCIÓN DE LA OBRA	
DISEÑO 2010-01-10	ESCALA 1:1000



2023-11
 ANEXO 11.1 - PLAN DE
 DISTRIBUCIÓN DE
 SERVICIOS
 DE
 SERVICIOS DE
 SERVICIOS DE

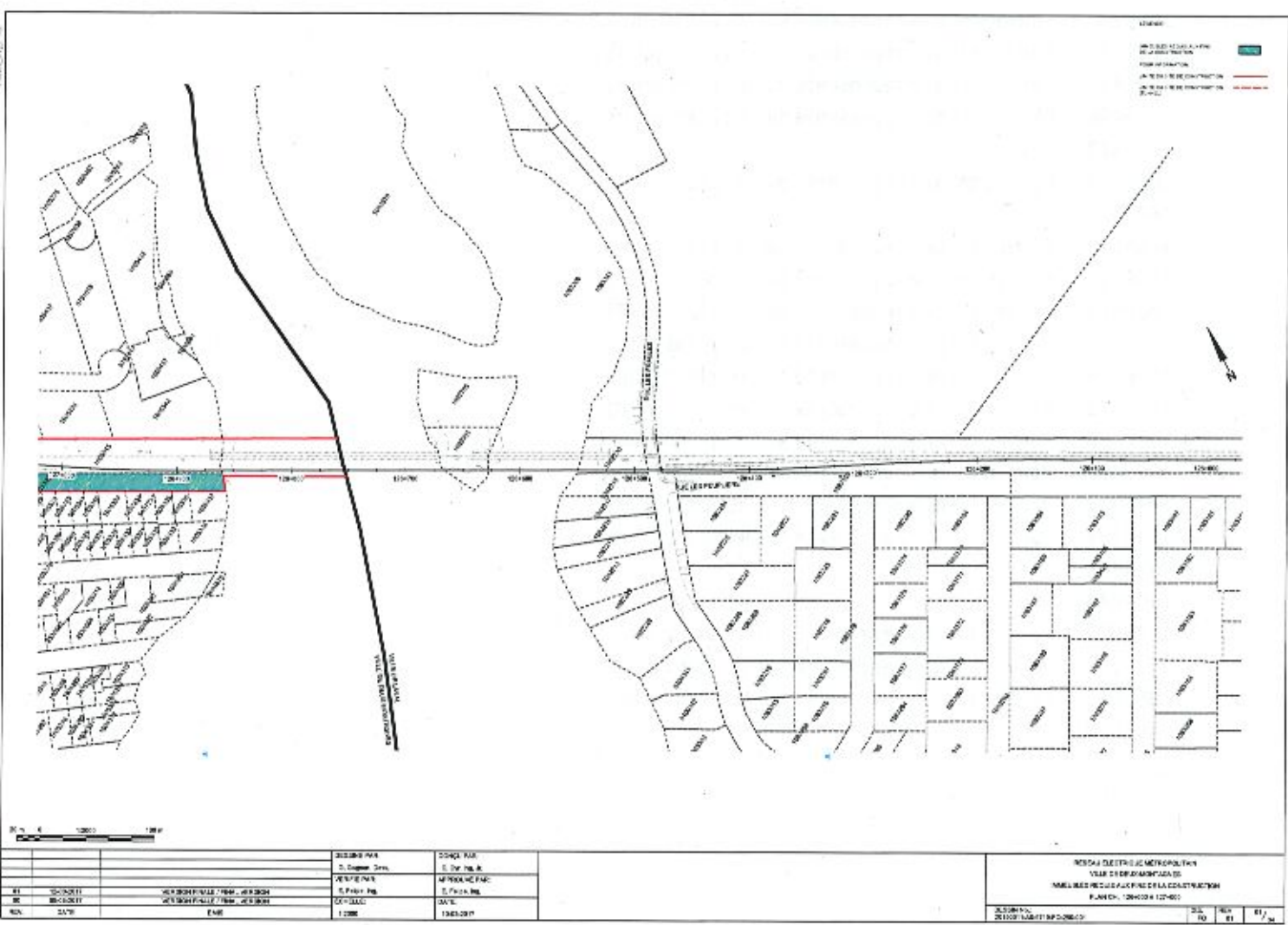


01	10-00-001	VIVIENDA DE CALLE 10	10-00-001	10-00-001
02	10-00-002	VIVIENDA DE CALLE 10	10-00-002	10-00-002
03	10-00-003	VIVIENDA DE CALLE 10	10-00-003	10-00-003
04	10-00-004	VIVIENDA DE CALLE 10	10-00-004	10-00-004
05	10-00-005	VIVIENDA DE CALLE 10	10-00-005	10-00-005
06	10-00-006	VIVIENDA DE CALLE 10	10-00-006	10-00-006
07	10-00-007	VIVIENDA DE CALLE 10	10-00-007	10-00-007
08	10-00-008	VIVIENDA DE CALLE 10	10-00-008	10-00-008
09	10-00-009	VIVIENDA DE CALLE 10	10-00-009	10-00-009
10	10-00-010	VIVIENDA DE CALLE 10	10-00-010	10-00-010

INSTITUCIÓN MUNICIPAL
 MUNICIPIO DE CALLE 10
 PLAN DE SERVICIOS DE
 SERVICIOS DE



PLANNING AND DESIGN DEPARTMENT



LEGEND

- 1. 12th Street
- 2. 13th Street
- 3. 14th Street
- 4. 15th Street
- 5. 16th Street
- 6. 17th Street
- 7. 18th Street
- 8. 19th Street
- 9. 20th Street
- 10. 21st Street
- 11. 22nd Street
- 12. 23rd Street
- 13. 24th Street
- 14. 25th Street
- 15. 26th Street
- 16. 27th Street
- 17. 28th Street
- 18. 29th Street
- 19. 30th Street
- 20. 31st Street
- 21. 32nd Street
- 22. 33rd Street
- 23. 34th Street
- 24. 35th Street
- 25. 36th Street
- 26. 37th Street
- 27. 38th Street
- 28. 39th Street
- 29. 40th Street
- 30. 41st Street
- 31. 42nd Street
- 32. 43rd Street
- 33. 44th Street
- 34. 45th Street
- 35. 46th Street
- 36. 47th Street
- 37. 48th Street
- 38. 49th Street
- 39. 50th Street
- 40. 51st Street
- 41. 52nd Street
- 42. 53rd Street
- 43. 54th Street
- 44. 55th Street
- 45. 56th Street
- 46. 57th Street
- 47. 58th Street
- 48. 59th Street
- 49. 60th Street
- 50. 61st Street
- 51. 62nd Street
- 52. 63rd Street
- 53. 64th Street
- 54. 65th Street
- 55. 66th Street
- 56. 67th Street
- 57. 68th Street
- 58. 69th Street
- 59. 70th Street
- 60. 71st Street
- 61. 72nd Street
- 62. 73rd Street
- 63. 74th Street
- 64. 75th Street
- 65. 76th Street
- 66. 77th Street
- 67. 78th Street
- 68. 79th Street
- 69. 80th Street
- 70. 81st Street
- 71. 82nd Street
- 72. 83rd Street
- 73. 84th Street
- 74. 85th Street
- 75. 86th Street
- 76. 87th Street
- 77. 88th Street
- 78. 89th Street
- 79. 90th Street
- 80. 91st Street
- 81. 92nd Street
- 82. 93rd Street
- 83. 94th Street
- 84. 95th Street
- 85. 96th Street
- 86. 97th Street
- 87. 98th Street
- 88. 99th Street
- 89. 100th Street

Scale: 1" = 100'

NO. 1	DATE	BY	CHKD.	DATE	BY	CHKD.
1	1/1/2000	J. Smith	M. Jones	1/1/2000	J. Smith	M. Jones

12th Street	13th Street	14th Street	15th Street	16th Street	17th Street	18th Street	19th Street	20th Street	21st Street	22nd Street	23rd Street	24th Street	25th Street	26th Street	27th Street	28th Street	29th Street	30th Street	31st Street	32nd Street	33rd Street	34th Street	35th Street	36th Street	37th Street	38th Street	39th Street	40th Street	41st Street	42nd Street	43rd Street	44th Street	45th Street	46th Street	47th Street	48th Street	49th Street	50th Street	51st Street	52nd Street	53rd Street	54th Street	55th Street	56th Street	57th Street	58th Street	59th Street	60th Street	61st Street	62nd Street	63rd Street	64th Street	65th Street	66th Street	67th Street	68th Street	69th Street	70th Street	71st Street	72nd Street	73rd Street	74th Street	75th Street	76th Street	77th Street	78th Street	79th Street	80th Street	81st Street	82nd Street	83rd Street	84th Street	85th Street	86th Street	87th Street	88th Street	89th Street	90th Street	91st Street	92nd Street	93rd Street	94th Street	95th Street	96th Street	97th Street	98th Street	99th Street	100th Street
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------

NASHVILLE METROPOLITAN GOVERNMENT
 PLANNING AND DESIGN DEPARTMENT
 PROJECT: 12th Street and 13th Street
 SHEET NO. 1 OF 1

ANNEXE A
IMMEUBLES REQUIS AUX FINS DE LA CONSTRUCTION

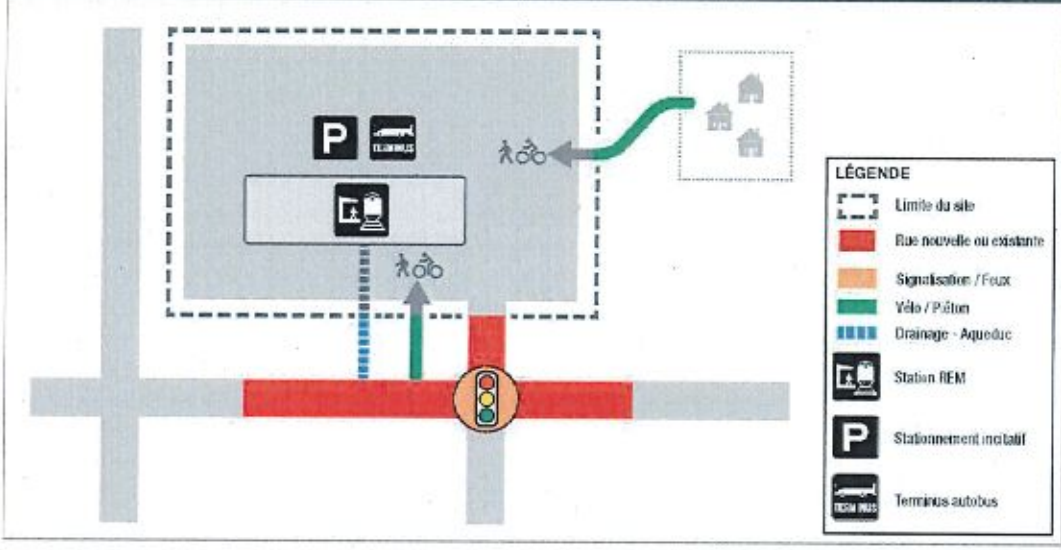
Numéros de lot - Ville de Deux-Montagnes

1605279	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1605349	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1605491	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1605498	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1605523	
1605525	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1605526	
1606676	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1606552	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1606615	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1606619	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1606696	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1606722	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1972960	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1973081	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1974700	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1974791	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1974843	
1974844	
1975671	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
1976109	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
3857036	Partiel, tel que représenté sur les plans joints
4192650	
4300379	
4300380	

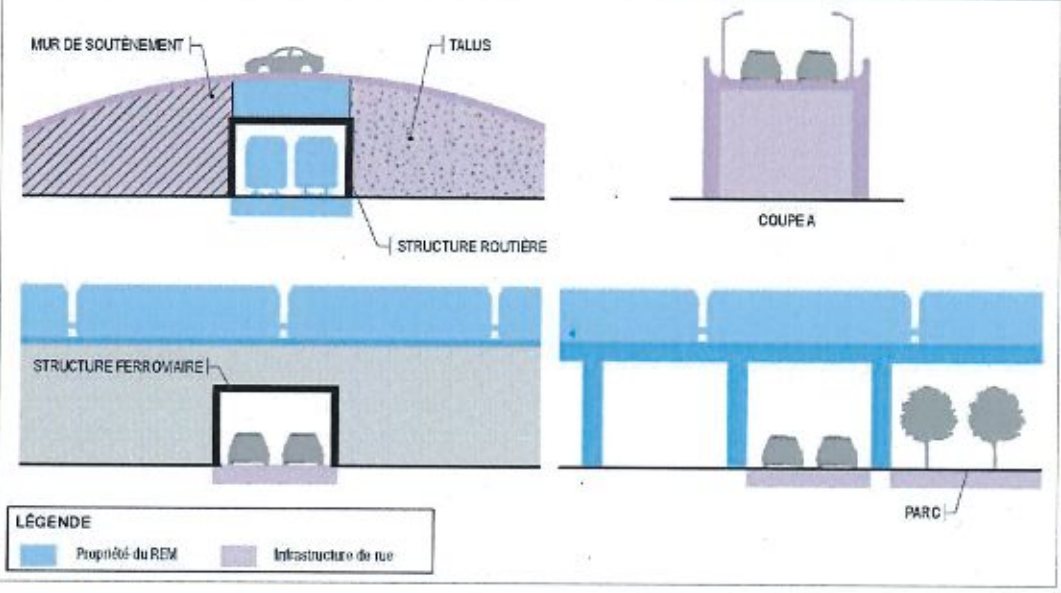
ANNEXE A
IMMEUBLES

Voir documents ci-joints.

STATIONS



OUVRAGES D'ART



Parent, France

De: Francine Thibodeau <fthibodeau@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 15 janvier 2019 15:02
À: Benoit Ferland
Objet: Entente CDPQ Infra et Réso
Pièces jointes: Entente collaboration communication CDPQ Infra_VDM.pdf; VDM Réso# 2017-07-13.124_Entente collaboration CDPQ Infra.pdf



Francine Thibodeau

Adjointe au cabinet du maire et à la direction générale

Tél. : 450.473.1145, poste 230

Télec. : 450.473.2417

803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

www.ville.deux-montagnes.qc.ca

2.2 Entente de collaboration avec CPDQ Infra inc. pour le projet de Réseau électrique métropolitain (REM)

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec ont conclu, en juin 2015, une entente relative à la réalisation de projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'Infra a amorcé la planification du système de transport collectif dans l'axe A101 Centreville de Montréal, Sainte-Anne-de-Bellevue et Deux-Montagnes, appelé Réseau Électrique Métropolitain (ci-après le « Projet»);

CONSIDÉRANT qu'une société en commandite composée d'un seul commandité et d'un seul commanditaire, chacun étant une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec au sens de l'article 88.15 de la Loi sur les transports, sera constituée par Infra dans le but de réaliser ce Projet et qu'en conséquence, cette société, appelée REM, sera assimilée à un mandataire de l'État dans le cadre de ses activités de réalisation et exploitation du Projet, conformément à l'article 3 de la Loi sur le REM;

CONSIDÉRANT que la présente Entente est signée par Infra pour et au nom de cette société en commandite à être constituée sous le nom de REM et qu'elle est conclue au bénéfice de REM conformément à la Loi sur le REM;

CONSIDÉRANT que bien que la construction du Projet sera effectuée par un Entrepreneur, Infra (ou Rem après sa constitution) sera seule et unique responsable, vis-à-vis la Ville, du respect des termes et obligations prévues aux présentes;

CONSIDÉRANT que la réalisation du Projet sur le territoire de la Ville nécessite la participation et la collaboration de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'article 14 de la Loi sur le REM prévoit la possibilité de conclure une entente avec une municipalité aux fins de la réalisation du Projet;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent conclure une telle entente, laquelle couvrira notamment les aspects prévus à l'article 14 de la Loi sur le REM ainsi que les modalités de collaboration entre les parties durant les phases de planification, de conception et de réalisation des Travaux du Projet;

Copie certifiée conforme



Jacques Robichaud, greffier

IL EST


Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-07-13.124

DE SIGNER l'entente de collaboration avec CPDQ Infra inc. pour le projet de Réseau électrique métropolitain (REM) ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la présente entente.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme



Jacques Robichaud, greffier

Parent, France

De: Comptes Recevoir <comptesarecevoir@exo.quebec>
Envoyé: 5 juillet 2018 09:44
À: Benoît , Ferland
Cc: Comptes Recevoir
Objet: État de compte
Pièces jointes: État_compte_Ville_DM_20180705.pdf

Bonjour,

Vous devriez avoir reçu au cours des derniers jours une lettre vous avisant que votre contrat a été transféré au CDPQ Infra inc. dans le cadre du REM. Par contre, toutes les factures en souffrance émises avant le 1 juillet 2018 doivent être payées au Réseau de transport métropolitain.
Je vous joins donc votre état de compte.

Cordialement,



Emilie Goyette • Technicienne - Comptabilité opérationnelle
Finances et trésorerie
700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2600, Montréal (Québec) H3B 5M2
Tél. : 514 287-2464, poste 4572 • Télécopie : 514 287-2460

exo.quebec

CONFIDENTIALITÉ - Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'à son destinataire.
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci!



Réseau de transport Métropolitain
700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2600
Montréal (Québec) H3B 5M2

ÉTAT DE COMPTE

Client #100128

Ville de Deux-Montagnes
Montréal

2018-07-05

Numéro facture	Date pièce	Montant	État	Texte
80003156	2016-07-25	666,86		Loyer annuel HC Deux-Montagne 2013 à 2017
80004104	2018-01-01	890,00		Loyer annuel HC Deux-Montagne 2017 à 2018
Total		1 556,86		

Pour toutes informations supplémentaire, veuillez contacter les comptes à recevoir du RTM
comptesarecevoir@exo.quebec

Réseau de transport métropolitain

Réseau de transport métropolitain

700 rue de la Gauchetière Ouest, 26e étage,
Montréal, (QC) H3B 5M2

Monsieur Denis Martin
Maire
Ville de Deux-Montagnes
803 Chemin d'Oka
Deux-Montagnes (QC) J7R 1L8
A/S: Monsieur Benoit Ferland
Directeur Général

Numéro de facture : 80004104
Date de facturation : 01.01.2018
No. de client : 100128
Période : du 15.12.2017 au 14.12.2018

Page 1 de 1

Produit	Unité	Description	Prix unitaire	Prix total
LOYER	1	Loyer annuel PM 17.86 - Bail 3023074	215.00	215.00
LOYER	1	Loyer annuel PM 18.48 - Bail 3017073	215.00	215.00
LOYER	1	Loyer annuel PM 19.18 - Bail 3030183	215.00	215.00
LOYER	1	Loyer annuel PM 17.66 - Bail 3023168	30.00	30.00
LOYER	1	Loyer annuel PM 17.66 - Bail 3023168	215.00	215.00
Sous-total				890.00

Total

890.00\$

Modalités de paiement:

S.V.P. Veuillez inscrire le numéro de facture sur vos chèques.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter les comptes à recevoir du RTM

Facture



AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

700 rue de la Gauchetière Ouest, 26e étage
Montréal, (QC) H3B 5M2
Téléphone: 514-287-2464
Télécopieur: 514-287-2460

Monsieur Denis Martin
Maire
Ville de Deux-Montagnes
803 Chemin d'Oka
Deux-Montagnes (QC) J7R 1L8
A/S: Monsieur Benoit Ferland
Directeur Général

Numéro de facture : 80003156
Date de facturation : 25.07.2016
No. de client : 100128
Période : du 01.10.2013 au 30.09.2017

Page 1 de 1

Produit	Unité	Description	Prix unitaire	Prix total
LOYER	1	Loyer annuel PM 17.86 - Bail 3023074	120.00	120.00
LOYER	1	Loyer annuel PM 18.48 - Bail 3017073	400.00	400.00
LOYER	1	Loyer annuel PM 19.18 - Bail 3030183	60.00	60.00
		Sous-total		580.00
		T.P.S. 869515601 RT 0057		29.00
		T.V.Q. 1010598903 TQ 0002		57.86

Total

666.86\$

Modalités de paiement:

S.V.P. Veuillez inscrire le numéro de facture sur vos chèques.

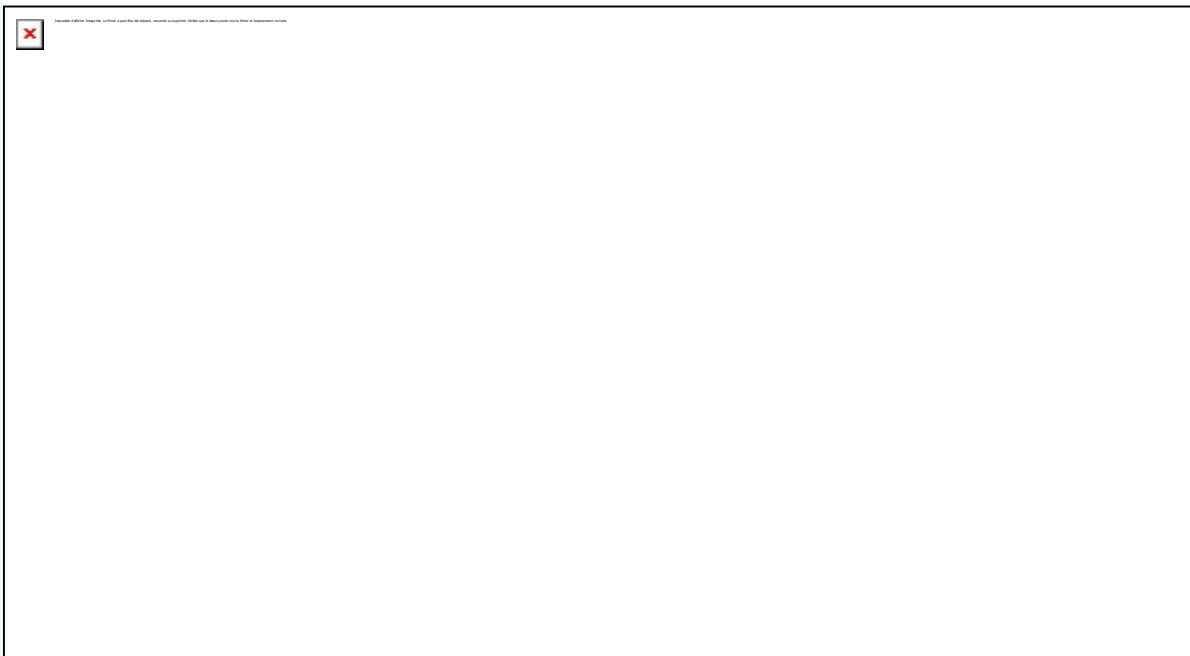
Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter les comptes à recevoir de l'AMT

Parent, France

De: Gagnon, Frédérique Odile <fogagnon@cdpqinfra.com>
Envoyé: 18 mars 2019 13:45
À: dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca; bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: | Événement | Vivre le REM | vendredi 29 mars

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

[Cliquez ici](#) pour voir ce courriel dans votre navigateur.



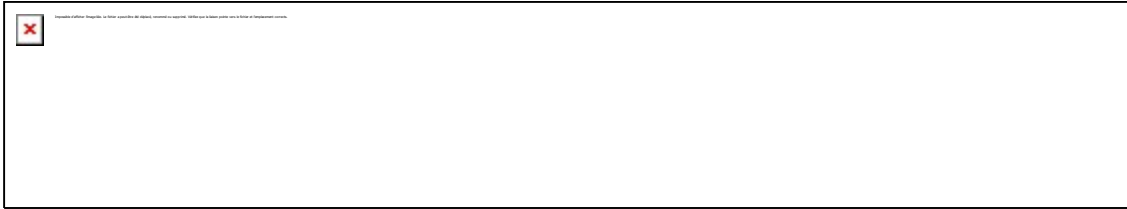
Invitation individuelle et non transférable.

Alors que les travaux sur l'ensemble du futur réseau de 67 km progressent, le bureau de projet souhaite vous faire « Vivre le REM ».

Nous vous invitons à un événement réunissant toute une génération de futurs usagers et de partenaires engagés. Venez échanger avec nos experts et en apprendre davantage sur les milieux de vie, les futures stations et les voitures du REM.

Ce premier rendez-vous pour « Vivre le REM » se tiendra le **vendredi 29 mars en après-midi (13 h 30 à 16 h 30)** à l'Espace C2 au Fairmont le Reine Élisabeth, 21^e étage
• Métro Bonaventure, Gare Centrale.

Embarquez dans le REM :



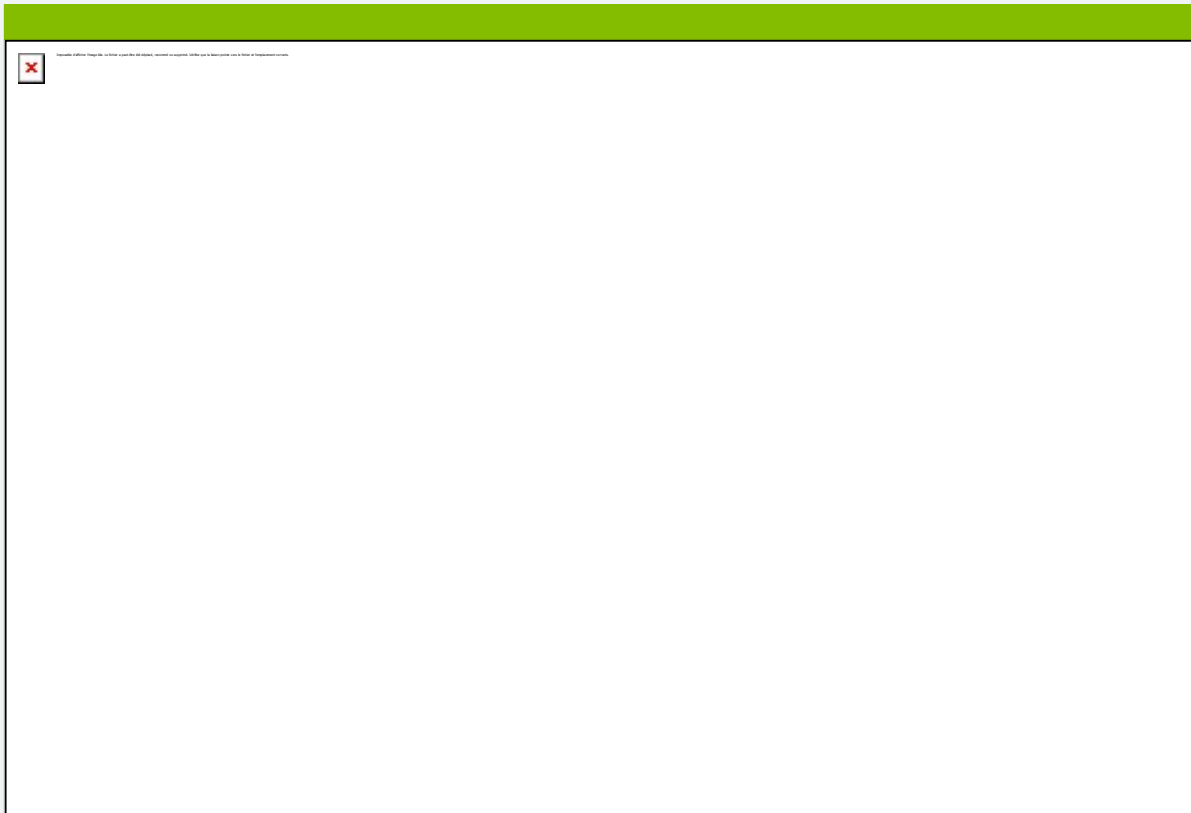
Ce courriel vous a été envoyé par le Réseau express métropolitain
1000 Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal, QC H2Z 2B3

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Gagnon, Frédérique Odile <fogagnon@cdpqinfra.com>
Envoyé: 4 décembre 2018 17:21
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca;
mmendes@ville.deux-montagnes.qc.ca; fberthiaume@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc: Lerga, Vanessa (PJREM)
Objet: Forum d'idéation | 5 décembre | 8 h 30 à 17 h



- **Lieu** : La Factory, 1111 rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (à deux pas de la gare Centrale et du métro Bonaventure)
- **Heures** : 8 h 30 à 17 h
- **Présence** : Axée sur des ateliers de travail en groupe, la formule de l'événement requiert une présence toute la journée.

- **Repas** : Le petit-déjeuner (café/viennoiseries) et le dîner sont fournis.



Êtes-vous un usager de la ligne Deux-Montagnes ou Mascouche?

Durant tout le Forum, les usagers seront au cœur de la réflexion. Certains d'entre vous ont été invités sur cette base, mais d'autres sont inscrits à titre de parties prenantes du projet ou d'experts en mobilité. Si vous êtes aussi un usager d'une de ces deux lignes de train, merci de nous en aviser en **répondant à ce courriel!**

Comment se déroulera la journée?

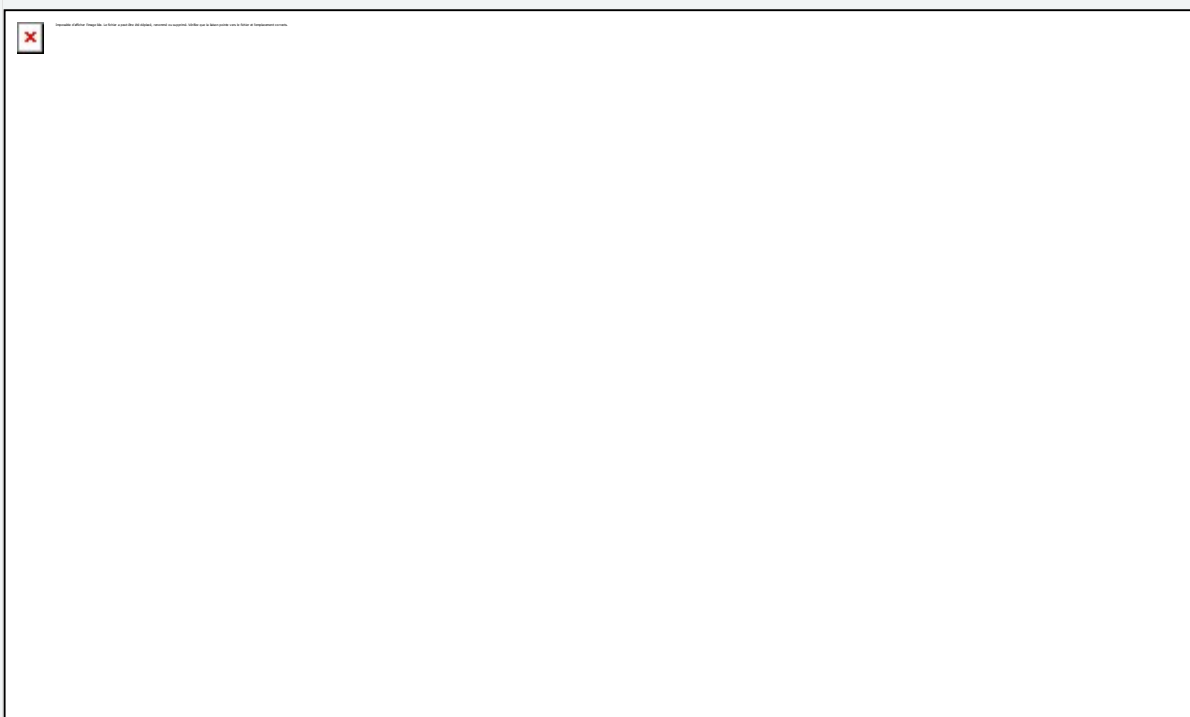
Nous partirons la journée du bon pied avec un petit-déjeuner et une série d'activités pour comprendre le contexte du Forum et les rôles de chacun. Par la suite, le Forum se déroulera comme suit :

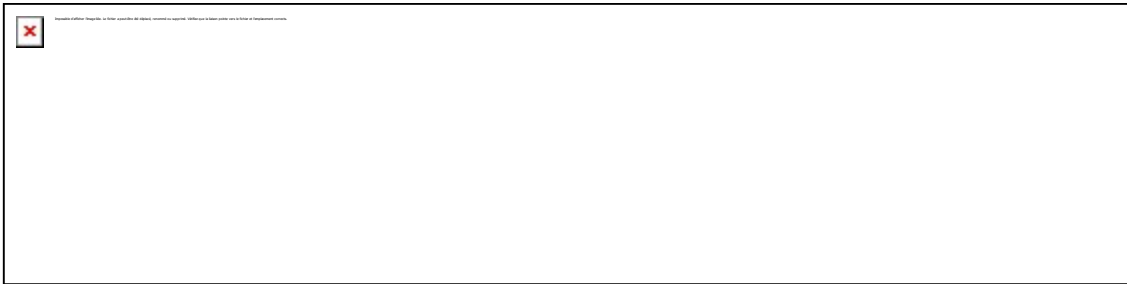
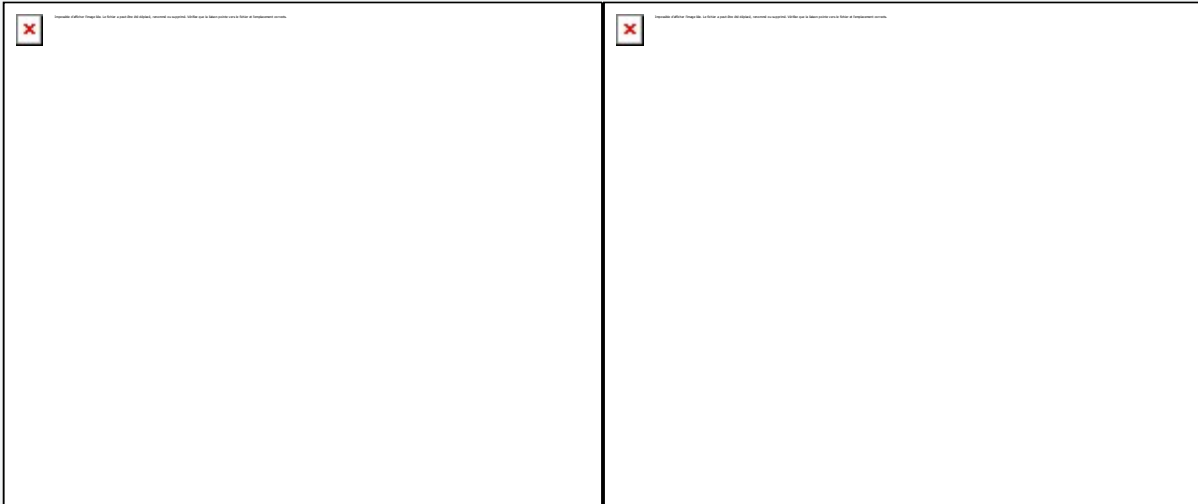
1. Présentation du REM et de l'ARTM pour mettre en contexte l'événement et les mesures de transport collectif
2. Création de groupes entre les participants, dans le but de comprendre la réalité des divers usagers
3. Dîner
4. Création de sous-groupes pour une séance d'idéation
5. *Pitch* : présentation des idées retenues par les sous-groupes aux autres participants
6. Mise en lumière des idées à mettre en œuvre et mobilisation des parties prenantes
7. Réseautage



Prise d'images

Des photos seront prises tout au long de l'événement et une vidéo sera captée. Si vous ne souhaitez pas apparaître dans les images, merci de nous aviser en **répondant à ce courriel**.





Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

From: Gagnon, Frédérique Odile [mailto:fogagnon@cdpqinfra.com]
To: communications@ville.deux-montagnes.qc.ca [mailto:communications@ville.deux-montagnes.qc.ca]
Sent: Tue, 27 Mar 2018 11:21:10 -0400
Subject: Informations - REM

Bonjour,

Comme vu ce matin dans le journal La Presse, il y aura des interruptions de service sur la ligne Deux-Montagnes pendant les fins de semaine, et ce, à partir de la fin avril. Le service habituel des trains de banlieue est maintenu en semaine.

Des services de transport par autobus seront offerts les fins de semaine aux usagers de la ligne Deux-Montagnes. Nous travaillons en ce moment avec les différentes sociétés de transport afin de déterminer ces alternatives.

Nous avons prévu communiquer avec vous avec cette semaine l'ensemble de l'information concernant cette interruption de services de fins de semaine, et ce avant la publication d'un communiqué prévu pour demain soit 4 semaines avant le début des travaux. Nous avons été devancés par Bruno Bisson, un des risques du métier!

Un communiqué conjoint, avec l'ARTM, le RTM, la STL et la STM, vous sera donc envoyé demain avec plus de détails.

Entre-temps, nous avons mis de l'information sur notre site web :

<https://rem.info/fr/ligne-deux-montagnes>.

Nous avons également mis en ligne une actualité :

<https://rem.info/fr/actualites/debut-des-travaux-du-rem-sur-la-ligne-deux-montagnes>.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions supplémentaires.

Cordialement,

FRÉDÉRIQUE ODILE GAGNON

Agente d'information, Affaires publiques

CDPQ Infra inc.

T +1 514 847-5751

fogagnon@cdpqinfra.com



CDPQ Infra Inc.

Filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec

1000, place Jean-Paul-Riopelle

Montréal (Québec) H2Z 2B3

cdpqinfra.com



La Caisse de dépôt et placement du Québec souscrit aux principes de développement durable.

Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Construction du Réseau express métropolitain – Travaux à venir pour 2018-2019

La construction du REM est lancée et des travaux sont prévus à la Ville de Deux-Montagnes pour 2018 et 2019. L'objectif du bureau de projet REM, de concert avec le consortium NouvLR qui est responsable de la construction, est de réduire au maximum les impacts sur les citoyens.

Ces travaux incluent les éléments suivants:

- Campagne de relevés géotechniques et de localisation et relocalisation de services publics et municipaux tout le long du tracé (à compter d'avril 2018)

De façon plus globale, les travaux sur la ligne Deux-Montagnes auront également des impacts sur les usagers du transport collectif. À partir du 27 avril 2018 en soirée, la ligne sera fermée pour les fins de semaine. Dès juin 2018, un segment de la ligne circulera en voie simple dans le secteur de Ville de Mont-Royal, ce qui nécessitera un léger ajustement des horaires. À compter du début de l'année 2020, un segment complet de la ligne, soit celui entre la gare Du Ruisseau et la gare Centrale, devra être remplacé par un service d'autobus. Les mesures alternatives offertes aux usagers seront présentées en amont et l'ensemble des partenaires en mobilité travaillent étroitement pour identifier des solutions optimales pour limiter les impacts.



Plusieurs outils d'information sont en place pour suivre l'évolution des travaux, dont:

- Le site Web **rem.info**, qui inclut un espace citoyen « Rive-Nord » avec de l'information sur votre secteur et une carte interactive présentant les travaux
- La possibilité de s'inscrire à une infolettre et à des alertes SMS
- Une ligne téléphonique dédiée 1 833-REM INFO (736-4636)
- Des avis des travaux qui seront distribués porte à porte lors de travaux avec des impacts importants

Un bureau de relations avec la communauté, avec une équipe dédiée à informer et répondre aux questions des citoyens, est en place. Différentes activités se tiendront dans les prochains mois afin d'informer les résidents touchés par les travaux de façon proactive, régulière et en amont des travaux.

Le bureau de projet REM et le consortium NouvLR travailleront étroitement avec la Ville pour traiter des impacts et identifier des solutions en continu par le biais de multiples comités de travail.

Parent, France

De: Communications <communications@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 26 avril 2018 10:58
À: nferrara@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc: lmailloux@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: Fw: Travaux du REM - Deux-Montagnes
Pièces jointes: Fiche travaux REM_Deux-Montagnes.2018-04-25.pdf

Bonjour,

Voici une demande de CDPQ-Infra de diffuser le communiqué de presse et la présentation des travaux sur notre site web.

J'attends vos directives avant de publier.

Merci
Nadine

Service des communications
Ville de Deux-Montagnes
803 chemin d'Oka
Deux-Montagnes(Québec)J7R 1L8
Téléphone: 450 473-1145 poste 235
Télécopieur: 450 473-2417

From: Paul, Marie-Michèle [mailto:mmpaul@cdpqinfra.com]
To: communications@ville.deux-montagnes.qc.ca [mailto:communications@ville.deux-montagnes.qc.ca]
Cc: Cousineau, Virginie [mailto:vcousineau@cdpqinfra.com]
Sent: Wed, 25 Apr 2018 11:39:07 -0400
Subject: Travaux du REM - Deux-Montagnes

Bonjour

vous trouverez ci-joint une fiche résumée des travaux à venir dans votre ville pour la construction du REM 2018-2019. La fiche présente également les outils disponibles pour suivre l'évolution des travaux. Un breffage technique auprès des journalistes vient de se terminer et vous pouvez trouver la présentation complète sur les travaux et le communiqué de presse aux liens suivants :

[Communiqué](#)

[Présentation des travaux](#)

Évidemment nous sommes disponibles si vous avez des questions.

Marie-Michèle Paul

Directrice adjointe
Communications et relations avec la communauté
Réseau express métropolitain



T : 514 847-2417

C : 514 835-2762

mmpaul@rem.info

rem.info

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.



Réseau express métropolitain inc.
1000 Place Jean-Paul-Riopelle
Montréal, Québec
H2Z 1B3

Facture

FACTURÉ À:	Date :	01-déc-18
	Numéro de facture :	REM-0029
Ville de Deux-Montagnes	Segment :	1,3
803, chemin d'Oka	Antenne :	Deux-Montagnes
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8	Période :	15/12/2018 au 14/12/2019

Objet:	Permissions pour l'emprise Deux-Montagnes
---------------	--

Date	Description	Montant \$ CAD
01-12-18	Permission PM 17.66	215,00 \$
01-12-18	Permission PM 17.86	215,00 \$
01-12-18	Permission PM 18.48	215,00 \$
01-12-18	Permission PM 19.18	215,00 \$
Sous-total à payer :		860,00 \$
TPS, 5,0 %		43,00 \$
TVQ, 9,975 %		85,79 \$
Total à payer :		988,79 \$

Parent, France

De: Denis Martin <dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 31 janvier 2019 16:10
À: Julie Guindon; Benoit Ferland
Objet: Fwd: Facture Réseau express métropolitain inc.
Pièces jointes: 2018 REM-0029.pdf

----- Message d'origine -----

De : "[REDACTED]" >
Date : 19-01-31 4:05 PM (GMT-05:00)
À : dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc : "Léonard, Marie-Karine" <mkleonard@cdpq.com>
Objet : Facture Réseau express métropolitain inc.

Bonjour Monsieur le Maire,

Suite à l'acquisition par Réseau express métropolitain inc. de la ligne Deux-Montagnes, les loyers annuels pour les points miliaires 17.66, 17.86, 18.48 et 19.18, anciennement loués à exo, sont maintenant payables à Réseau express métropolitain inc.

Vous trouverez donc ci-joint la facture REM-0029 pour la période du 15 décembre 2018 au 14 décembre 2019.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Meilleures salutations,

[REDACTED]

Adjointe administrative

CDPQ Infra



CDPQ Infra Inc.

Filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec

1000, place Jean-Paul-Riopelle

Montréal (Québec) H2Z 2B3

cdpqinfra.com



La Caisse de dépôt et placement du Québec souscrit aux principes de développement durable.
Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Expéditeur: CDPQ Infra Communication <cdpqinfra@gmail.com>

Date: 12 avril 2019 à 14:55:06 UTC-4

Destinataire: vlegault@ville.deux-montagnes.qc.ca

Objet: Portes ouvertes Deux-Montagnes.

Bonjour Valérie,

Je m'appelle Vanessa Lerga, je travaille pour le REM, mais je n'arrive pas à t'écrire de courriel, c'est bloqué! Je passe donc par un autre moyen! Tu peux toutefois m'écrire au vlerga@rem.info

C'est moi qui prends le relais pour l'organisation logistique de la tournée de portes ouvertes sur le REM le long la ligne Deux-Montagnes.

Les options de dates commencent à être un peu plus limitées, l'agenda se remplit vite et la grande tournée d'information commence à se confirmer dans les autres secteurs de la ligne DM.

Voici les options qu'ils restent :

- **Mercredi le 8 mai**
- **Jeudi le 6 juin**

-
Nous aimerions aller à la Salle de la légion canadienne, comme en 2016 lorsque nous sommes venus rencontrer les citoyens. Je pourrai m'occuper de la logistique avec le service des loisirs, une fois la date confirmée.

PVI, voici d'autres dates qui se confirment dans cette tournée d'info :

- *Lundi 29 avril (Pointe-Claire, Ouest de l'Île)*
- *Mardi le 14 mai (Saint-Laurent)*
- *Mercredi le 5 juin (Pierrefonds-Roxboro)*
- *Laval et Ville Mont Royal à venir.*

Nous aimerions savoir si cette proposition de date pourrait vous convenir? Vous pouvez me joindre si vous avez des questions ou des enjeux, nous pourrons en discuter assurément.

Une fois que j’aurai votre confirmation, je pourrai placer la date à l’agenda. **Si tout va bien, nous souhaitons diffuser un calendrier global des rencontres à venir dès mercredi prochain sur notre site Web**, en positionnant bien cette grande tournée d’information. Nous fournirons tous les outils nécessaires aux municipalités pour que vous puissiez à votre tour partager l’info dans vos réseaux!

J’attendrai votre retour!

Vanessa Lerga

Conseillère, Communications et Affaires publiques

T : +1 514 847-5434

C : +1 514 432-9315

vlerga@rem.info

rem.info



----- Message d'origine -----

De : "Lacoste, Stéphane" <Stephane.Lacoste@transports.gouv.qc.ca>

Date : 19-02-27 6:48 AM (GMT-05:00)

À : m.demers@laval.ca, bdm.laval@laval.ca, dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca, richard.perreault@blainville.ca, mairie@villesadp.ca, Agenda.Maire@ville.terrebonne.qc.ca, Paul Côté <pcote@artm.quebec>, Daniel Bergeron <dbergeron@artm.quebec>, syelle@exo.quebec, "Andlauer, Denis" <dandlauer@cdpqinfra.com>, "Picard, Guy" <GPicard@STL.Laval.qc.ca>, "Moubayed, Fadi" <Fadi.Moubayed@transports.gouv.qc.ca>, "Belcourt-Lamarche, Laurence" <Laurence.Belcourt-Lamarche@transports.gouv.qc.ca>, "Rouleau, Chantal" <Rouleau.Chantal@transports.gouv.qc.ca>, Richard Perreault <Richard.Perreault@Ville.Blainville.qc.ca>, "Demers, Marc" <maire.demers@ville.laval.qc.ca>, Marc-Andre Plante <Marc-Andre.Plante@ville.terrebonne.qc.ca>, "Donais, Daniel" <Daniel.Donais@transports.gouv.qc.ca>, Francine Thibodeau <fthibodeau@ville.deux-montagnes.qc.ca>, "Telmat, Anis" <a.telmat@laval.ca>, "Lamarche, Fernand" <f.lamarche@laval.ca>, "Lachapelle, Vicky" <Vicky.Lachapelle@transports.gouv.qc.ca>, "Larose, Caroline" <Caroline.Larose@transports.gouv.qc.ca>, "Fafard, Denis" <d.fafard@laval.ca>, "Bouthillette, Frédéric" <Frederick.Bouthillette@transports.gouv.qc.ca>, "Slaoui, Houda" <Houda.Slaoui@transports.gouv.qc.ca>, cchevrotiere@artm.quebec, Frédéric Côté <fcote@artm.quebec>, "Lavallée, Jonathan" <Jonathan.Lavallee@transports.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Rencontre_Bureau de pilotage des mesures d'atténuation du REM

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint, la documentation pertinente complète en vue de la rencontre du Bureau de pilotage – REM prévue demain à 13h.

Salutations,



Stéphane Lacoste

Adjoint administratif du sous-ministre adjoint

Sous-ministériat aux projets stratégiques de
transport collectif et ferroviaire

stephane.lacoste@transports.gouv.qc.ca

Ministère des Transports

700, boul. René-Lévesque Est, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 528-6416 poste 23020

De : Lacoste, Stéphane

Envoyé : 26 février 2019 08:49

À : 'm.demers@laval.ca'; 'bdm.laval@laval.ca'; 'dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca'; 'richard.perreault@blainville.ca'; 'mairie@villesadp.ca'; 'Agenda.Maire@ville.terrebonne.qc.ca'; 'Paul Côté'; 'Daniel Bergeron'; 'syelle@exo.quebec'; 'Andlauer, Denis'; 'Picard, Guy'; Moubayed, Fadi; Belcourt-Lamarche, Laurence; Rouleau, Chantal; Richard Perreault; Demers, Marc; Marc-Andre Plante; Donais, Daniel; Francine Thibodeau; Telmat, Anis; Lamarche, Fernand; Lachapelle, Vicky; Larose, Caroline; Fafard, Denis; Bouthillette, Frédérick; Slaoui, Houda

Cc : Lemelin-Camirand, Sabrina

Objet : Rencontre_Bureau de pilotage des mesures d'atténuation du REM

Bonjour à tous,

En vue de la rencontre du Bureau de pilotage des mesures d'atténuation du REM prévue ce jeudi à 13h dans les bureaux du MTQ, vous trouverez ci-joint, l'ordre du jour.

Les documents pertinents suivront dans un prochain courriel.

Aussi, lors de votre arrivée, vous pourrez vous diriger au 3^e étage pour être accueillis à la réception du MTQ et par la suite, nous vous dirigerons vers le 13^e étage à la salle 13.72.

Salutations,



Stéphane Lacoste
Adjoint administratif du sous-ministre adjoint

Sous-ministériat aux projets stratégiques de
transport collectif et ferroviaire

stephane.lacoste@transports.gouv.qc.ca

Ministère des Transports

700, boul. René-Lévesque Est, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 528-6416 poste 23020

----- Message d'origine -----

De : "Lacoste, Stéphane" <Stephane.Lacoste@transports.gouv.qc.ca>

Date : 19-02-27 6:48 AM (GMT-05:00)

À : m.demers@laval.ca, bdm.laval@laval.ca, dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca, richard.perreault@blainville.ca, mairie@villesadp.ca, Agenda.Maire@ville.terrebonne.qc.ca, Paul Côté <pcote@artm.quebec>, Daniel Bergeron <dbergeron@artm.quebec>, syelle@exo.quebec, "Andlauer, Denis" <dandlauer@cdpqinfra.com>, "Picard, Guy" <GPicard@STL.Laval.qc.ca>, "Moubayed, Fadi" <Fadi.Moubayed@transports.gouv.qc.ca>, "Belcourt-Lamarche, Laurence" <Laurence.Belcourt-Lamarche@transports.gouv.qc.ca>, "Rouleau, Chantal" <Rouleau.Chantal@transports.gouv.qc.ca>, Richard Perreault <Richard.Perreault@Ville.Blainville.qc.ca>, "Demers, Marc" <maire.demers@ville.laval.qc.ca>, Marc-Andre Plante <Marc-Andre.Plante@ville.terrebonne.qc.ca>, "Donais, Daniel" <Daniel.Donais@transports.gouv.qc.ca>, Francine Thibodeau <fthibodeau@ville.deux-montagnes.qc.ca>, "Telmat, Anis" <a.telmat@laval.ca>, "Lamarche, Fernand" <f.lamarche@laval.ca>, "Lachapelle, Vicky" <Vicky.Lachapelle@transports.gouv.qc.ca>, "Larose, Caroline" <Caroline.Larose@transports.gouv.qc.ca>, "Fafard, Denis" <d.fafard@laval.ca>, "Bouthillette, Frédéric" <Frederick.Bouthillette@transports.gouv.qc.ca>, "Slaoui, Houda" <Houda.Slaoui@transports.gouv.qc.ca>, cchevrotiere@artm.quebec, Frédéric Côté <fcote@artm.quebec>, "Lavallée, Jonathan" <Jonathan.Lavallee@transports.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Rencontre_Bureau de pilotage des mesures d'atténuation du REM

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint, la documentation pertinente complète en vue de la rencontre du Bureau de pilotage – REM prévue demain à 13h.

Salutations,



Stéphane Lacoste

Adjoint administratif du sous-ministre adjoint

Sous-ministériat aux projets stratégiques de
transport collectif et ferroviaire

stephane.lacoste@transport.gouv.qc.ca

Ministère des Transports

700, boul. René-Lévesque Est, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 528-6416 poste 23020

De : Lacoste, Stéphane

Envoyé : 26 février 2019 08:49

À : 'm.demers@laval.ca'; 'bdm.laval@laval.ca'; 'dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca'; 'richard.perreault@blainville.ca'; 'mairie@villesadp.ca'; 'Agenda.Maire@ville.terrebonne.qc.ca'; 'Paul Côté'; 'Daniel Bergeron'; 'syelle@exo.quebec'; 'Andlauer, Denis'; 'Picard, Guy'; Moubayed, Fadi; Belcourt-Lamarche, Laurence; Rouleau, Chantal; Richard Perreault; Demers, Marc; Marc-Andre Plante; Donais, Daniel; Francine Thibodeau; Telmat, Anis; Lamarche, Fernand; Lachapelle, Vicky; Larose, Caroline; Fafard, Denis; Bouthillette, Frédérick; Slaoui, Houda

Cc : Lemelin-Camirand, Sabrina

Objet : Rencontre_Bureau de pilotage des mesures d'atténuation du REM

Bonjour à tous,

En vue de la rencontre du Bureau de pilotage des mesures d'atténuation du REM prévue ce jeudi à 13h dans les bureaux du MTQ, vous trouverez ci-joint, l'ordre du jour.

Les documents pertinents suivront dans un prochain courriel.

Aussi, lors de votre arrivée, vous pourrez vous diriger au 3^e étage pour être accueillis à la réception du MTQ et par la suite, nous vous dirigerons vers le 13^e étage à la salle 13.72.

Salutations,



Stéphane Lacoste
Adjoint administratif du sous-ministre adjoint

Sous-ministériat aux projets stratégiques de
transport collectif et ferroviaire

stephane.lacoste@transports.gouv.qc.ca

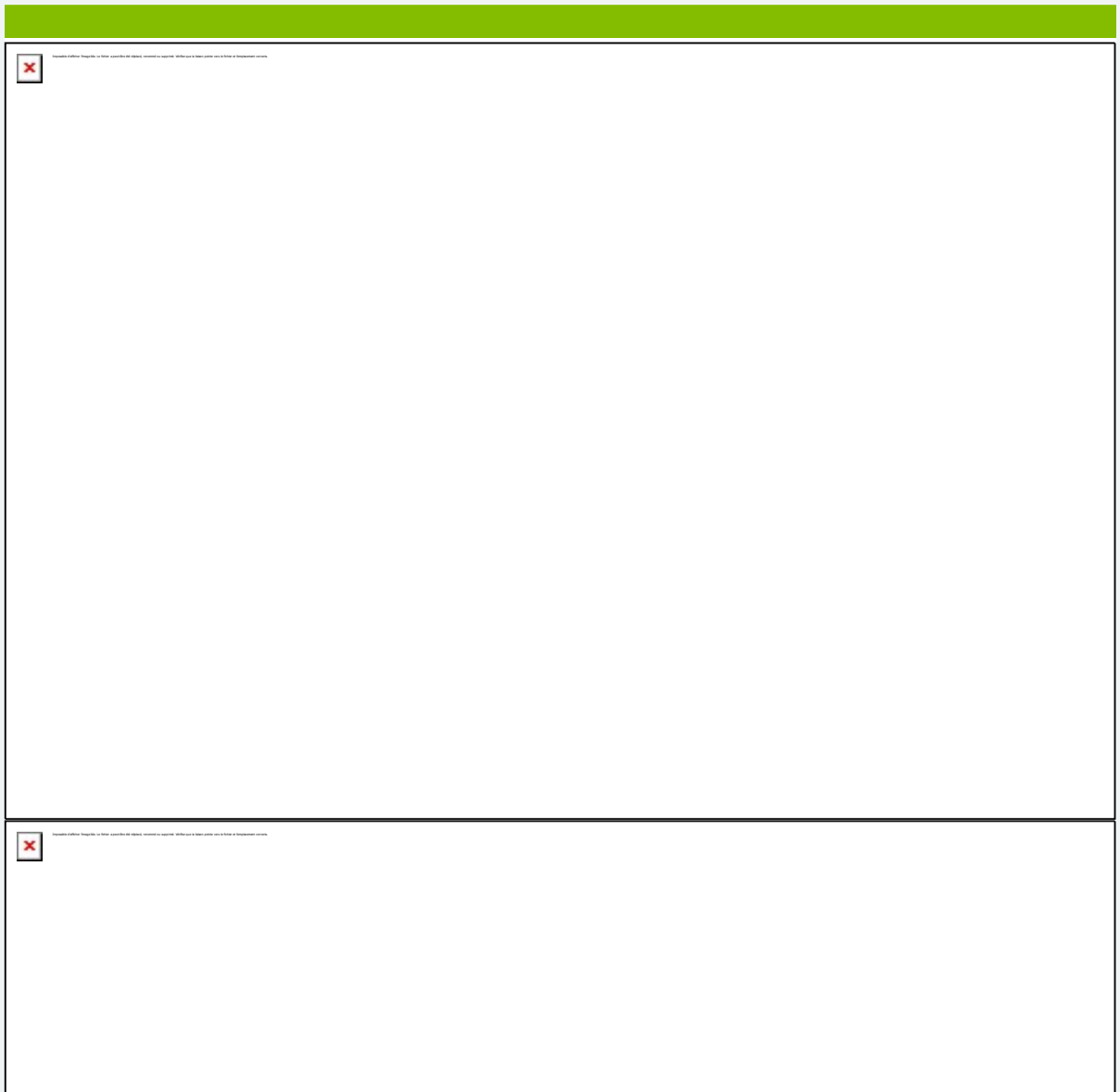
Ministère des Transports

700, boul. René-Lévesque Est, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 528-6416 poste 23020

Parent, France

De: Gagnon, Frédérique Odile <fogagnon@cdpqinfra.com>
Envoyé: 20 novembre 2018 17:51
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca;
mrobotaille@ville.deux-montagnes.qc.ca; ejohnson@ville.deux-montagnes.qc.ca;
mgroulxstable@ville.deux-montagnes.qc.ca; fberthiaume@ville.deux-montagnes.qc.ca;
mmendes@ville.deux-montagnes.qc.ca; mlavallee@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: Invitation | Forum d'idéation sur les mesures complémentaires | Ligne Deux-Montagnes
et Mascouche



Forum d'idéation sur les mesures complémentaires pour les communautés desservies par les lignes Deux-Montagnes et Mascouche

Le bureau de projet du Réseau express métropolitain (REM) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) souhaitent vous convier à un Forum visant à identifier des mesures complémentaires à celles développées par les organismes de transport collectif et pouvant être mises en œuvre pour faciliter les déplacements des citoyens vers le centre-ville d'ici la mise en service du REM.

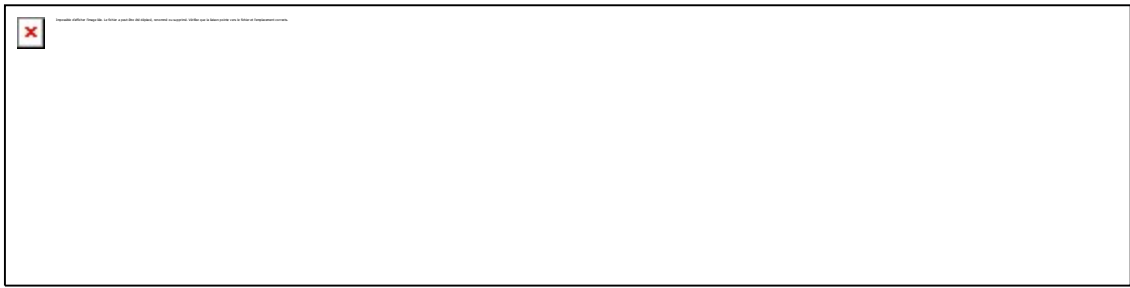
Nous souhaitons mobiliser le dynamisme et la créativité des experts en mobilité, des gens d'affaires, des élus et des citoyens engagés au bénéfice des communautés desservies par les lignes Deux-Montagnes et Mascouche. Dans le cadre d'ateliers créatifs, venez réfléchir avec nous à des solutions alternatives de mobilité réalisables et à des mécanismes de collaboration qui soient adaptées à la réalité des citoyens, placés au cœur de la réflexion.

Le Forum est un point de départ d'une approche basée sur un accompagnement et une collaboration étroite avec les parties prenantes et les usagers. **Soyez des nôtres le 5 décembre et faites partie de l'idéation de solutions!**

Cette invitation peut être transférée à une personne de votre équipe. Il suffit de le signaler lors de l'inscription. Pour toutes questions, écrivez à Vanessa Lerga à vlerga@rem.info



Le REM offrira un nouveau service de métro à haute fréquence desservant la Rive-Nord, la Rive-Sud, le centre-ville de Montréal, l'Ouest-de-l'Île et l'aéroport. Le REM remplacera graduellement la ligne Deux-Montagnes à compter de 2022 et 2023 en améliorant le service et sa capacité. Les travaux nécessaires à sa transformation auront toutefois des impacts importants dans la vie des usagers des lignes Deux-Montagnes et Mascouche.



Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Thibodeau, Gaétan <gthibodeau@cdpqinfra.com>
Envoyé: 8 novembre 2018 13:46
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc: jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: Invitation à enregistrer votre organisation dans Aconex
Pièces jointes: Create a new user in your organization.pdf; Instruction pour l'inscription dans Aconex.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour.

Ce courriel vous a été envoyé parce que vous devez communiquer avec REM. Toutes vos communications de projet entre votre organisation et REM, doivent désormais être faites via l'outil Aconex.

Aconex est l'outil qui a été identifié par CDPQ Infra pour la gestion des informations sur le projet REM. Aconex est une plate-forme sécurisée en ligne qui sera utilisée pour stocker, gérer et distribuer toutes les informations du projet. Aconex est accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine avec une connexion internet.

Afin de pouvoir utiliser Aconex, les trois étapes suivantes doivent être complétées :

1. Enregistrement de votre organisation
2. Invitation au projet
3. Création de vos utilisateurs

Vous devez enregistrer votre organisation en suivant les instructions ci-joint (voir fichier **Instruction - Enregistrement a Aconex.docx** en pièce jointe).

Lorsque votre organisation sera officiellement enregistrée dans Aconex (vous recevrez un courriel d'Aconex à votre adresse Outlook confirmant votre enregistrement), vous devez absolument me notifier par retour de ce courriel pour que je puisse vous inviter au projet.

Vous pourrez alors procéder à la création des utilisateurs (voir fichier **Créer_un_nouvel_utilisateur_dans_votre_organisation.pdf** en pièce jointe).

N.B : Les étapes suivantes ne pourront se faire si vous n'êtes pas invité au projet.

Lorsque vous avez complété votre enregistrement et que les comptes utilisateurs de votre entreprise sont créés, vous devez m'envoyer par retour de ce courriel, les informations suivantes:

- La liste des utilisateurs que vous avez créés,
- Le nom des responsables de la gestion documentaire pour votre organisation,
- Le besoin de formation : oui/non
- Si oui, 2 dates ou votre groupe peut être disponible pour une formation de 2 heures.

Suite à cette correspondance **chaque utilisateur** recevra via Aconex une invitation au projet REM en tant qu'organisation participante.

Bonne collaboration.

Cordialement,

Gaétan Thibodeau
Coordonnateur, gestion des documents et des archives

CDPQ Infra
T +1 514 847-5938
gthibodeau@cdpqinfra.com



CDPQ Infra Inc.

Filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
cdpqinfra.com



La Caisse de dépôt et placement du Québec souscrit aux principes de développement durable.
Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Gagnon, Frédérique Odile <fogagnon@cdpqinfra.com>
Envoyé: 1 novembre 2018 16:39
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: Liste organisme pour les dons alimentaire

Bonjour M Ferland,

Je viens tout juste de laisser un message sur votre boîte vocale.

Nous avons des denrées périssables (lait, beurre, œufs, etc.) que nous aimerions donner à un organisme de la Ville de Deux-Montagnes, est-ce que vous auriez une liste de ces organismes?

Puisque les denrées sont périssables il faut procéder assez rapidement, n'hésitez pas à m'appeler sur mon téléphone cellulaire : (438) 830-6686.

Merci beaucoup et au plaisir d'avoir un retour de votre part.

Frédérique-Odile Gagnon

Conseillère, Relations avec la communauté

T : +1 514 847-5751

C : +1 438 830-6686

fogagnon@rem.info

rem.info



Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com>
Envoyé: 10 juillet 2019 10:34
À: Benoit Ferland
Objet: Lu : Déménagement locomotive
Pièces jointes: Lu : Déménagement locomotive

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Langelier, Maurice <mlangelier@cdpqinfra.com>
Envoyé: 18 février 2019 14:18
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: Projet Locomotive.

Bonjour M. Ferland,

Possible d'avoir les coordonnées de la personne responsable pour le projet .
J'aurai besoin de certaines informations pour le transport et la préparation des lieux.

M. Jacques, je pense?????

Merci et bonne fin de journée

Maurice.

Maurice Langelier
Gestionnaire de propriétés
Responsable Gare Centrale
CDPQ Infra inc.
C +1 514-865-3584
mlangelier@cdpqinfra.com



CDPQ Infra Inc.
Filiiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
cdpqinfra.com



La Caisse de dépôt et placement du Québec souscrit aux principes de développement durable.
Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy.

They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Jean Fayomi <jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 20 mars 2019 10:08
À: 'Yaman Alchirazi Alsabbagh'
Cc: 355608_controle_doc@hatch.com; 'Pelletier, Jean-Philippe (PJREM)'; 'André Thibeault'; 'Evelyne Caron'; 'Audrey Chan'
Objet: RE: Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT
Pièces jointes: Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour M. Alsabbagh,

Aucun document n'est joint à votre message ci-dessous et ci-joint.

J'apprécie grandement votre collaboration et vous en remercie beaucoup.
N'hésitez pas à communiquer avec moi, si de plus amples renseignements s'avèrent nécessaires, pour une meilleure compréhension bilatérale.

Salutations distinguées,



Jean B. Fayomi, ing., M.ing.
Directeur
Services techniques et travaux publics
Tél.: 450.473.4688 • Téléc. : 450.473.8336
625, 20e Avenue, Deux-Montagnes QC J7R 6B2
www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Yaman Alchirazi Alsabbagh [mailto:Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca]
Envoyé : 13 mars 2019 16:05
À : 'Jean Fayomi'
Cc : 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; Evelyne Caron; Audrey Chan; bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; ggemus@ville.deux-montagnes.qc.ca; tp@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet : Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint l'étude de circulation de la station de REM – Deux-Montagnes fournis de NouvLR.

Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 28 mars 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



N. de suivi REM : WF-002229)

Parent, France

De: Yaman Alchirazi Alsabbagh <Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>
Envoyé: 13 mars 2019 16:05
Objet: Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes –
Conception 30% - POUR CONSENTEMENT
Pièces jointes: image001.jpg

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint l'étude de circulation de la station de REM – Deux-Montagnes fournis de NouvLR. Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 28 mars 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca<mailto:yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca>
[cid:image002.jpg@01D49205.6FA0D4D0]

N. de suivi REM : WF-002229)

Parent, France

De: Jean Fayomi <jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 28 mars 2019 18:42
À: 'Yaman Alchirazi Alsabbagh'
Cc: 355608_controle_doc@hatch.com; 'Pelletier, Jean-Philippe (PJREM)'; 'André Thibeault'; 'Evelyne Caron'; 'Audrey Chan'
Objet: RE: Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT
Pièces jointes: RE: Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT; Lu : Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour M. Alchirazi Alsabbagh,

Je vous remercie pour votre message vocal d'aujourd'hui, message dans lequel vous me rappeler que c'est aujourd'hui que je dois vous soumettre des commentaire sur l'étude de circulation de la station de REM – Deux-Montagnes. Permettez-moi, s'il vous plaît, d'attirer votre attention sur le fait que vous n'avez pas encore répondu au message ci-dessous et ci-joint, bien que vous l'avez lu le même jour de son envoi (confirmation de lecture ci-jointe).

J'apprécie grandement votre collaboration et vous en remercie beaucoup.
N'hésitez pas à communiquer avec moi, si de plus amples renseignements s'avèrent nécessaires, pour une meilleure compréhension bilatérale.

Salutations distinguées,



Jean B. Fayomi, ing., M.ing.
Directeur
Services techniques et travaux publics
Tél.: 450.473.4688 • Téléc. : 450.473.8336
625, 20e Avenue, Deux-Montagnes QC J7R 6B2
www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Jean Fayomi [mailto:jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca]
Envoyé : 20 mars 2019 10:08
À : 'Yaman Alchirazi Alsabbagh'
Cc : '355608_controle_doc@hatch.com'; 'Pelletier, Jean-Philippe (PJREM)'; 'André Thibeault'; 'Evelyne Caron'; 'Audrey Chan'
Objet : RE: Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour M. Alsabbagh,

Aucun document n'est joint à votre message ci-dessous et ci-joint.

J'apprécie grandement votre collaboration et vous en remercie beaucoup.

N'hésitez pas à communiquer avec moi, si de plus amples renseignements s'avèrent nécessaires, pour une meilleure compréhension bilatérale.

Salutations distinguées,



Jean B. Fayomi, ing., M.ing.
Directeur
Services techniques et travaux publics
Tél.: 450.473.4688 • Téléc. : 450.473.8336
625, 20e Avenue, Deux-Montagnes QC J7R 6B2
www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Yaman Alchirazi Alsabbagh [<mailto:Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>]

Envoyé : 13 mars 2019 16:05

À : 'Jean Fayomi'

Cc : 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; Evelyne Caron; Audrey Chan; bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; ggemus@ville.deux-montagnes.qc.ca; tp@ville.deux-montagnes.qc.ca

Objet : Revue de conception - Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint l'étude de circulation de la station de REM – Deux-Montagnes fournis de NouvLR. Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 28 mars 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca

N. de suivi REM : WF-002229)

Parent, France

De: Jean Fayomi <jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 20 mars 2019 10:08
Objet: RE: Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT
Pièces jointes: image003.jpg; image002.png; Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour M. Alsabbagh,

Aucun document n'est joint à votre message ci-dessous et ci-joint.

J'apprécie grandement votre collaboration et vous en remercie beaucoup.
N'hésitez pas à communiquer avec moi, si de plus amples renseignements s'avèrent nécessaires, pour une meilleure compréhension bilatérale.

Salutations distinguées,

De : Yaman Alchirazi Alsabbagh [mailto:Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca]
Envoyé : 13 mars 2019 16:05
À : 'Jean Fayomi'
Cc : 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; Evelyne Caron; Audrey Chan; bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; ggemus@ville.deux-montagnes.qc.ca; tp@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet : Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes - Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint l'étude de circulation de la station de REM - Deux-Montagnes fournis de NouvLR.
Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 28 mars 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca

N. de suivi REM : WF-002229)

Parent, France

De: Daniel Ryan <dryan@parisladouceur.ca>
Envoyé: 18 janvier 2019 09:32
À: 'Benoit Ferland'
Objet: RE: 400 boul. Deux-Montagnes
Pièces jointes: soumission CDPQ.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour M. Ferland,

Nous joignons au présent courriel une estimation que CDPQ infra a obtenue pour le déplacement de la locomotive.

Pourriez-vous en prendre connaissance afin que nous puissions discuter du montant final de l'indemnité à verser à la Ville de Deux-Montagnes, incluant la perte de revenu suivant le départ des locataires ?

Si vous avez besoin de renseignements additionnels, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Salutations,

Daniel Ryan, B.A.A., É.A.



PARIS, LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC.
ÉVALUATEURS IMMOBILIERS PROFESSIONNELS

63, rue de la Pointe-Langlois, Laval (Québec) H7L 3J4
Tél. : 450 963-2777 | 514 385-4417 | Poste 236 | Téléc. : 450 963-2221
Courriel : dryan@parisladouceur.ca
www.parisladouceur.ca

CONFIDENTIALITÉ: Ce document transmis par courrier électronique est destiné uniquement à la personne ou à l'entité à qui il est adressé. L'information apparaissant dans ce document est de nature légalement privilégiée et confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de remettre ce document à son destinataire, vous êtes, par les présentes, avisé que toute lecture, usage, copie ou communication du contenu de ce message est strictement interdit. Vous êtes donc prié de nous réexpédier ce message sans délai et de le détruire par la suite.

CONFIDENTIALITY: This document transmitted by electronic mail is intended solely for the use of the individual or entity to whom it is addressed. The information contained in this message is legally privileged and confidential. If you are not the intended recipient or the person responsible for delivering it to the intended recipient, you are hereby advised that any use, reproduction or communication of the content of this message is strictly prohibited. Please return this message immediately and destroy this document.

De : Benoit Ferland [mailto:bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca]

Envoyé : 18 décembre 2018 17:47

À : Daniel Ryan

Objet : RE: 400 boul. Deux-Montagnes

Bonjour Monsieur Ryan,

Je vous remercie pour l'information.

Je vous transmets l'information concernant les couts de déplacement de la locomotive.
Nous nous chargerons des couts de restauration par la suite. Nous avons d'ailleurs eu une quasi-confirmation d'une subvention pour la partie restauration.

Dès que nous aurons une confirmation de votre part concernant l'acceptation des couts de déplacement, nous enclencherons le processus d'appel de proposition et d'adjudication du contrat de déplacement.

Cordialement,



Benoit Ferland , M.A.P. , O.M.A.

Directeur général

Ligne directe 450 473-1145 poste 225

Tél : 450 473-2796 • Téléc. : 450 473-2417

803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Qc) J7R 1L8

www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Daniel Ryan [mailto:dryan@parisladouceur.ca]

Envoyé : 13 décembre 2018 17:42

À : 'Benoit Ferland'

Cc : Thivierge, Frédéric (Frederic.Thivierge@transp.orts.gouv.qc.ca)

Objet : RE: 400 boul. Deux-Montagnes

Bonjour M. Ferland,

Selon les informations que nous avons obtenues aujourd'hui, le transfert de la propriété située au 400 boulevard des Deux-Montagnes doit se faire le 21 décembre. Vous devriez recevoir les avis de transfert (ville de Deux-Montagnes et Corporation du Manoir Grand-Moulin) dans les prochains jours. Le montant de la perte des loyers pour la garderie et de celui Des Délices de la Maison devra donc être calculé à partir des dates officielles de départ des locataires précisés dans notre courriel du 13 novembre 2018, et ce, jusqu'au 21 décembre 2018.

En lien avec les travaux de démolition du bâtiment qui doivent être entrepris à court terme, avez-vous déterminé où la locomotive sera déplacée et obtenu une ou des soumissions afin de pouvoir déterminer l'indemnité à verser pour son déplacement ?

Je vous remercie d'avance pour le suivi des dossiers.

Salutations,

Daniel Ryan, B.A.A., É.A.



PARIS, LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC.

ÉVALUATEURS IMMOBILIERS PROFESSIONNELS

63, rue de la Pointe-Langlois, Laval (Québec) H7L 3J4

Tél. : 450 963-2777 | 514 385-4417 | Poste 236 | Téléc. : 450 963-2221

Courriel : dryan@parisladouceur.ca

www.parisladouceur.ca

CONFIDENTIALITÉ: Ce document transmis par courrier électronique est destiné uniquement à la personne ou à l'entité à qui il est adressé. L'information apparaissant dans ce document est de nature légalement privilégiée et confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de remettre ce document à son destinataire, vous êtes, par les présentes, avisé que toute lecture, usage, copie ou communication du contenu de ce message est strictement interdit. Vous êtes donc prié de nous réexpédier ce message sans délai et de le détruire par la suite.

CONFIDENTIALITY: This document transmitted by electronic mail is intended solely for the use of the individual or entity to whom it is addressed. The information contained in this message is legally privileged and confidential. If you are not the intended recipient or the person responsible for delivering it to the intended recipient, you are hereby advised that any use, reproduction or communication of the content of this message is strictly prohibited. Please return this message immediately and destroy this document.

De : Benoit Ferland [mailto:bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca]

Envoyé : 4 décembre 2018 17:11

À : Daniel Ryan

Objet : RE: 400 boul. Deux-Montagnes

Bonjour Monsieur Ryan,

Parfait, je m'en occupe.

Concernant le bâtiment lui-même quelles sont les prochaines étapes de signatures ?



Benoit Ferland , M.A.P. , O.M.A.

Directeur général

Ligne directe 450 473-1145 poste 225

Tél : 450 473-2796 • Téléc. : 450 473-2417

803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Qc) J7R 1L8

www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Daniel Ryan [mailto:dryan@parisladouceur.ca]

Envoyé : 4 décembre 2018 16:40

À : 'Benoit Ferland'

Objet : RE: 400 boul. Deux-Montagnes

Bonjour M. Ferland,

Je suis désolé, je constate que j'ai omis de vous transmettre les ententes pour l'acquisition du lot 1 974 844 et d'une partie du lot 1 973 081 dans le courriel que je vous ai fait parvenir le 17 novembre dernier. Vous trouverez joint au présent courriel, les ententes à signer.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Salutations cordiales.

Daniel Ryan, B.A.A., É.A.



PARIS, LA DOUCEUR & ASSOCIÉS INC.
ÉVALUATEURS IMMOBILIERS PROFESSIONNELS

63, rue de la Pointe-Longlois, Laval (Québec) H7L 3J4
Tél. : 450 963-2777 | 514 385-4417 | Poste 236 | Téléc. : 450 963-2221
Courriel : dryan@parisladouceur.ca
www.parisladouceur.ca

CONFIDENTIALITÉ: Ce document transmis par courrier électronique est destiné uniquement à la personne ou à l'entité à qui il est adressé. L'information apparaissant dans ce document est de nature légalement privilégiée et confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de remettre ce document à son destinataire, vous êtes, par les présentes, avisé que toute lecture, usage, copie ou communication du contenu de ce message est strictement interdit. Vous êtes donc prié de nous réexpédier ce message sans délai et de le détruire par la suite.

CONFIDENTIALITY: This document transmitted by electronic mail is intended solely for the use of the individual or entity to whom it is addressed. The information contained in this message is legally privileged and confidential. If you are not the intended recipient or the person responsible for delivering it to the intended recipient, you are hereby advised that any use, reproduction or communication of the content of this message is strictly prohibited. Please return this message immediately and destroy this document.

De : Benoit Ferland [mailto:bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca]
Envoyé : 4 décembre 2018 09:42
À : Daniel Ryan
Objet : RE: 400 boul. Deux-Montagnes

Bonjour Monsieur Ryan,

Vous nous signaliez dans votre courriel que nous devons parafer des ententes.
Considérant que nous avons reçu plusieurs documents concernant ce dossier (avis d'expropriation, etc.), pouvez-vous nous préciser de quels documents s'agit-il?

Cordialement,



Benoit Ferland , M.A.P. , O.M.A.
Directeur général
Ligne directe 450 473-1145 poste 225
Tél : 450 473-2796 • Téléc. : 450 473-2417
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Qc) J7R 1L8
www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Daniel Ryan [mailto:dryan@parisladouceur.ca]
Envoyé : 17 novembre 2018 11:49
À : 'Benoit Ferland'
Objet : RE: 400 boul. Deux-Montagnes

Bonjour M. Ferland,

En réponse à votre demande, nous vous avisons que nous ne pouvons pas divulguer d'information qui concerne un autre dossier d'expropriation. Toutefois, la loi d'expropriation prévoit qu'avant de prendre possession d'un immeuble commercial, le propriétaire et les locataires doivent avoir reçu un acompte provisionnel. Considérant que le locataire a quitté les lieux, on peut présumer que l'acompte provisionnel a été versé. Je ne peux toutefois pas confirmer si le locataire a pris possession de l'acompte provisionnel.

Par ailleurs, on nous a demandé de vous faire parvenir les ententes finales aux fins de signature pour l'acquisition du lot 1 974 844 et d'une partie du lot 1 973 081. Conformément à la résolution #2108-06-14.125, les résolutions doivent être signées par le maire ou le greffier. Les endroits surlignés en jaune doivent être remplis et signés par l'une des personnes autorisées.

Lorsque les ententes auront été signées pourriez-vous m'aviser afin que je puisse aller les chercher et les envoyer au demandeur ?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Je vous remercie d'avance pour votre habituelle collaboration.

Daniel Ryan, B.A.A., É.A.



PARIS, LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC.
ÉVALUATEURS IMMOBILIERS PROFESSIONNELS

63, rue de la Pointe-Longlois, Laval (Québec) H7L 3J4

Tél. : 450 963-2777 | 514 385-4417 | Poste 236 | Téléc. : 450 963-2221

Courriel : dryan@parisladouceur.ca

www.parisladouceur.ca

CONFIDENTIALITÉ: Ce document transmis par courrier électronique est destiné uniquement à la personne ou à l'entité à qui il est adressé. L'information apparaissant dans ce document est de nature légalement privilégiée et confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de remettre ce document à son destinataire, vous êtes, par les présentes, avisé que toute lecture, usage, copie ou communication du contenu de ce message est strictement interdit. Vous êtes donc prié de nous réexpédier ce message sans délai et de le détruire par la suite.

CONFIDENTIALITY: This document transmitted by electronic mail is intended solely for the use of the individual or entity to whom it is addressed. The information contained in this message is legally privileged and confidential. If you are not the intended recipient or the person responsible for delivering it to the intended recipient, you are hereby advised that any use, reproduction or communication of the content of this message is strictly prohibited. Please return this message immediately and destroy this document.

De : Benoit Ferland [mailto:bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca]

Envoyé : 14 novembre 2018 15:59

À : Daniel Ryan

Objet : RE: 400 boul. Deux-Montagnes

Bonjour Monsieur Ryan,

Le locataire m'a mentionné qu'il n'a reçu aucun montant jusqu'à maintenant, ce qui explique pourquoi il ne paie pas les loyers dus.

Est-ce que vous pouvez vérifier si vraiment cette information est véridique?

En vous remerciant,



Benoit Ferland , M.A.P. , O.M.A.
Directeur général
Ligne directe 450 473-1145 poste 225
Tél : 450 473-2796 • Téléc. : 450 473-2417
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Qc) J7R 1L8
www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Daniel Ryan [mailto:dryan@parisladouceur.ca]
Envoyé : 13 novembre 2018 18:57
À : 'Benoit Ferland'
Objet : RE: 400 boul. Deux-Montagnes

Bonjour M. Ferland,

Selon les informations obtenues, le loyer du local occupé par Les Délices de la maison est payable à partir du départ officiel du locataire soit le 31 août 2018 jusqu'au transfert de propriété. Le même principe s'applique pour la garderie dont la date de départ officiel est le 30 juin 2018. Une mise à jour des indemnités incluant les pertes de loyer entre les dates de départ des locataires et l'avis de transfert devra être effectuée pour les deux propriétés (Ville de Deux-Montagnes et Corporation du Manoir Grand-Moulin) une fois que la date de transfert de propriété sera connue.

Par ailleurs, avez-vous obtenu des soumissions pour le déplacement de la locomotive en façade de la propriété du 400 boulevard Deux-Montagnes ?

Salutations,

Daniel Ryan, B.A.A., É.A.



PARIS, LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC.
ÉVALUATEURS IMMOBILIERS PROFESSIONNELS

63, rue de la Pointe-Langlois, Laval (Québec) H7L 3J4
Tél. : 450 963-2777 | 514 385-4417 | Poste 236 | Téléc. : 450 963-2221
Courriel : dryan@parisladouceur.ca
www.parisladouceur.ca

CONFIDENTIALITÉ: Ce document transmis par courrier électronique est destiné uniquement à la personne ou à l'entité à qui il est adressé. L'information apparaissant dans ce document est de nature légalement privilégiée et confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de remettre ce document à son destinataire, vous êtes, par les présentes, avisé que toute lecture, usage, copie ou communication du contenu de ce message est strictement interdit. Vous êtes donc prié de nous réexpédier ce message sans délai et de le détruire par la suite.

CONFIDENTIALITY: This document transmitted by electronic mail is intended solely for the use of the individual or entity to whom it is addressed. The information contained in this message is legally privileged and confidential. If you are not the intended recipient or the person responsible for delivering it to the intended recipient, you are hereby advised that any use, reproduction or communication of the content of this message is strictly prohibited. Please return this message immediately and destroy this document.

De : Benoit Ferland [mailto:bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca]
Envoyé : 13 novembre 2018 15:52
À : Daniel Ryan
Objet : RE: 400 boul. Deux-Montagnes

Bonjour M. Ryan,

Est-ce qu'il y a une possibilité qu'on puisse obtenir un montant du locataire du restaurant qui ne nous a payés depuis l'an dernier?

Avec l'intervention d'une firme d'avocat, nous avons obtenu les loyers en retard de la Garderie l'Enfant Do mais pas du restaurant les Délices de la Gare.

Cordialement,



Benoit Ferland, M.A.P., O.M.A.

Directeur général

Ligne directe 450 473-1145 poste 225

Tél : 450 473-2796 • Téléc. : 450 473-2417

803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Qc) J7R 1L8

www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Daniel Ryan [mailto:dryan@parisladouceur.ca]

Envoyé : 18 septembre 2018 16:45

À : Benoit Ferland (bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca)

Objet : 400 boul. Deux-Montagnes

Bonjour M. Ferland,

J'ai eu confirmation que les deux locataires ont quitté les locaux du 400 boulevard Deux-Montagnes.

Pourriez-vous communiquer avec moi afin de discuter de la suite du dossier pour le transfert de propriété.

Salutations cordiales

Daniel Ryan, B.A.A., É.A.



PARIS, LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC.

ÉVALUATEURS IMMOBILIERS PROFESSIONNELS

63, rue de la Pointe-Langlois, Laval (Québec) H7L 3J4

Tél. : 450 963-2777 | 514 385-4417 | Poste 236 | Téléc. : 450 963-2221

Courriel : dryan@parisladouceur.ca

www.parisladouceur.ca

CONFIDENTIALITÉ: Ce document transmis par courrier électronique est destiné uniquement à la personne ou à l'entité à qui il est adressé. L'information apparaissant dans ce document est de nature légalement privilégiée et confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de remettre ce document à son destinataire, vous êtes, par les présentes, avisé que toute lecture, usage, copie ou communication du contenu de ce message est strictement interdit. Vous êtes donc prié de nous réexpédier ce message sans délai et de le détruire par la suite.

CONFIDENTIALITY: This document transmitted by electronic mail is intended solely for the use of the individual or entity to whom it is addressed. The information contained in this message is legally privileged and confidential. If you are not the intended recipient or the person responsible for delivering

it to the intended recipient, you are hereby advised that any use, reproduction or communication of the content of this message is strictly prohibited. Please return this message immediately and destroy this document.

Parent, France

De: Babina, Inna <ibabina@cdpqinfra.com>
Envoyé: 18 février 2019 10:24
À: Ken Harrison; Langelier, Maurice
Cc: 'bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca'; martin@manu-cam.com; Frederic Gauthier
Objet: RE: Degel Quebec

Bonjour monsieur Harrison,

Pouvez-vous confirmer quelle date vous prévoyez pour être prêt pour le déplacement de la locomotive?
Merci.

Cordialement,

/ INNA BABINA

Spécialiste, Contrats de service
Contract Services, Specialist

Tél. : (514) 847-2921
Cell : (514) 358-6273



De : Ken Harrison <ken.harrison@robert.ca>
Envoyé : 18 février 2019 09:50
À : Babina, Inna <ibabina@cdpqinfra.com>
Cc : Langelier, Maurice <mlangelier@cdpqinfra.com>; 'bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca' <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>; martin@manu-cam.com; Frederic Gauthier <frederic.gauthier@transportwatson.com>
Objet : Degel Quebec

Bon matin à vous, simplement pour vous informer que la période de dégel (tentative et à être reconfirmé) a été annoncé ce matin. Les date du dégel serait du 11 mars 2019 au 10 mai 2019.

Important de noter que la locomotive ne pourra pas être transporté pendant le dégel. La dernière journée possible pour le transport serait donc le samedi 9 mars 2019 et à partir du 13 mai 2019.

Je demeure disponible pour toutes questions et ou commentaires.

Merci et bonne journée

KEN HARRISON

Directeur de compte / Account manager



T 1 450 467-7352 ext:2220
T 1 800 361-1381
M 1 514 206-5944
W transportwatson.com
E ken.harrison@transportwatson.com

Transport Watson
3126, Bernard-Pilon
St-Mathieu-de-Beloeil
Québec J3G 4S5 Canada

PARTENAIRE DE GROUPE ROBERT
PARTNER OF GROUPE ROBERT

TRANSPORT SPÉCIALISÉ | SPECIALIZED TRANSPORT

L'information contenue dans ce courriel et les fichiers qui l'accompagnent sont confidentiels et réservés exclusivement au destinataire. This email and any files transmitted with it are confidential and intended solely for the use of the individual or entity to which they are addressed.

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com>
Envoyé: 15 juillet 2019 11:50
À: Benoit Ferland
Objet: RE: Déménagement locomotive

Bonjour M. Ferland

Je m'informe et vous reviens

Merci

/ LOUIS TRUDEL É.A.
Directeur immobilier
CDPQ Infra inc.
Tél. : (514) 847-5283
Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com

Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
www.cdpqinfra.com

-----Message d'origine-----

De : Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé : 10 juillet 2019 14:52
À : Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com> Objet : RE: Déménagement locomotive

Bonjour Monsieur Trudel,

La préparation du site nous incombe, mais le montant pour réaliser ces travaux sera à verser ou est déjà inclus dans l'entente de la vente de l'édifice de la Gare?

Cordialement,

Benoit Ferland
Directeur général
Ville de Deux-Montagnes

-----Message d'origine-----

De : Trudel, Louis [mailto:ltrudel@cdpqinfra.com] Envoyé : 10 juillet 2019 10:39 À : Benoit Ferland
Objet : RE: Déménagement locomotive

Voici

Laissez-moi savoir si ça fonctionne

/ LOUIS TRUDEL É.A.
Directeur immobilier
CDPQ Infra inc.
Tél. : (514) 847-5283
Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com

Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
www.cdpqinfra.com

-----Message d'origine-----

De : Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé : 10 juillet 2019 10:11
À : Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com> Objet : RE: Déménagement locomotive

Bonjour Monsieur Trudel,

Le fichier joint est un winmail.dat.
Nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir ce document.
Pourriez-vous nous le retourner dans un format plus standard (PDF ou Word).

Merci

Benoit Ferland
Directeur général
Ville de Deux-Montagnes

-----Message d'origine-----

De : Trudel, Louis [mailto:ltrudel@cdpqinfra.com] Envoyé : 8 juillet 2019 15:28 À : bferland (bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca)
Cc : Mathieu Pichette; frederic.thivierge@transports.gouv.qc.ca; Proulx, Mélanie (PJREM); Carrière, Valérie; Langelier, Maurice
Objet : Déménagement locomotive

Bonjour M. Ferland

Je vous joins l'ébauche final du contrat de relocalisation de la locomotive. Avant de procéder, nous vous demandons de prendre connaissance de la condition particulière qui fera partie de l'entente de règlement du Ministère.

Une fois votre consentement reçu par retour de ce e-mail, nous pourrions signer ce contrat avec ce fournisseur et planifier les travaux en coordination avec toutes les parties prenantes.

Merci de votre attention

/ LOUIS TRUDEL É.A.
Directeur immobilier
CDPQ Infra inc.
Tél. : (514) 847-5283
Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com<mailto:ltrudel@cdpqinfra.com>

Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
www.cdpqinfra.com<http://www.cdpqinfra.com/>

[logo_CDPQ_Infra_RGB (4)]

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com>
Envoyé: 12 juillet 2019 08:29
À: Benoit Ferland
Cc: Babina, Inna; Langelier, Maurice; Carrière, Valérie; Proulx, Mélanie (PJREM)
Objet: RE: Déménagement locomotive

Indicateur de suivi: FollowUp
État de l'indicateur: Avec indicateur

Merci M. Ferland.

Nous vous contacterons pour les prochaines étapes

Bon été

/ LOUIS TRUDEL É.A.
Directeur immobilier
CDPQ Infra inc.
Tél. : (514) 847-5283
Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com

Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
www.cdpqinfra.com

-----Message d'origine-----

De : Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé : 11 juillet 2019 18:54
À : Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com> Objet : RE: Déménagement locomotive

Bonjour Monsieur Trudel,

Nous sommes d'accord avec la condition particulière de cette entente.

Cordialement,

Benoit Ferland
Directeur général
Ville de Deux-Montagnes

-----Message d'origine-----

De : Trudel, Louis [mailto:ltrudel@cdpqinfra.com] Envoyé : 8 juillet 2019 15:28 À : bferland (bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca)

Cc : Mathieu Pichette; frederic.thivierge@transports.gouv.qc.ca; Proulx, Mélanie (PJREM); Carrière, Valérie; Langelier, Maurice
Objet : Déménagement locomotive

Bonjour M. Ferland

Je vous joins l'ébauche final du contrat de relocalisation de la locomotive. Avant de procéder, nous vous demandons de prendre connaissance de la condition particulière qui fera partie de l'entente de règlement du Ministère.

Une fois votre consentement reçu par retour de ce e-mail, nous pourrions signer ce contrat avec ce fournisseur et planifier les travaux en coordination avec toutes les parties prenantes.

Merci de votre attention

/ LOUIS TRUDEL É.A.
Directeur immobilier
CDPQ Infra inc.
Tél. : (514) 847-5283
Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com<mailto:ltrudel@cdpqinfra.com>

Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
www.cdpqinfra.com<http://www.cdpqinfra.com/>

[logo_CDPQ_Infra_RGB (4)]

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the

information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Francine Thibodeau <fthibodeau@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 10 juillet 2019 10:46
À: 'Trudel, Louis'
Cc: Benoit Ferland
Objet: RE: Déménagement locomotive

Bonjour M. Trudel,

Nous accusons réception des documents

Merci



Francine Thibodeau

Adjointe au cabinet du maire et à la direction générale

Tél. : 450.473.1145, poste 230

Télééc. : 450.473.2417

803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

www.ville.deux-montagnes.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Trudel, Louis [mailto:ltrudel@cdpqinfra.com]

Envoyé : 10 juillet 2019 10:39

À : Benoit Ferland

Objet : RE: Déménagement locomotive

Voici

Laissez-moi savoir si ça fonctionne

/ LOUIS TRUDEL É.A.

Directeur immobilier

CDPQ Infra inc.

Tél. : (514) 847-5283

Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com

Édifice Jacques-Parizeau

1000, place Jean-Paul-Riopelle

Montréal (Québec) H2Z 2B3

www.cdpqinfra.com

-----Message d'origine-----

De : Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>

Envoyé : 10 juillet 2019 10:11

À : Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com> Objet : RE: Déménagement locomotive

Bonjour Monsieur Trudel,

Le fichier joint est un winmail.dat.

Nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir ce document.

Pourriez-vous nous le retourner dans un format plus standard (PDF ou Word).

Merci

Benoit Ferland

Directeur général

Ville de Deux-Montagnes

-----Message d'origine-----

De : Trudel, Louis [mailto:ltrudel@cdpqinfra.com] Envoyé : 8 juillet 2019 15:28 À : bferland (bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca)

Cc : Mathieu Pichette; frederic.thivierge@transports.gouv.qc.ca; Proulx, Mélanie (PJREM); Carrière, Valérie; Langelier, Maurice
Objet : Déménagement locomotive

Bonjour M. Ferland

Je vous joins l'ébauche final du contrat de relocalisation de la locomotive. Avant de procéder, nous vous demandons de prendre connaissance de la condition particulière qui fera partie de l'entente de règlement du Ministère.

Une fois votre consentement reçu par retour de ce e-mail, nous pourrions signer ce contrat avec ce fournisseur et planifier les travaux en coordination avec toutes les parties prenantes.

Merci de votre attention

/ LOUIS TRUDEL É.A.

Directeur immobilier

CDPQ Infra inc.

Tél. : (514) 847-5283

Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com<mailto:ltrudel@cdpqinfra.com>

Édifice Jacques-Parizeau

1000, place Jean-Paul-Riopelle

Montréal (Québec) H2Z 2B3

www.cdpqinfra.com<http://www.cdpqinfra.com/>

[logo_CDPQ_Infra_RGB (4)]

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com>
Envoyé: 10 juillet 2019 10:39
À: Benoit Ferland
Objet: RE: Déménagement locomotive
Pièces jointes: Condition particulière révisée28 juin 2019 - expro VDM_locomotive_130351.._.doc;
Watson- Projet - Contrat transport v4 CDPQ_réviséLDB 28 juin 2019_13312299_1.doc

Voici

Laissez-moi savoir si ça fonctionne

/ LOUIS TRUDEL É.A.
Directeur immobilier
CDPQ Infra inc.
Tél. : (514) 847-5283
Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com

Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
www.cdpqinfra.com

-----Message d'origine-----

De : Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé : 10 juillet 2019 10:11
À : Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com> Objet : RE: Déménagement locomotive

Bonjour Monsieur Trudel,

Le fichier joint est un winmail.dat.
Nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir ce document.
Pourriez-vous nous le retourner dans un format plus standard (PDF ou Word).

Merci

Benoit Ferland
Directeur général
Ville de Deux-Montagnes

-----Message d'origine-----

De : Trudel, Louis [mailto:ltrudel@cdpqinfra.com] Envoyé : 8 juillet 2019 15:28 À : bferland (bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca)

Cc : Mathieu Pichette; frederic.thivierge@transports.gouv.qc.ca; Proulx, Mélanie (PJREM); Carrière, Valérie; Langelier, Maurice
Objet : Déménagement locomotive

Bonjour M. Ferland

Je vous joins l'ébauche final du contrat de relocalisation de la locomotive. Avant de procéder, nous vous demandons de prendre connaissance de la condition particulière qui fera partie de l'entente de règlement du Ministère.

Une fois votre consentement reçu par retour de ce e-mail, nous pourrions signer ce contrat avec ce fournisseur et planifier les travaux en coordination avec toutes les parties prenantes.

Merci de votre attention

/ LOUIS TRUDEL É.A.
Directeur immobilier
CDPQ Infra inc.
Tél. : (514) 847-5283
Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com<mailto:ltrudel@cdpqinfra.com>

Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
www.cdpqinfra.com<http://www.cdpqinfra.com/>

[logo_CDPQ_Infra_RGB (4)]

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Carrière, Valérie <vacarriere@cdpqinfra.com>
Envoyé: 6 août 2019 11:23
À: Benoit Ferland
Cc: Babina, Inna; Trudel, Louis
Objet: RE: Déménagement locomotive

Bonjour M. Ferland,

J'aimerais valider une information concernant le déménagement de la locomotive. Pourriez-vous nous confirmer dans quel parc la locomotive sera déménagée.

Parc Bel-Air situé sur le Chemin Oka,
Parc Moir intersection du Chemin Oka et de la 3e avenue

Merci

VALÉRIE CARRIÈRE
Conseillère, Secteur immobilier
T +1 514 847-2352
C +1 514 892-4439

Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
cdpqinfra.com

☒
La Caisse de dépôt et placement du Québec souscrit aux principes de développement durable.
Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

-----Message d'origine-----

De : Trudel, Louis
Envoyé : 12 juillet 2019 08:29
À : Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Cc : Babina, Inna <ibabina@cdpqinfra.com>; Langelier, Maurice <mlangelier@cdpqinfra.com>; Carrière, Valérie <vacarriere@cdpqinfra.com>; Proulx, Mélanie (PJREM) <mproulx@rem.info> Objet : RE: Déménagement locomotive

Merci M. Ferland.

Nous vous contacterons pour les prochaines étapes

Bon été

/ LOUIS TRUDEL É.A.
Directeur immobilier
CDPQ Infra inc.
Tél. : (514) 847-5283
Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com

Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
www.cdpqinfra.com

-----Message d'origine-----

De : Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé : 11 juillet 2019 18:54
À : Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com> Objet : RE: Déménagement locomotive

Bonjour Monsieur Trudel,

Nous sommes d'accord avec la condition particulière de cette entente.

Cordialement,

Benoit Ferland
Directeur général
Ville de Deux-Montagnes

-----Message d'origine-----

De : Trudel, Louis [mailto:ltrudel@cdpqinfra.com] Envoyé : 8 juillet 2019 15:28 À : bferland (bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca)
Cc : Mathieu Pichette; frederic.thivierge@transport.gouv.qc.ca; Proulx, Mélanie (PJREM); Carrière, Valérie; Langelier, Maurice
Objet : Déménagement locomotive

Bonjour M. Ferland

Je vous joins l'ébauche final du contrat de relocalisation de la locomotive. Avant de procéder, nous vous demandons de prendre connaissance de la condition particulière qui fera partie de l'entente de règlement du Ministère.

Une fois votre consentement reçu par retour de ce e-mail, nous pourrons signer ce contrat avec ce fournisseur et planifier les travaux en coordination avec toutes les parties prenantes.

Merci de votre attention

/ LOUIS TRUDEL É.A.
Directeur immobilier
CDPQ Infra inc.
Tél. : (514) 847-5283
Cell. : (514) 557 4373

ltrudel@cdpqinfra.com<mailto:ltrudel@cdpqinfra.com>

Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
www.cdpqinfra.com<http://www.cdpqinfra.com/>

[logo_CDPQ_Infra_RGB (4)]

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Erik Johnson <ejohnson@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 21 novembre 2018 20:08
À: Frédéric Berthiaume
Cc: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca; mrobotaille@ville.deux-montagnes.qc.ca; mgroulxstable@ville.deux-montagnes.qc.ca; fberthiaume@ville.deux-montagnes.qc.ca; mmendes@ville.deux-montagnes.qc.ca; mlavallee@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: Re: Invitation | Forum d'idéation sur les mesures complémentaires | Ligne Deux-Montagnes et Mascouche

Moi aussi...

Erik Johnson - Conseiller municipal
District Du Lac - Ville Deux-Montagnes

On Nov 21, 2018, at 8:05 PM, Frédéric Berthiaume <fredericberthiaume@hotmail.com> wrote:

Bonjour,

Personnellement, je suis intéressé à y participer.

De : Gagnon, Frédérique Odile <fogagnon@cdpqinfra.com>

Envoyé : 20 novembre 2018 22:50

À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca; mrobotaille@ville.deux-montagnes.qc.ca; ejohnson@ville.deux-montagnes.qc.ca; mgroulxstable@ville.deux-montagnes.qc.ca; fberthiaume@ville.deux-montagnes.qc.ca; mmendes@ville.deux-montagnes.qc.ca; mlavallee@ville.deux-montagnes.qc.ca

Objet : Invitation | Forum d'idéation sur les mesures complémentaires | Ligne Deux-Montagnes et Mascouche





Forum d'idéation sur les mesures complémentaires pour les communautés desservies par les lignes Deux-Montagnes et Mascouche

Le bureau de projet du Réseau express métropolitain (REM) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) souhaitent vous convier à un Forum visant à identifier des mesures complémentaires à celles développées par les organismes de transport collectif et pouvant être mises en œuvre pour faciliter les déplacements des citoyens vers le centre-ville d'ici la mise en service du REM.

Nous souhaitons mobiliser le dynamisme et la créativité des experts en mobilité, des

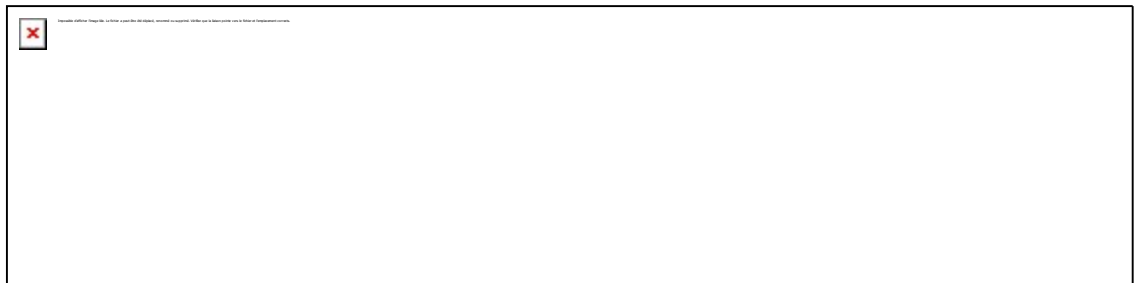
gens d'affaires, des élus et des citoyens engagés au bénéfice des communautés desservies par les lignes Deux-Montagnes et Mascouche. Dans le cadre d'ateliers créatifs, venez réfléchir avec nous à des solutions alternatives de mobilité réalisables et à des mécanismes de collaboration qui soient adaptées à la réalité des citoyens, placés au cœur de la réflexion.

Le Forum est un point de départ d'une approche basée sur un accompagnement et une collaboration étroite avec les parties prenantes et les usagers. **Soyez des nôtres le 5 décembre et faites partie de l'idéation de solutions!**

Cette invitation peut être transférée à une personne de votre équipe. Il suffit de le signaler lors de l'inscription. Pour toutes questions, écrivez à Vanessa Lerga à vlerga@rem.info



Le REM offrira un nouveau service de métro à haute fréquence desservant la Rive-Nord, la Rive-Sud, le centre-ville de Montréal, l'Ouest-de-l'Île et l'aéroport. Le REM remplacera graduellement la ligne Deux-Montagnes à compter de 2022 et 2023 en améliorant le service et sa capacité. Les travaux nécessaires à sa transformation auront toutefois des impacts importants dans la vie des usagers des lignes Deux-Montagnes et Mascouche.



vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.


Parent, France


De: Frédéric Berthiaume <fredericberthiaume@hotmail.com>
Envoyé: 21 novembre 2018 20:05
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca; mrobotaille@ville.deux-montagnes.qc.ca; ejohnson@ville.deux-montagnes.qc.ca; mgroulxstabile@ville.deux-montagnes.qc.ca; fberthiaume@ville.deux-montagnes.qc.ca; mmendes@ville.deux-montagnes.qc.ca; mlavallee@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: RE: Invitation | Forum d'idéation sur les mesures complémentaires | Ligne Deux-Montagnes et Mascouche

Bonjour,

Personnellement, je suis intéressé à y participer.

De : Gagnon, Frédérique Odile <fogagnon@cdpqinfra.com>
Envoyé : 20 novembre 2018 22:50
À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca; mrobotaille@ville.deux-montagnes.qc.ca; ejohnson@ville.deux-montagnes.qc.ca; mgroulxstabile@ville.deux-montagnes.qc.ca; fberthiaume@ville.deux-montagnes.qc.ca; mmendes@ville.deux-montagnes.qc.ca; mlavallee@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet : Invitation | Forum d'idéation sur les mesures complémentaires | Ligne Deux-Montagnes et Mascouche





Forum d'idéation sur les mesures complémentaires pour les communautés desservies par les lignes Deux-Montagnes et Mascouche

Le bureau de projet du Réseau express métropolitain (REM) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) souhaitent vous convier à un Forum visant à identifier des mesures complémentaires à celles développées par les organismes de transport collectif et pouvant être mises en œuvre pour faciliter les déplacements des citoyens vers le centre-ville d'ici la mise en service du REM.

Nous souhaitons mobiliser le dynamisme et la créativité des experts en mobilité, des

gens d'affaires, des élus et des citoyens engagés au bénéfice des communautés desservies par les lignes Deux-Montagnes et Mascouche. Dans le cadre d'ateliers créatifs, venez réfléchir avec nous à des solutions alternatives de mobilité réalisables et à des mécanismes de collaboration qui soient adaptées à la réalité des citoyens, placés au cœur de la réflexion.

Le Forum est un point de départ d'une approche basée sur un accompagnement et une collaboration étroite avec les parties prenantes et les usagers. **Soyez des nôtres le 5 décembre et faites partie de l'idéation de solutions!**

Cette invitation peut être transférée à une personne de votre équipe. Il suffit de le signaler lors de l'inscription. Pour toutes questions, écrivez à Vanessa Lerga à vlerga@rem.info



Le REM offrira un nouveau service de métro à haute fréquence desservant la Rive-Nord, la Rive-Sud, le centre-ville de Montréal, l'Ouest-de-l'Île et l'aéroport. Le REM remplacera graduellement la ligne Deux-Montagnes à compter de 2022 et 2023 en améliorant le service et sa capacité. Les travaux nécessaires à sa transformation auront toutefois des impacts importants dans la vie des usagers des lignes Deux-Montagnes et Mascouche.



Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Langelier, Maurice <mlangelier@cdpqinfra.com>
Envoyé: 18 février 2019 14:26
À: Benoit Ferland
Objet: RE: Projet Locomotive.

Merci.

Maurice Langelier
Gestionnaire de propriétés
Responsable Gare Centrale
CDPQ Infra inc.
C +1 514-865-3584
mlangelier@cdpqinfra.com



CDPQ Infra Inc.
Filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
cdpqinfra.com



La Caisse de dépôt et placement du Québec souscrit aux principes de développement durable.
Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

De : Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé : 18 février 2019 14:24
À : Langelier, Maurice <mlangelier@cdpqinfra.com>
Cc : Jean Fayomi <jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Objet : Re: Projet Locomotive.

Bonjour Monsieur Langelier,

Il s'agit de monsieur Jean Fayomi, ing. (directeur des travaux publics)

jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca

Cordialement,

Benoit Ferland
DG
Ville de Deux-Montagnes

From: Langelier, Maurice [<mailto:mlangelier@cdpqinfra.com>]
To: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca [<mailto:bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>]

Sent: Mon, 18 Feb 2019 14:18:10 -0500

Subject: Projet Locomotive.

Bonjour M. Ferland,

Possible d'avoir les coordonnées de la personne responsable pour le projet .
J'aurai besoin de certaines informations pour le transport et la préparation des lieux.

M. Jacques, je pense?????

Merci et bonne fin de journée

Maurice.

Maurice Langelier

Gestionnaire de propriétés

Responsable Gare Centrale

CDPQ Infra inc.

C +1 514-865-3584

mlangelier@cdpqinfra.com



CDPQ Infra Inc.

Filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec

1000, place Jean-Paul-Riopelle

Montréal (Québec) H2Z 2B3

cdpqinfra.com



La Caisse de dépôt et placement du Québec souscrit aux principes de développement durable.

Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Nadine Ferrara <nferrara@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 13 juin 2018 16:21
À: 'Vallière, Myriam'
Cc: Benoit Ferland
Objet: RE: REM - mise à jour pour votre conseil municipal

Bonjour Madame Vallière,

Je vous confirme que nous avons reçu ce premier courriel avec succès mais je vérifie si votre adresse courriel mvalliere@rem.info ne serait pas bloqué par le pare-feu.

Je vérifie le tout avec nos informaticiens. Nous sommes désolé de cet inconvénient.

Néanmoins, je vous suggère de me faire suivre vos informations à l'intention du directeur général et des membres du conseil municipal et je m'engage à leur faire suivre dans les meilleures délais..

Merci à l'avance

Nadine Ferrara, adjointe aux communications et projets spéciaux
Pour Benoit Ferland, directeur général
Ville de Deux-Montagnes
Tél. : 450 473-1145 poste 235



Nadine Ferrara
Adjointe aux communications et aux projets spéciaux
Tél : 450 473-1145 poste 235 • Téléc. : 450 473-2417
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Vallière, Myriam [mailto:mvalliere@cdpqinfra.com]
Envoyé : 13 juin 2018 15:38
À : nferrara@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet : REM - mise à jour pour votre conseil municipal

Bonjour Mme Ferrara,

Merci pour ce suivi. Votre adresse courriel refuse également mes courriels en provenance mon de mon adresse rem.info, je tente de vous le faire parvenir par une autre adresse, d'ici à ce que vous trouviez la solution!

.
. .
.

Tel que discuté, nous souhaitons vous tenir régulièrement informés des travaux du Réseau express métropolitain dans votre secteur. En plus des autres canaux de communication qui seront mis en place avec vous, notre objectif est de vous

faire parvenir des mises à jour, lorsque pertinent, en amont de vos conseils municipaux. Ces mises à jour permettront aux élus d'être bien informés et outillés pour répondre aux questions potentielles des citoyens sur le projet. En prévision de votre conseil de demain, vous trouverez donc ci-joint une mise à jour sur le REM, à transmettre à M. Ferland dont l'adresse bloque également mes courriels.

Je vous remercie pour les informations concernant la disponibilité de l'espace locatif de Mme Grégoire, nous ferons un suivi avec l'intéressée.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question!

Bonne journée,

Myriam Vallière

Conseillère, Relations avec la communauté

T : +1 514 673-6690

C : +1 438 870-1105

mvalliere@rem.info

rem.info



Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Denis Martin <dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 23 avril 2018 17:49
À: Cousineau, Virginie; Guay, Nicolas; Benoit Ferland
Objet: Re: Rencontre à planifier

Ok pour moi

Sent from my Galaxy Tab® S2

----- Message d'origine -----

De : "Cousineau, Virginie" <vcousineau@cdpqinfra.com>

Date : 18-04-23 4:10 PM (GMT-05:00)

À : "Guay, Nicolas" <Nicolas.Guay@assnat.qc.ca>, Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>, Denis Martin <dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca>

Objet : RE: Rencontre à planifier

Bonjour,

Merci à tous pour votre retour!

Je propose donc une rencontre à nos bureaux à 15h le 26 avril.

Merci de me confirmer que le tout vous convient.

Au plaisir,

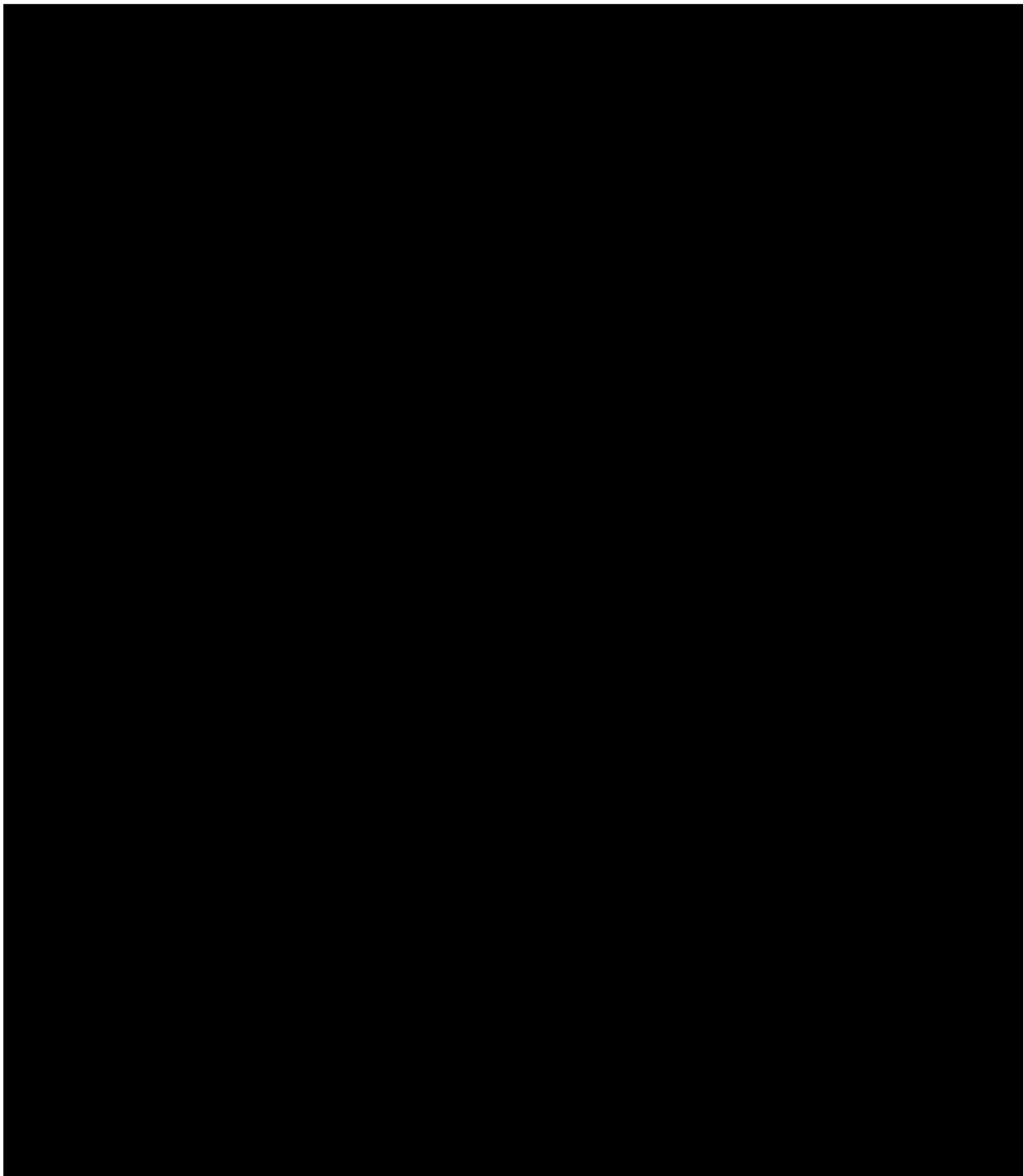
Virginie

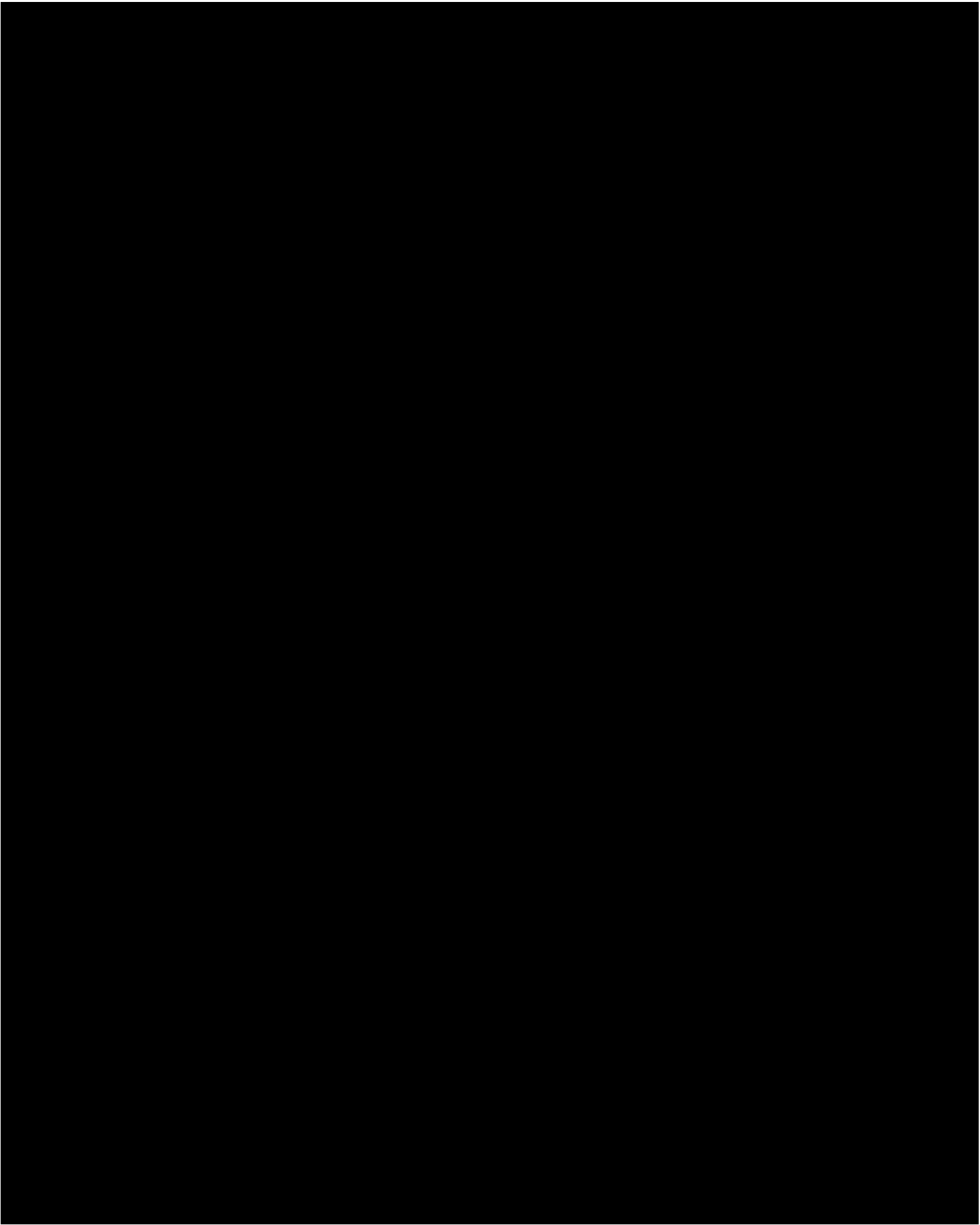
/ VIRGINIE COUSINEAU
Directrice, Affaires publiques
T +1 514 847-2129
C +1 438-321-1281
vcousineau@cdpqinfra.com

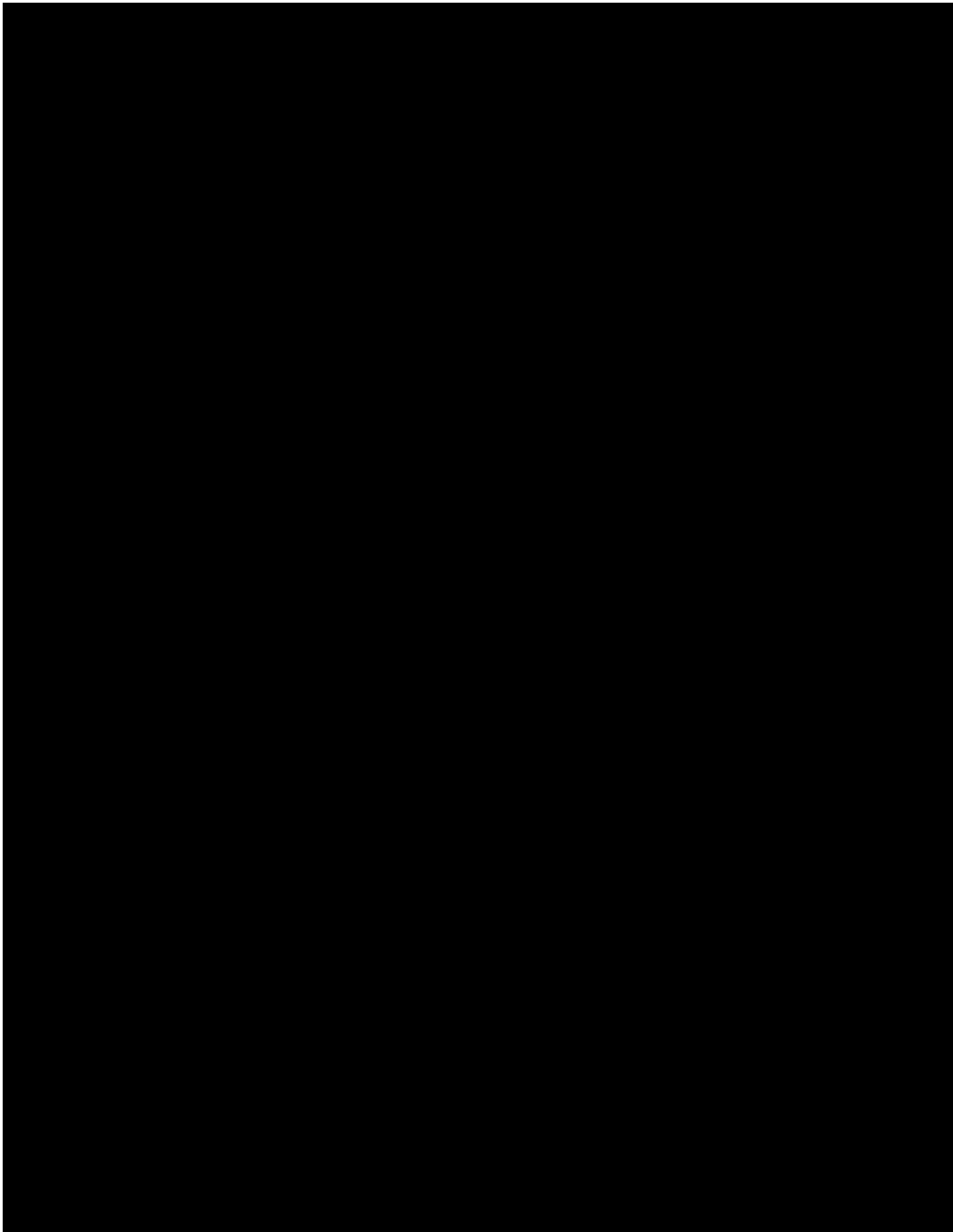
CDPQ Infra Inc.
Filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
cdpqinfra.com

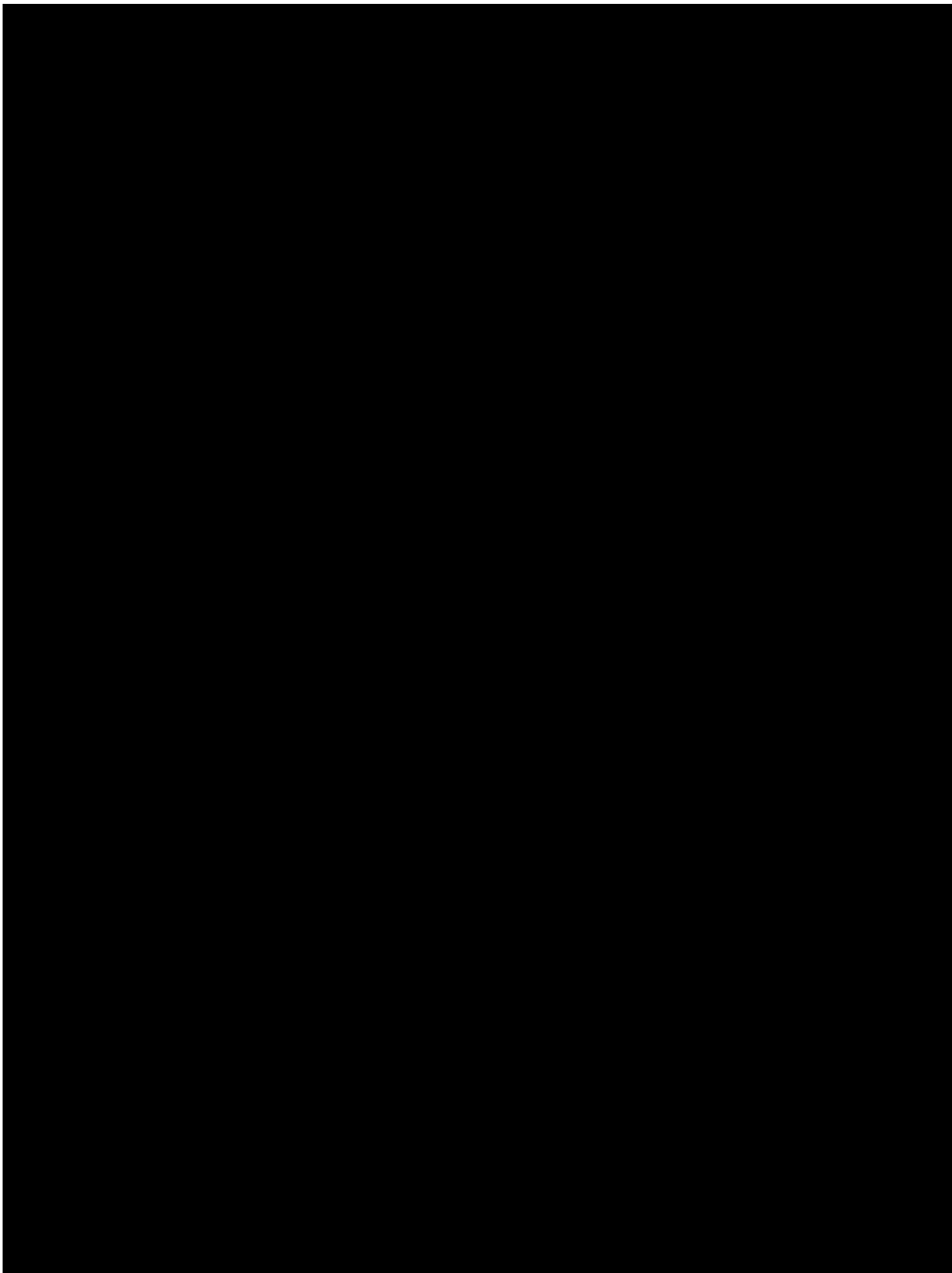
Π
La Caisse de dépôt et placement du Québec souscrit aux principes de développement durable.

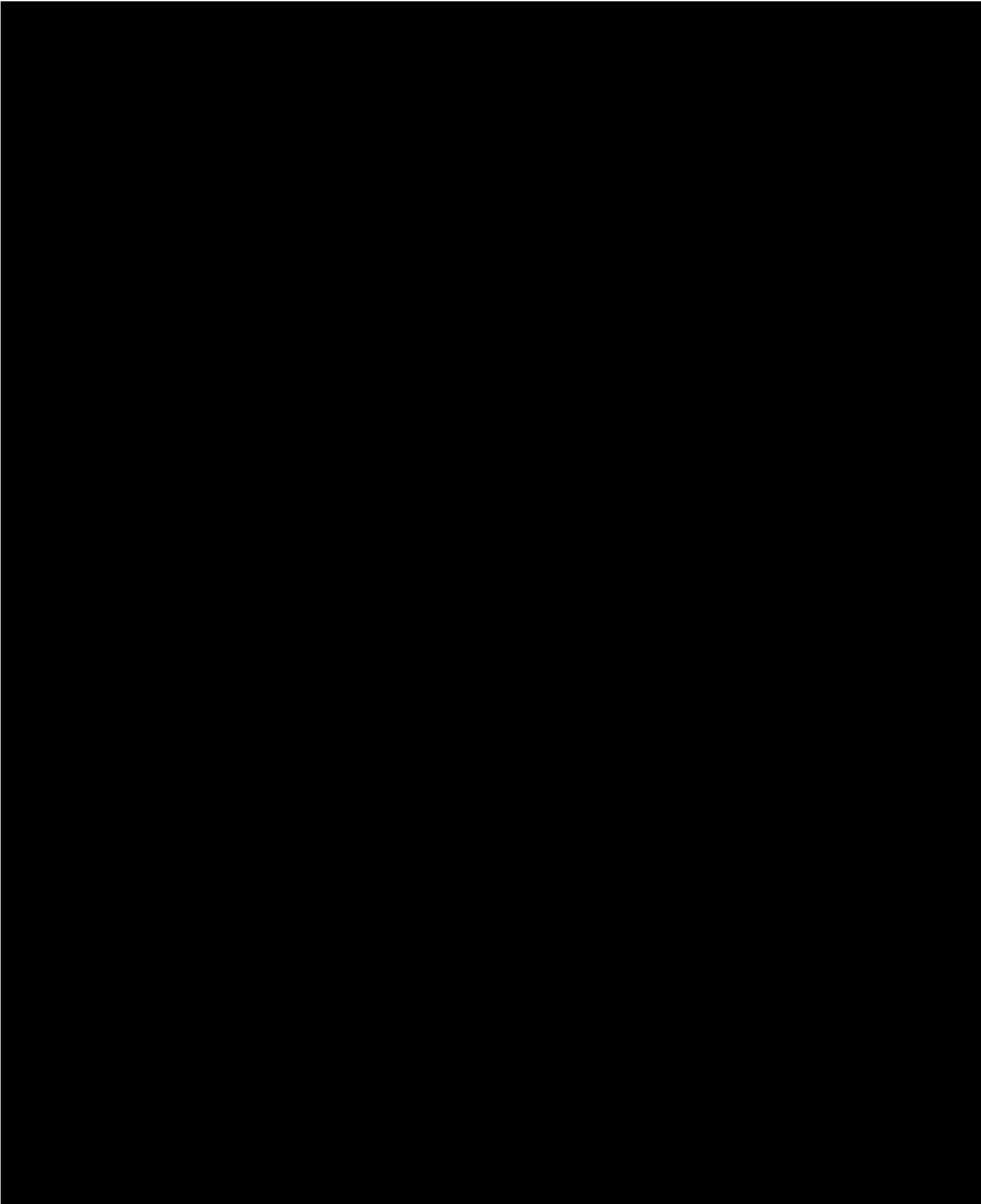
Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

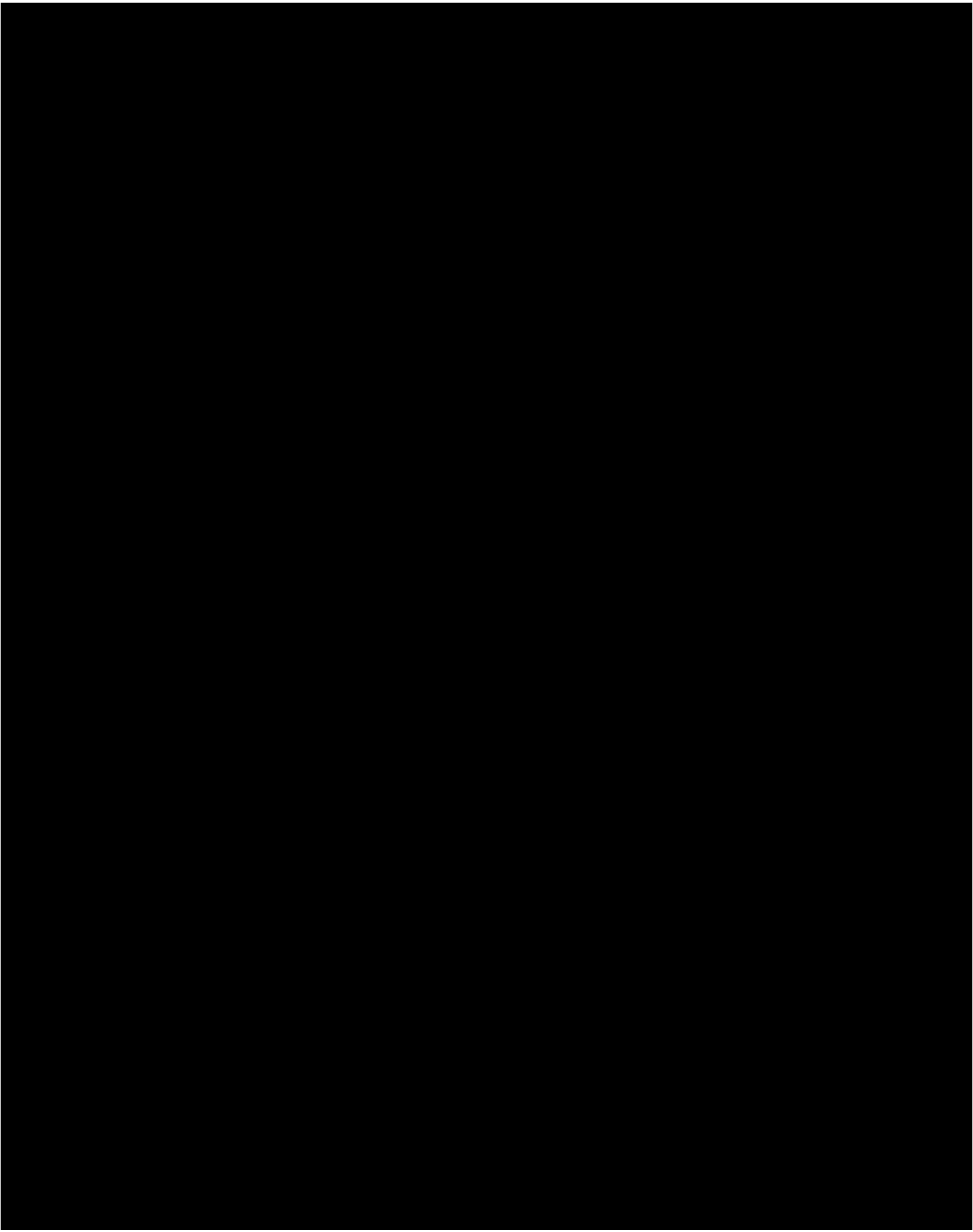


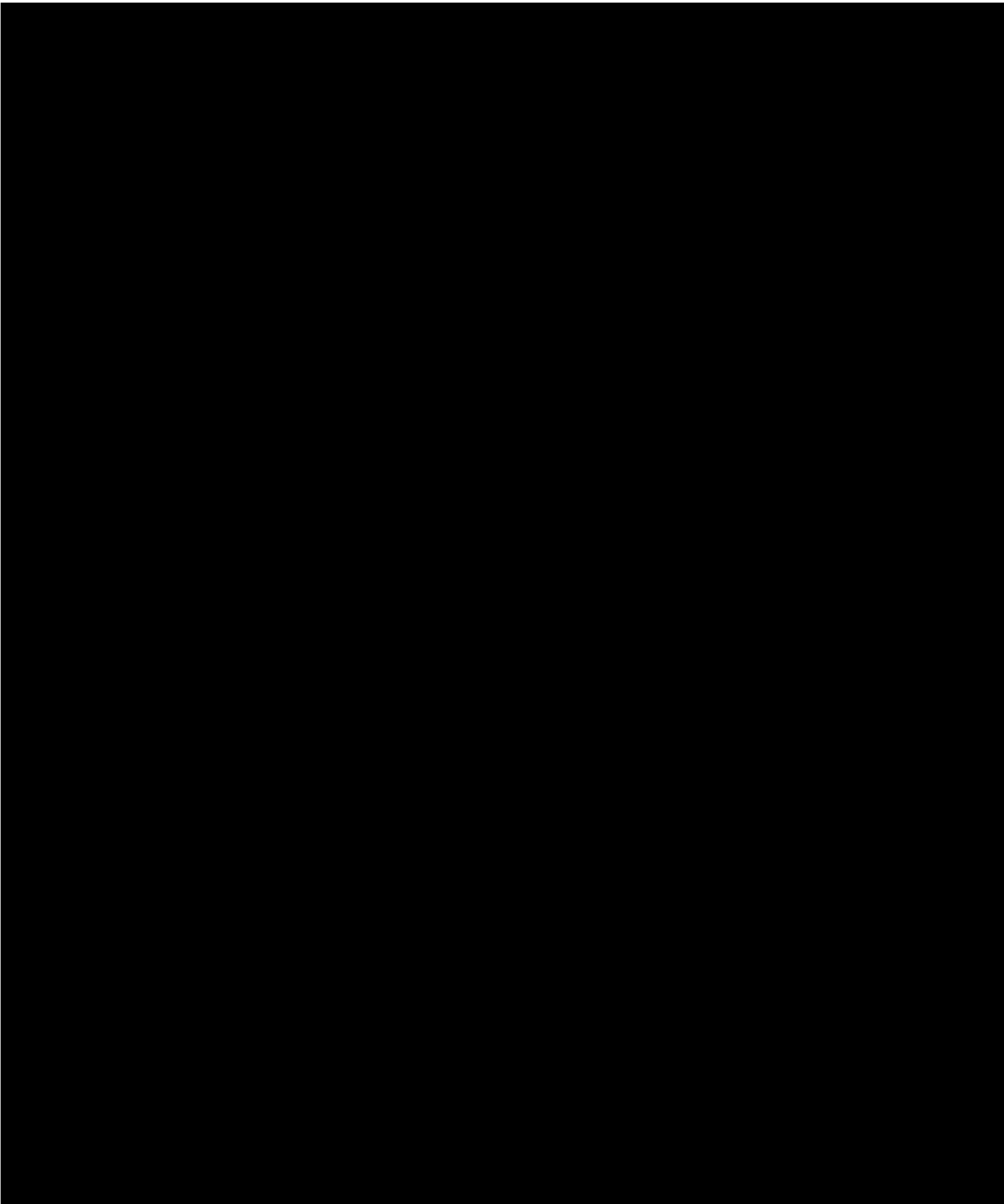


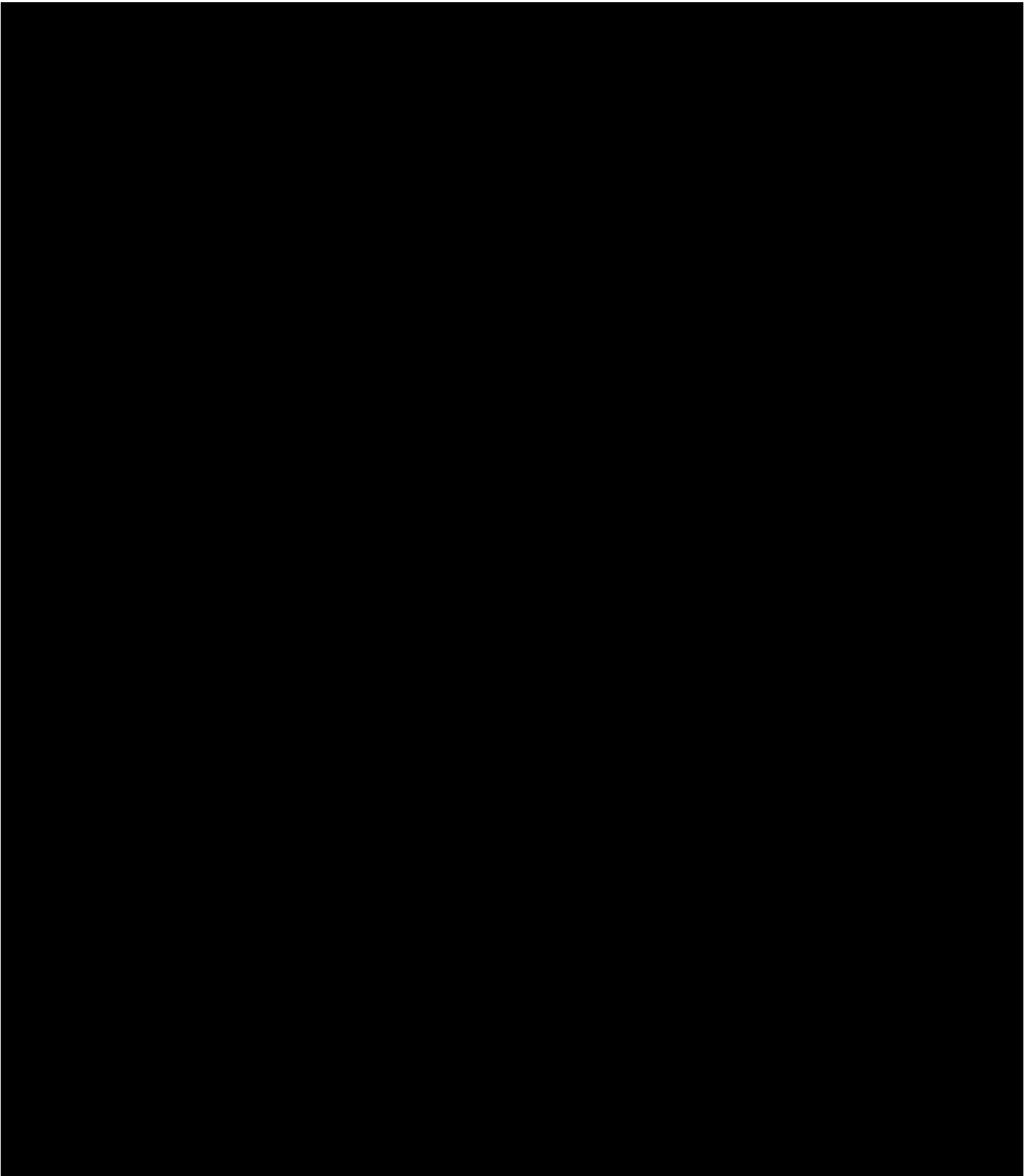


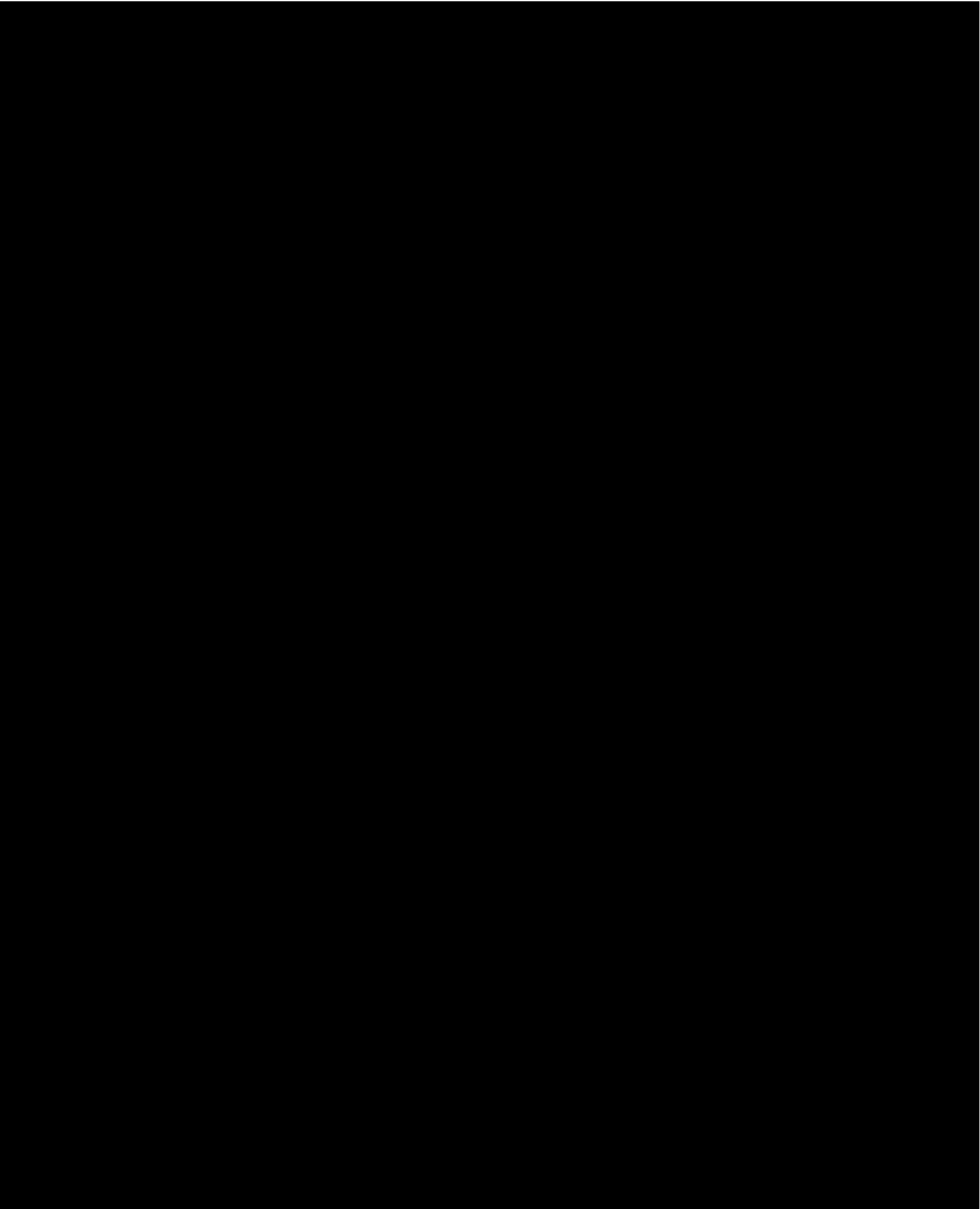


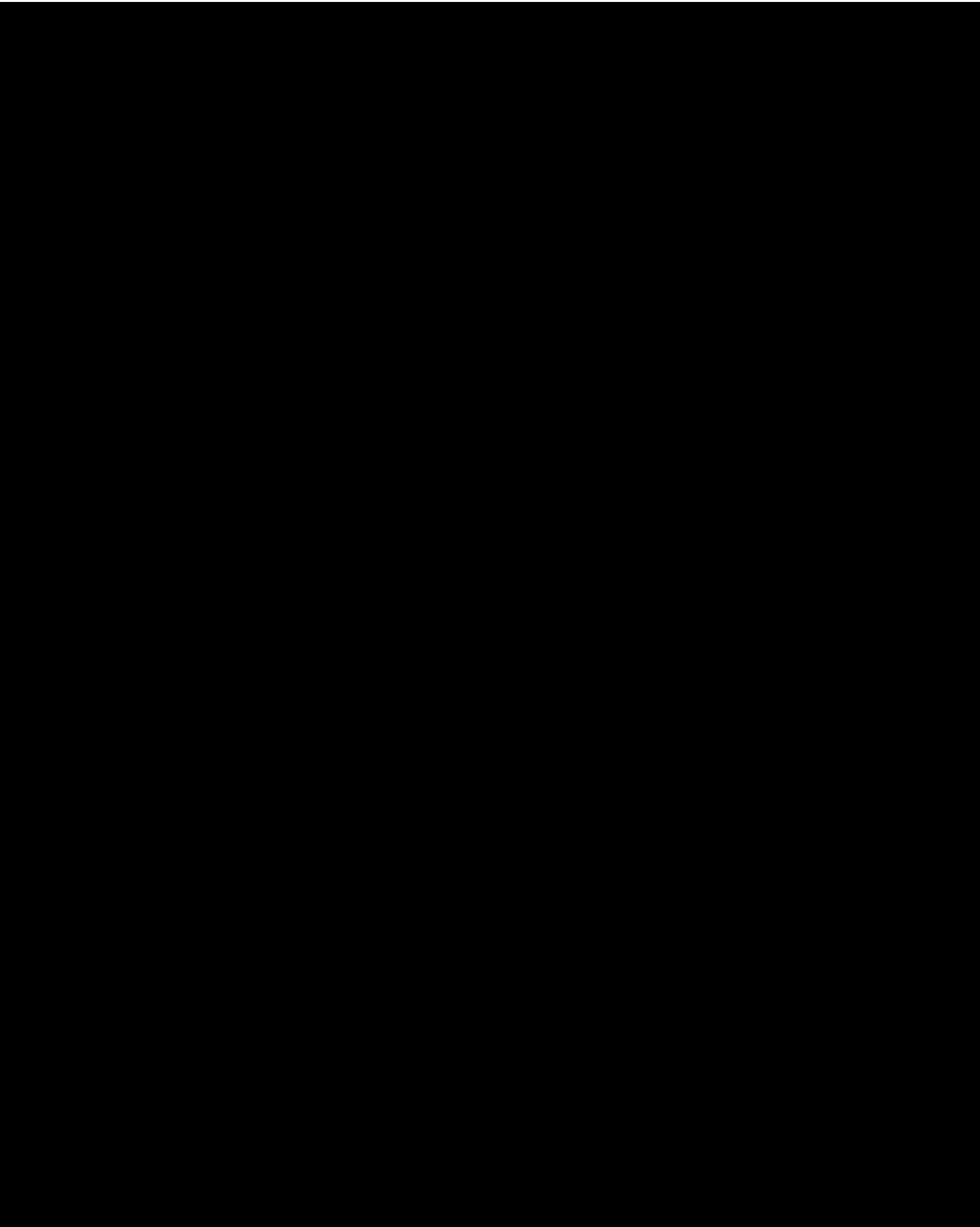


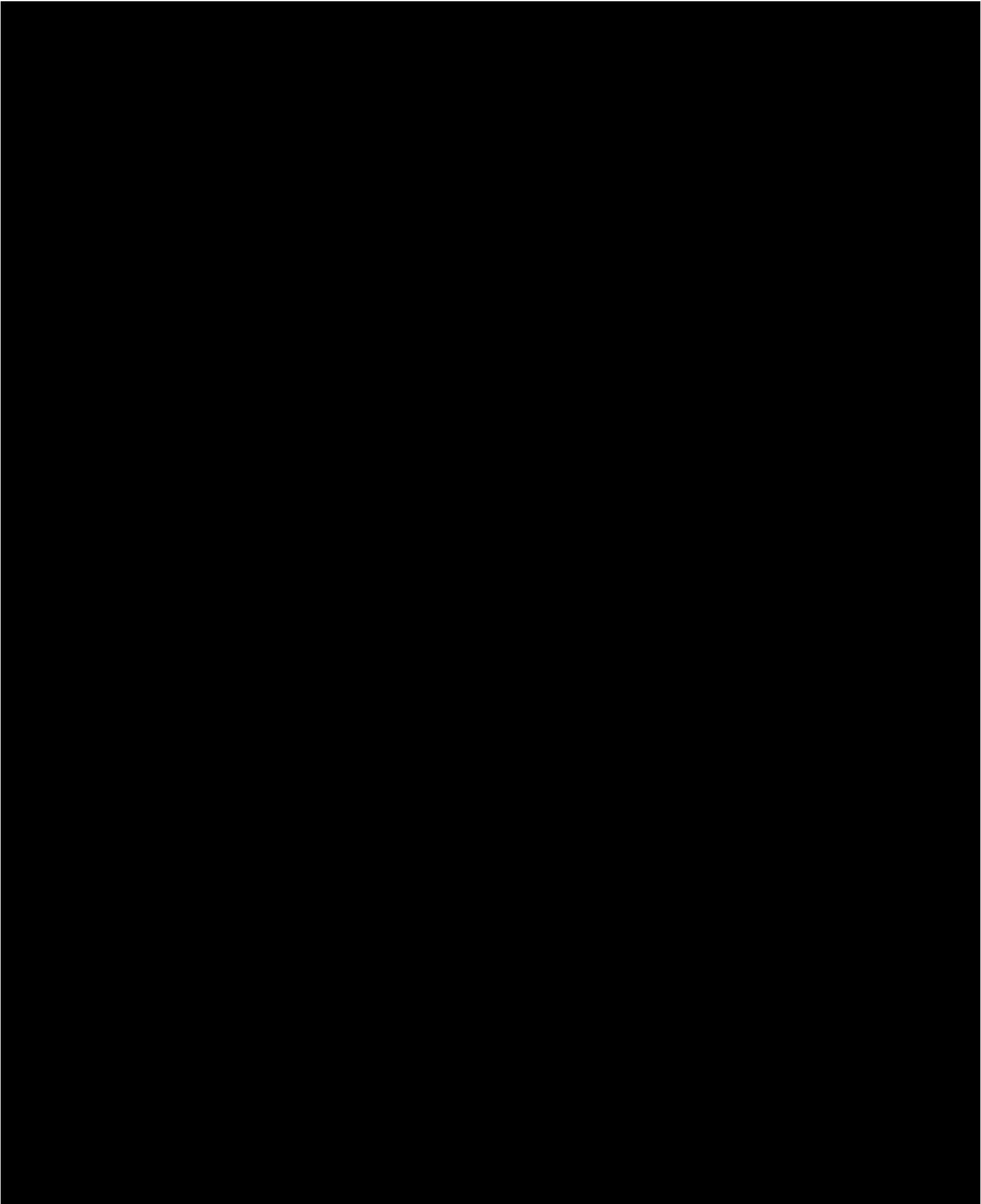


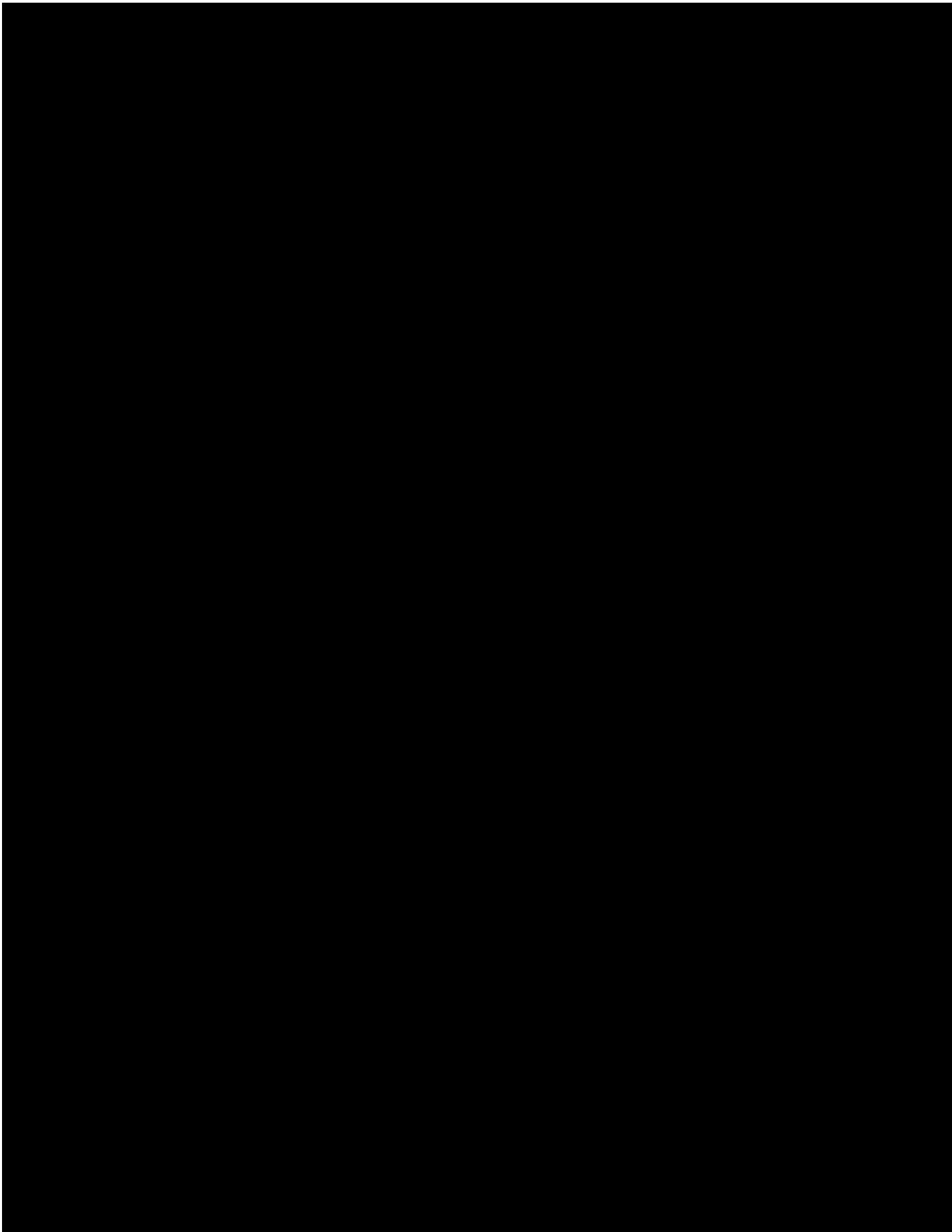


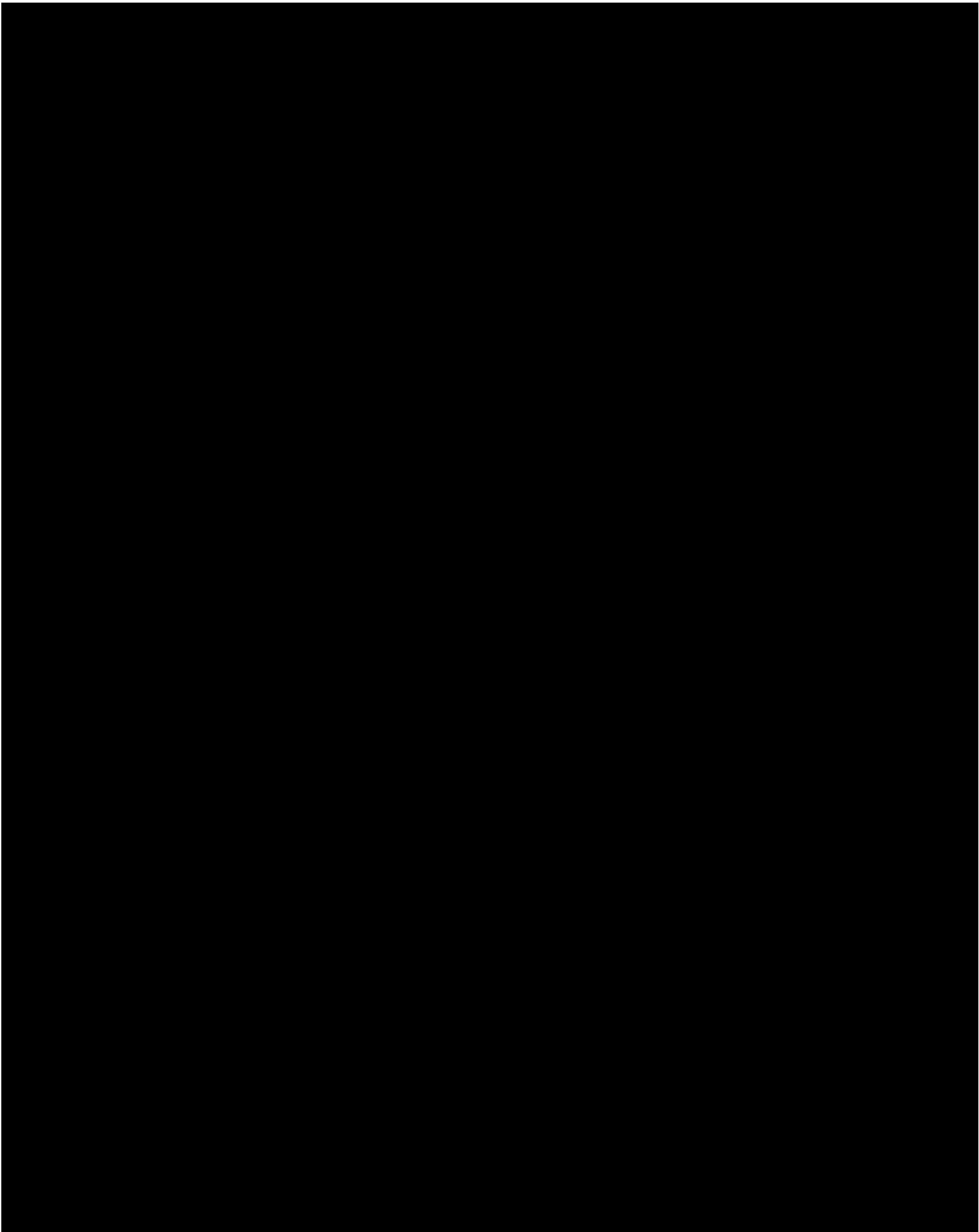


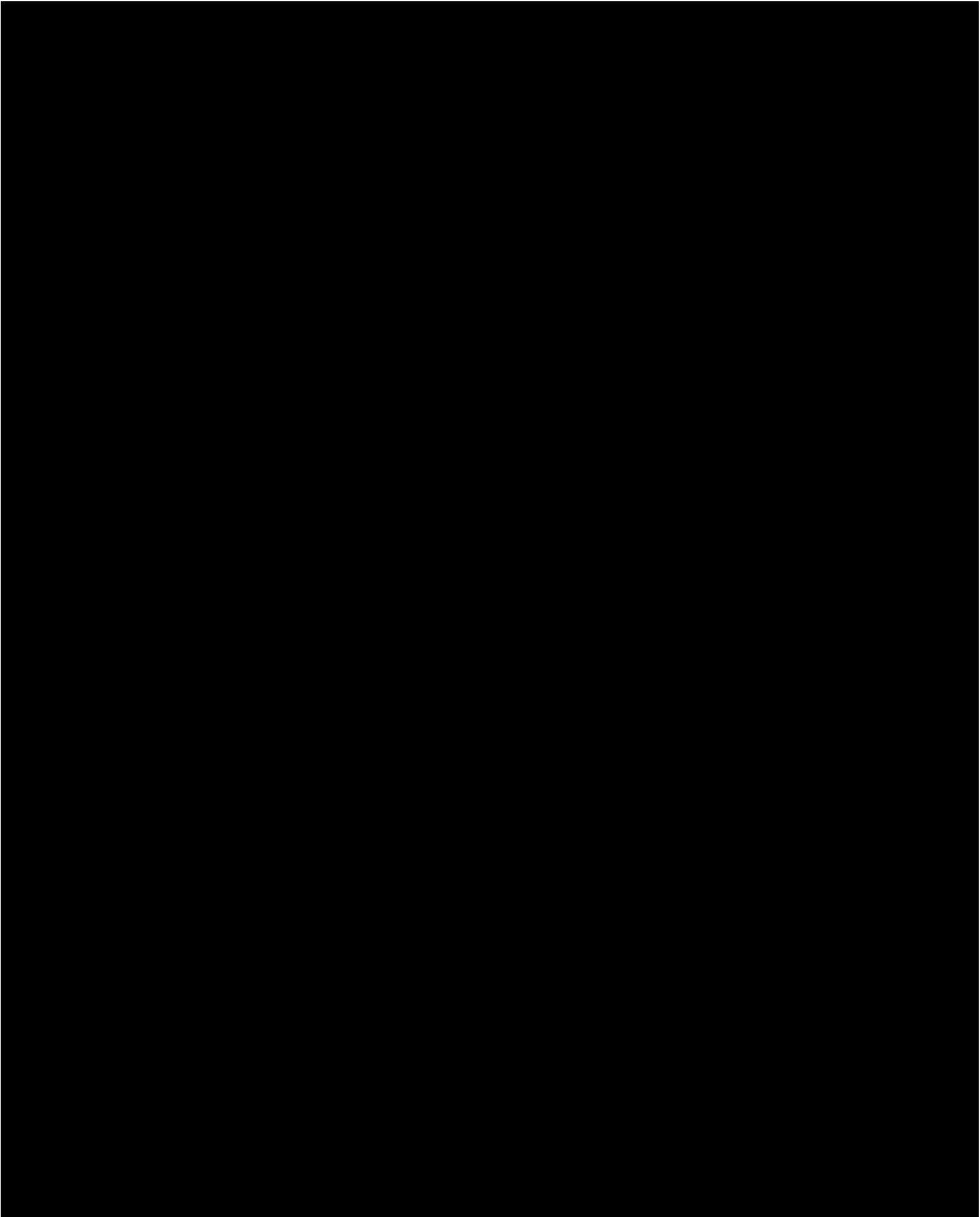


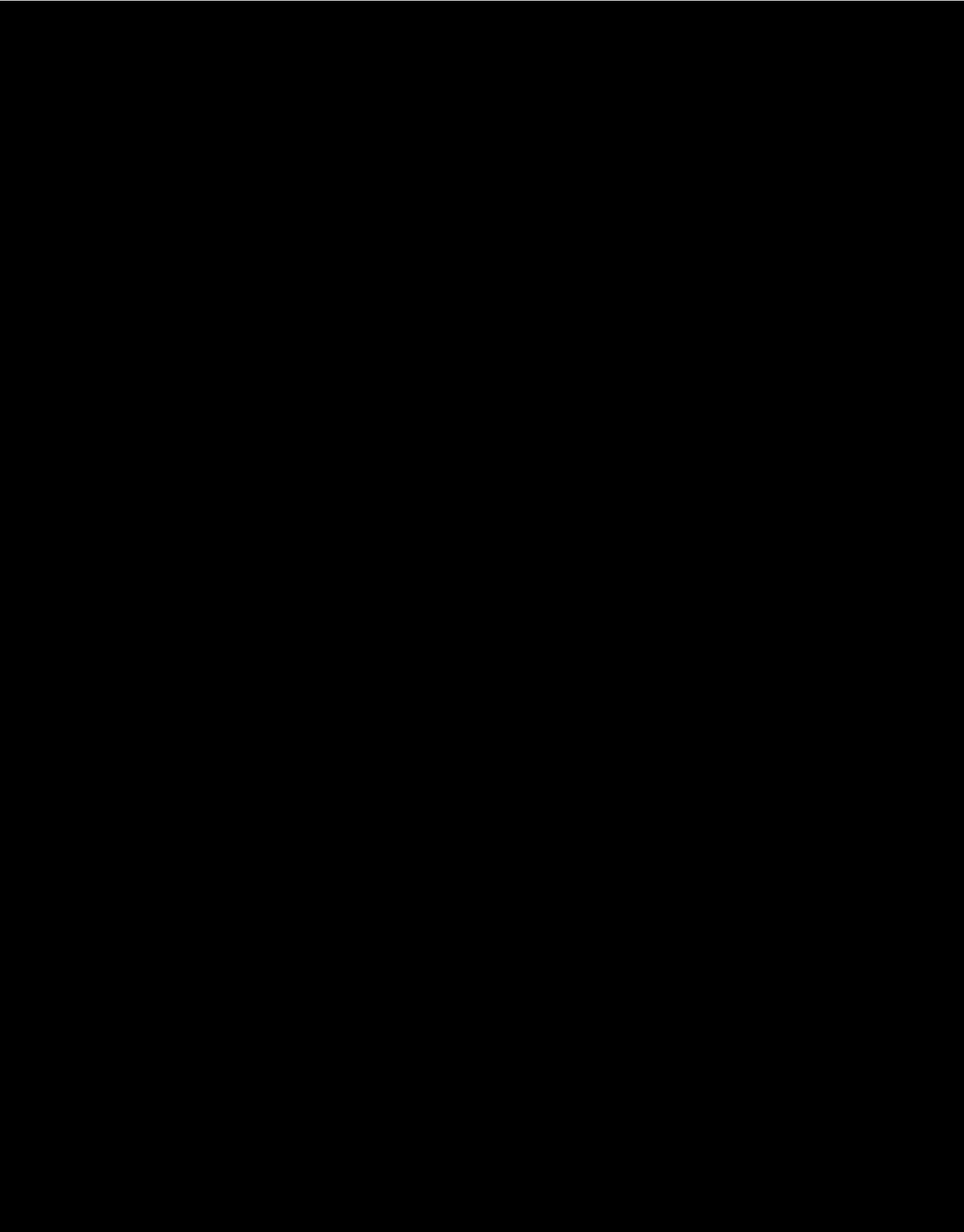


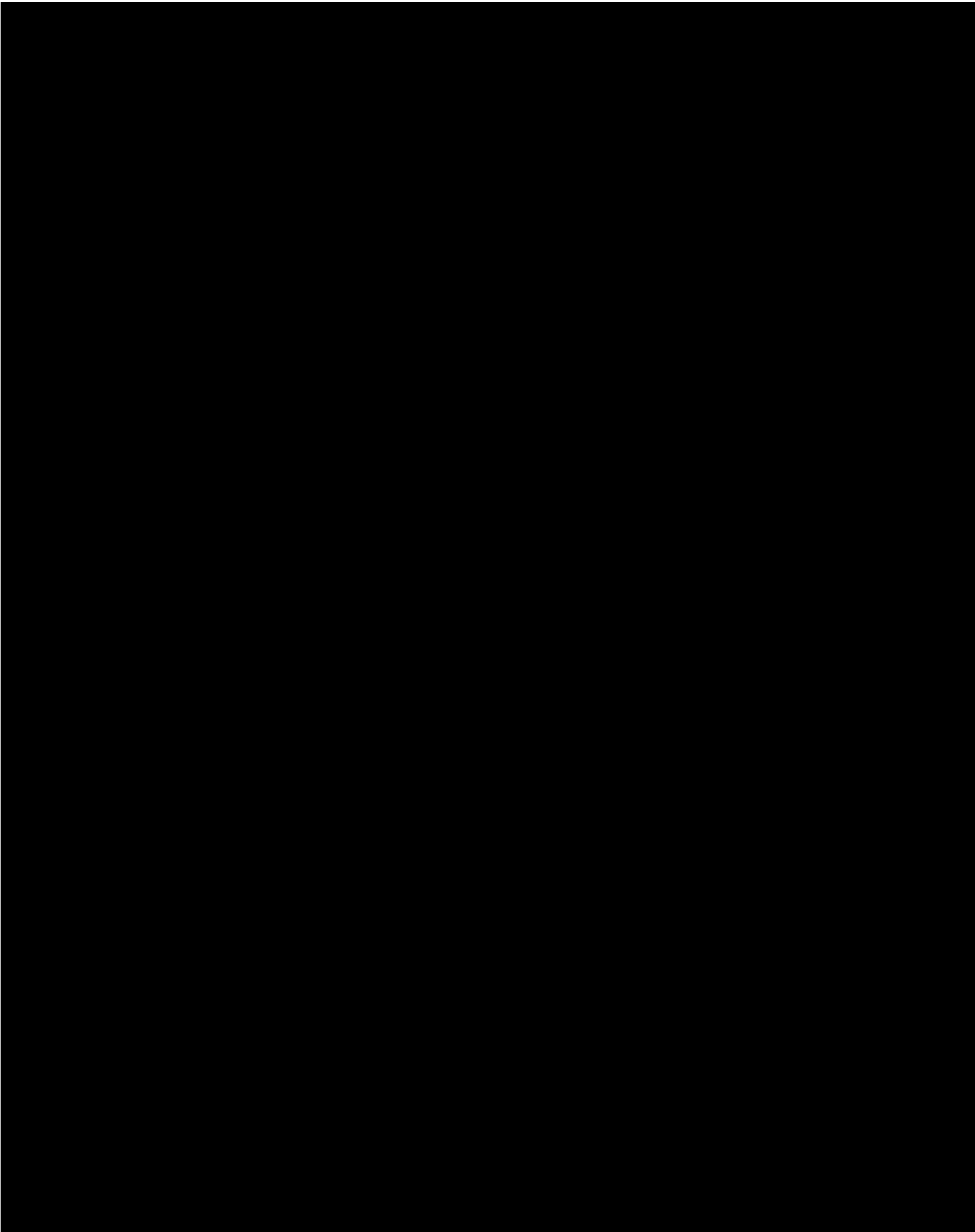


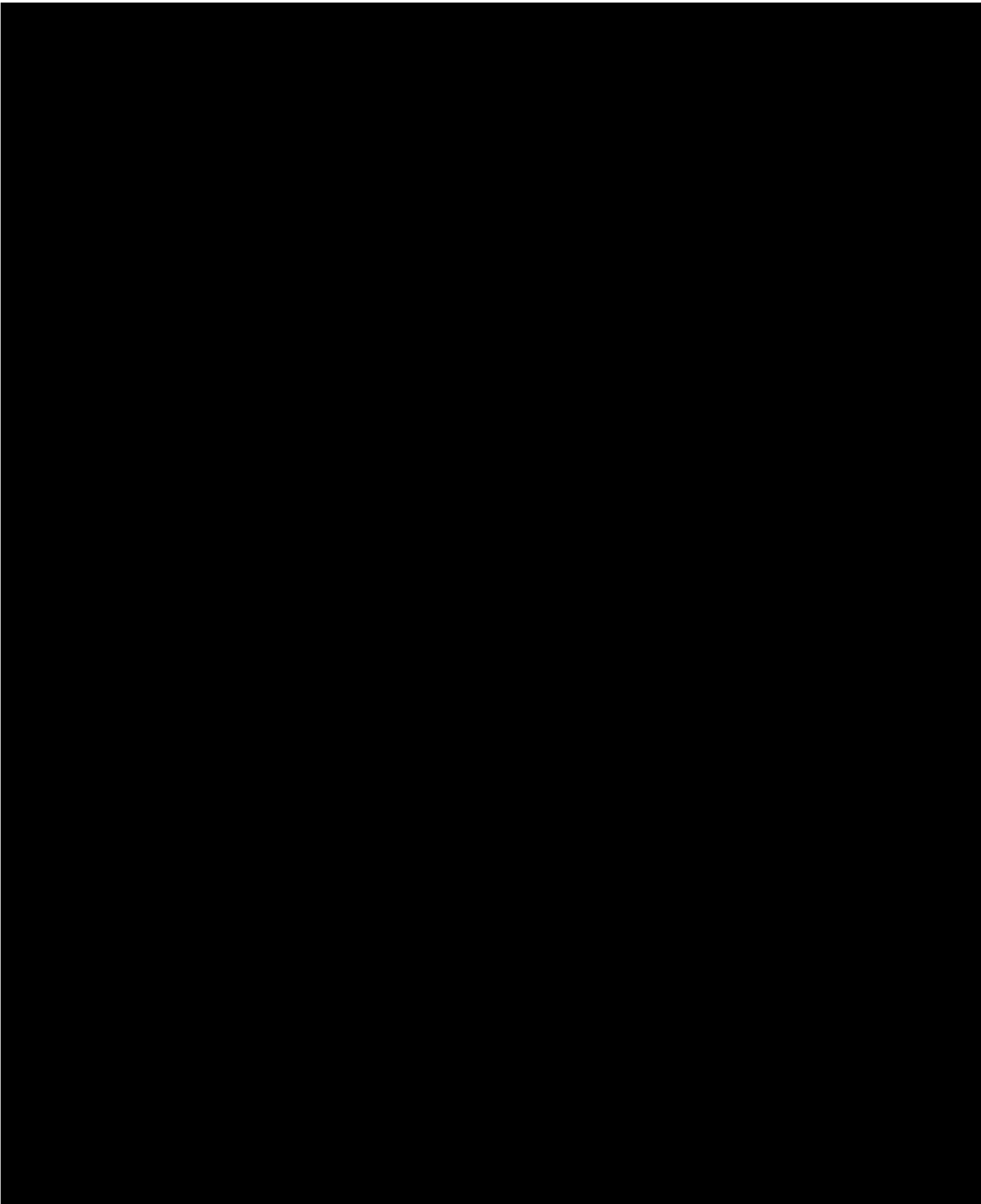


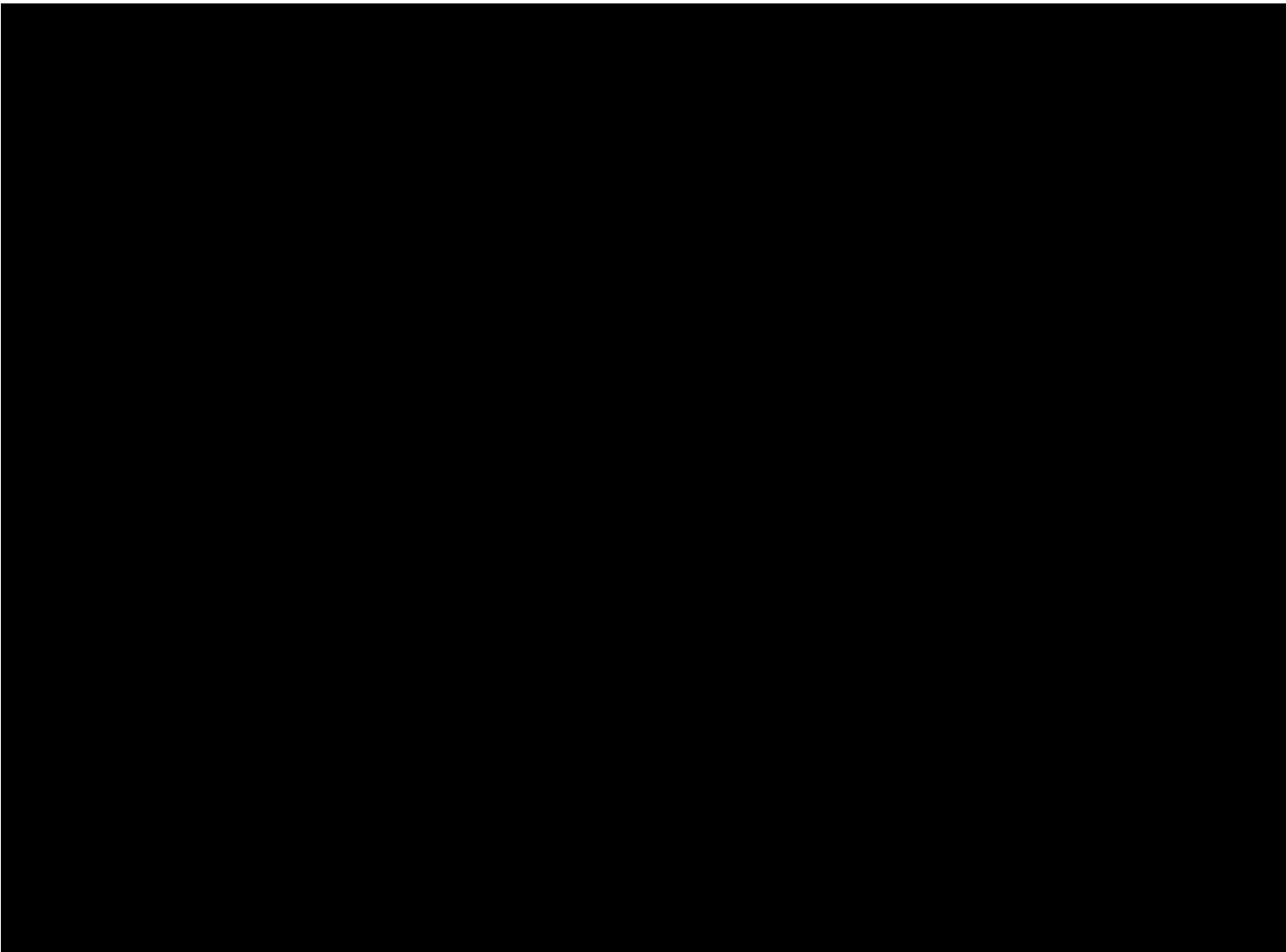












Parent, France

De: Yaman Alchirazi Alsabbagh <Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>
Envoyé: 4 mars 2019 10:48
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; 'Jean Fayomi'
Cc: 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; Evelyne Caron; Audrey Chan
Objet: RE: Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Indicateur de suivi: FollowUp
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Monsieur Fayomi,

Suite à notre appel téléphonique le 20 février, le REM vous a accordé un délai supplémentaire d'une semaine pour votre retour soit pour le 27 février 2019. En date d'aujourd'hui nous n'avons toujours pas reçu un retour de la ville Deux-Montagnes ni une nouvelle demande de prolongation des délais de revue. Ainsi, selon l'entente signée entre REM et la ville Deux-Montagnes, nous considérons que vous acceptez les plans sans commentaire tel que stipulé dans l'Article 8.2 :

Étant donné que le calendrier et les délais de réponse du Soumissionnaire ne sont pas encore établis, les Parties conviennent que la Ville fournira ses commentaires à Infra au plus tard à la date qui est cinq (5) jours ouvrables précédant la date à laquelle Infra doit répondre à l'Entrepreneur. Si la Ville n'a pas fourni de réponse dans les délais établis, la Ville sera présumée ne pas avoir de commentaires. Infra reconnaît que dans la mesure du possible, la Ville devra disposer d'un minimum de 10 jours pour analyser et commenter les plans et devis qui lui sont soumis.

Nous vous transmettrons les plans de la conception 70% une fois reçus de notre Fournisseur

Merci et bonne journée
Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca

CIMA+HATCH
Coentreprise

De : Yaman Alchirazi Alsabbagh

Envoyé : 20 février 2019 13:24

À : 'bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca' <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>; 'Jean Fayomi' <jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca>

Cc : '355608_controle_doc@hatch.com' <355608_controle_doc@hatch.com>; 'Pelletier, Jean-Philippe (PJREM)' <jppelletier@rem.info>; André Thibeault <Andre.Thibeault@cima.ca>; Evelyne Caron <Evelyne.Caron@cima.ca>; Audrey Chan <Audrey.Chan@cima.ca>

Objet : RE: Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour messieurs,

Nous n'avons toujours pas reçu votre retour pour la procédure de revue documentaire pour les plans en lien avec l'objet. Veuillez me confirmer si vous n'avez pas de commentaires à formuler sur le sujet afin que nous procédions au retour des plans à NouvLR. Notez que dans l'entente signée avec CDPQ stipule que si la Ville n'a pas fourni de réponse dans les délais établis, la Ville sera présumée ne pas avoir de commentaires.

Merci de valider cette revue et nous revenir avec vos commentaires au courant de la journée.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.

Relations auprès des partenaires

Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage

Montréal (Québec) H3B 2G2

T 514-337-2462, poste 3025

yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



De : Yaman Alchirazi Alsabbagh

Envoyé : 5 février 2019 17:00

À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca

Cc : 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM) <jppelletier@rem.info>; André Thibeault <Andre.Thibeault@cima.ca>; Evelyne Caron <Evelyne.Caron@cima.ca>; Audrey Chan <Audrey.Chan@cima.ca>

Objet : Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville de Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint les plans fournis de NouvLR au sujet de l'étagement routier inférieur de la rue Henri-Dunant passant sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2 et puisque le REM doit répondre à NouvLR dans un délai de 15 jours suite à la réception des documents, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 19 février 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.

Relations auprès des partenaires

Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage

Montréal (Québec) H3B 2G2

T 514-337-2462, poste 3025

yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



N. de suivi REM : WF-001558)

Parent, France

De: Yaman Alchirazi Alsabbagh <Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>
Envoyé: 20 février 2019 13:24
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; 'Jean Fayomi'
Cc: 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; Evelyne Caron; Audrey Chan
Objet: RE: Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour messieurs,

Nous n'avons toujours pas reçu votre retour pour la procédure de revue documentaire pour les plans en lien avec l'objet. Veuillez me confirmer si vous n'avez pas de commentaires à formuler sur le sujet afin que nous procédions au retour des plans à NouvLR. Notez que dans l'entente signée avec CDPQ stipule que si la Ville n'a pas fourni de réponse dans les délais établis, la Ville sera présumée ne pas avoir de commentaires.

Merci de valider cette revue et nous revenir avec vos commentaires au courant de la journée.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.

Relations auprès des partenaires

Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



De : Yaman Alchirazi Alsabbagh

Envoyé : 5 février 2019 17:00

À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca

Cc : 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM) <jppelletier@rem.info>; André Thibeault <Andre.Thibeault@cima.ca>; Evelyne Caron <Evelyne.Caron@cima.ca>; Audrey Chan <Audrey.Chan@cima.ca>

Objet : Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville de Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint les plans fournis de NouvLR au sujet de l'étagement routier inférieur de la rue Henri-Dunant passant sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2 et puisque le REM doit répondre à NouvLR dans un délai de 15 jours suite à la réception des documents, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 19 février 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



N. de suivi REM : WF-001558)

Parent, France

De: Yaman Alchirazi Alsabbagh <Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>
Envoyé: 6 février 2019 17:27
À: Benoit Ferland
Cc: 'Jean Fayomi'; Audrey Chan; Evelyne Caron
Objet: RE: Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Merci pour votre retour. On prendra en considération les changements annoncés.

Sincères salutations

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



De : Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé : 6 février 2019 15:00
À : Yaman Alchirazi Alsabbagh <Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>
Cc : 'Jean Fayomi' <jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Objet : RE: Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

J'ai transféré votre courriel à Monsieur Jean Fayomi, ing., directeur des travaux publics à la Ville de Deux-Montagnes (jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca).

Veuillez, svp, changer les coordonnées puisque monsieur Denis Berthelette est maintenant à la retraite.

En vous remerciant de votre collaboration,



Benoit Ferland , M.A.P. , O.M.A.
Directeur général
Ligne directe 450 473-1145 poste 225
Tél : 450 473-2796 • Téléc. : 450 473-2417
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Qc) J7R 1L8
www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Yaman Alchirazi Alsabbagh [<mailto:Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>]

Envoyé : 5 février 2019 17:02

À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca

Cc : 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; Evelyne Caron; Audrey Chan

Objet : RE: Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Voici les pièces jointes.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.

Relations auprès des partenaires

Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage

Montréal (Québec) H3B 2G2

T 514-337-2462, poste 3025

yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



De : Yaman Alchirazi Alsabbagh

Envoyé : 5 février 2019 17:00

À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca

Cc : 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM) <jppelletier@rem.info>; André Thibeault

<Andre.Thibeault@cima.ca>; Evelyne Caron <Evelyne.Caron@cima.ca>; Audrey Chan <Audrey.Chan@cima.ca>

Objet : Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville de Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint les plans fournis de NouvLR au sujet de l'étagement routier inférieur de la rue Henri-Dunant passant sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2 et puisque le REM doit répondre à NouvLR dans un délai de 15 jours suite à la réception des documents, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 19 février 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



N. de suivi REM : WF-001558)

Parent, France

De: Yaman Alchirazi Alsabbagh <Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>
Envoyé: 5 février 2019 17:02
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc: 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; Evelyne Caron; Audrey Chan
Objet: RE: Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT
Pièces jointes: Étagement routier inférieur-Henri-Dunant.pdf; FICHE DES COMMENTAIRES - DM-2019-02-05.xlsx

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Voici les pièces jointes.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



De : Yaman Alchirazi Alsabbagh
Envoyé : 5 février 2019 17:00
À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc : 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM) <jppelletier@rem.info>; André Thibeault <Andre.Thibeault@cima.ca>; Evelyne Caron <Evelyne.Caron@cima.ca>; Audrey Chan <Audrey.Chan@cima.ca>
Objet : Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville de Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint les plans fournis de NouvLR au sujet de l'étagement routier inférieur de la rue Henri-Dunant passant sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2 et puisque le REM doit répondre à NouvLR dans un délai de 15 jours suite à la réception des documents, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 19 février 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.

Relations auprès des partenaires

Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage

Montréal (Québec) H3B 2G2

T 514-337-2462, poste 3025

yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



N. de suivi REM : WF-001558)

Parent, France

De: Jean Fayomi <jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 6 mars 2019 23:26
À: 'Yaman Alchirazi Alsabbagh'
Cc: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; Gilles Gemus; Travaux publics; 355608
_controle_doc@hatch.com; 'Pelletier, Jean-Philippe (PJREM)'; 'André Thibeault'; 'Evelyne Caron'; 'Audrey Chan'
Objet: RE: Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour M. Alsabbagh,

Nous serons en mesure de vous produire les commentaires requis au retour au bureau, la semaine prochaine. Il n'a pas été possible de vous demander une prolongation, à temps.

Nous apprécions votre collaboration et vous en remercions.
N'hésitez pas à communiquer avec nous, si de plus amples renseignements s'avèrent nécessaires, pour une meilleure compréhension bilatérale.

Salutations distinguées,



Jean B. Fayomi, ing., M.ing.
Directeur
Services techniques et travaux publics
Tél.: 450.473.4688 • Téléc. : 450.473.8336
625, 20e Avenue, Deux-Montagnes QC J7R 6B2
www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Yaman Alchirazi Alsabbagh [mailto:Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca]
Envoyé : 4 mars 2019 10:48
À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; 'Jean Fayomi'
Cc : 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; Evelyne Caron; Audrey Chan
Objet : RE: Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour Monsieur Fayomi,

Suite à notre appel téléphonique le 20 février, le REM vous a accordé un délai supplémentaire d'une semaine pour votre retour soit pour le 27 février 2019. En date d'aujourd'hui nous n'avons toujours pas reçu un retour de la ville Deux-Montagnes ni une nouvelle demande de prolongation des délais de revue. Ainsi, selon l'entente signée entre REM et la ville Deux-Montagnes, nous considérons que vous acceptez les plans sans commentaire tel que stipulé dans l'Article 8.2 :

Étant donné que le calendrier et les délais de réponse du Soumissionnaire ne sont pas encore établis, les Parties conviennent que la Ville fournira ses commentaires à Infra au plus tard à la date qui est cinq (5) jours ouvrables précédant la date à laquelle Infra doit répondre à l'Entrepreneur. Si la Ville n'a pas fourni de réponse dans les délais établis, la Ville sera présumée

ne pas avoir de commentaires. Infra reconnaît que dans la mesure du possible, la Ville devra disposer d'un minimum de 10 jours pour analyser et commenter les plans et devis qui lui sont soumis.

Nous vous transmettrons les plans de la conception 70% une fois reçus de notre Fournisseur

Merci et bonne journée
Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



De : Yaman Alchirazi Alsabbagh
Envoyé : 20 février 2019 13:24
À : 'bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca' <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>; 'Jean Fayomi' <jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Cc : '355608_controle_doc@hatch.com' <355608_controle_doc@hatch.com>; 'Pelletier, Jean-Philippe (PJREM)' <jppelletier@rem.info>; André Thibeault <Andre.Thibeault@cima.ca>; Evelyne Caron <Evelyne.Caron@cima.ca>; Audrey Chan <Audrey.Chan@cima.ca>
Objet : RE: Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour messieurs,

Nous n'avons toujours pas reçu votre retour pour la procédure de revue documentaire pour les plans en lien avec l'objet. Veuillez me confirmer si vous n'avez pas de commentaires à formuler sur le sujet afin que nous procéder au retour des plans à NouvLR. Notez que dans l'entente signée avec CDPQ stipule que si la Ville n'a pas fourni de réponse dans les délais établis, la Ville sera présumée ne pas avoir de commentaires.

Merci de valider cette revue et nous revenir avec vos commentaires au courant de la journée.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



De : Yaman Alchirazi Alsabbagh

Envoyé : 5 février 2019 17:00

À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca

Cc : 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM) <jppelletier@rem.info>; André Thibeault <Andre.Thibeault@cima.ca>; Evelyne Caron <Evelyne.Caron@cima.ca>; Audrey Chan <Audrey.Chan@cima.ca>

Objet : Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville de Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint les plans fournis de NouvLR au sujet de l'étagement routier inférieur de la rue Henri-Dunant passant sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2 et puisque le REM doit répondre à NouvLR dans un délai de 15 jours suite à la réception des documents, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 19 février 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



N. de suivi REM : WF-001558)

Parent, France

De: Francine Thibodeau <fthibodeau@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Envoyé: 7 novembre 2018 15:06
À: 'Isabelle Leduc'
Cc: Benoit Ferland; Jean Fayomi
Objet: RE: Revue de conception - Rapport de conception du drainage linéaire - DM1.3 – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour madame Leduc,

Par la présente, nous confirmons avoir bien reçu votre courriel ainsi que votre message téléphonique. M. Ferland communiquera avec vous dès que possible.

D'autres parts, notre collègue, M. Denis Berthelette étant depuis déjà quelques mois à la retraite, a été remplacé par M. Jean Fayomi à titre de directeur des travaux publics, dont en copie conforme.

L'adresse courriel pour joindre M. Fayomi; jfayomi@ville.deux-montagnes.qc.ca

Cordialement,



Francine Thibodeau

Adjointe au cabinet du maire et à la direction générale

Tél : 450.473.1145, poste 230

Télec. : 450.473.2417

803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

www.ville.deux-montagnes.qc.ca

De : Isabelle Leduc [mailto:Isabelle.Leduc@cima.ca]

Envoyé : 31 octobre 2018 09:28

À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca

Cc : Yaman Alchirazi Alsabbagh

Objet : RE: Revue de conception - Rapport de conception du drainage linéaire - DM1.3 – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour M. Ferland,

Pouvez-vous me confirmez la réception de ce message. Également, SVP m'informer si nous savons la bonne adresse de votre collègue; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca.

Enfin, je pense vous avoir envoyé le courriel deux fois, prenez-note que c'est deux fois le même document transféré. En raison de problème d'envoi, j'ai renvoyé le même message mais avec le fichier déposé sur une site de transfère car je doutais que celui-ci était trop lourd.

Merci de votre compréhension et n'hésitez pas si vous avez des questions,

Salutations,

Isabelle Leduc, ing.

Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3155
C 514-886-0195
Isabelle.leduc@cima.ca



De : Isabelle Leduc

Envoyé : 31 octobre 2018 09:02

À : 'bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca' <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>; 'dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca' <dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca>

Cc : Yaman Alchirazi Alsabbagh <Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>; '355608_controle_doc@hatch.com' <355608_controle_doc@hatch.com>; 'Pelletier, Jean-Philippe (PJREM)' <jppelletier@rem.info>; André Thibeault <Andre.Thibeault@cima.ca>; charlotte.cyr <charlotte.cyr@hatch.com>

Objet : RE: Revue de conception - Rapport de conception du drainage linéaire - DM1.3 – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville de Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouverez sur le site de transfère ci-dessous le rapport fournis de NouvLR au sujet de la conception du drainage linéaire - DM1.3, rapport couvrant le segment 1.3 du REM passant sur le territoire de Deux-Montagnes.

Vous trouverez également en pièce-jointe une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2 et puisque le REM doit répondre à NouvLR dans un délai de 15 jours suite à la réception des documents, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires au REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 14 novembre 2018.

SVP veuillez **concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes et que sur le sujet technique du rapport**. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

[Accéder au site de transfert](#)

[Accéder au site de transfert en mode avancé*](#)

L'accès au site de transfert sera automatiquement désactivé après **60 jours** consécutifs d'inutilisation. Le site de transfert vous permet de recevoir, mais aussi d'envoyer des fichiers (le mode avancé est conseillé pour l'envoi de fichiers).

Consultez l'[aide en ligne](#) pour plus d'informations. Propulsé par [SoleWeb](#).

Si le lien ne fonctionne pas, copier & coller le lien suivant dans votre navigateur :

<https://transfertlaval.cima.ca/ftphttp/asp/index.asp?ld=50711&k=6b758f2f304ad9aac1d23aafac59db09&courriel=isabelle.leduc@cima.ca&lang=fr&noOCX=0>

* Ce mode vous permet d'envoyer plusieurs fichiers ou répertoires simultanément grâce à l'utilisation d'un ActiveX.

Isabelle Leduc, ing.

Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage

Montréal (Québec) H3B 2G2

T 514-337-2462, poste 3155

C 514-886-0195

Isabelle.leduc@cima.ca



N. de suivi REM : WF-000828

Parent, France

De: Isabelle Leduc <Isabelle.Leduc@cima.ca>
Envoyé: 31 octobre 2018 09:28
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc: Yaman Alchirazi Alsabbagh
Objet: RE: Revue de conception - Rapport de conception du drainage linéaire - DM1.3 – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour M. Ferland,

Pouvez-vous me confirmez la réception de ce message. Également, SVP m'informer si nous savons la bonne adresse de votre collègue; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca.

Enfin, je pense vous avoir envoyé le courriel deux fois, prenez-note que c'est deux fois le même document transféré. En raison de problème d'envoi, j'ai renvoyé le même message mais avec le fichier déposé sur une site de transfère car je doutais que celui-ci était trop lourd.

Merci de votre compréhension et n'hésitez pas si vous avez des questions,

Salutations,

Isabelle Leduc, ing.
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3155
C 514-886-0195
Isabelle.leduc@cima.ca



De : Isabelle Leduc
Envoyé : 31 octobre 2018 09:02
À : 'bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca' <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>; 'dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca' <dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Cc : Yaman Alchirazi Alsabbagh <Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>; '355608_controle_doc@hatch.com' <355608_controle_doc@hatch.com>; 'Pelletier, Jean-Philippe (PJREM)' <jppelletier@rem.info>; André Thibeault <Andre.Thibeault@cima.ca>; charlotte.cyr <charlotte.cyr@hatch.com>
Objet : RE: Revue de conception - Rapport de conception du drainage linéaire - DM1.3 – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville de Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouverez sur le site de transfère ci-dessous le rapport fournis de NouvLR au sujet de la conception du drainage linéaire - DM1.3, rapport couvrant le segment 1.3 du REM passant sur le territoire de Deux-Montagnes.

Vous trouverez également en pièce-jointe une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2 et puisque le REM doit répondre à NouvLR dans un délai de 15 jours suite à la réception des documents, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires au REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 14 novembre 2018.

SVP veuillez **concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes et que sur le sujet technique du rapport**. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

[Accéder au site de transfert](#)

[Accéder au site de transfert en mode avancé*](#)

L'accès au site de transfert sera automatiquement désactivé après **60 jours** consécutifs d'inutilisation. Le site de transfert vous permet de recevoir, mais aussi d'envoyer des fichiers (le mode avancé est conseillé pour l'envoi de fichiers). Consultez l'[aide en ligne](#) pour plus d'informations. Propulsé par [SoleWeb](#).

Si le lien ne fonctionne pas, copier & coller le lien suivant dans votre navigateur :

<https://transfertlaval.cima.ca/ftphttp/asp/index.asp?id=50711&k=6b758f2f304ad9aac1d23aafac59db09&courriel=isabelle.leduc@cima.ca&lang=fr&noOCX=0>

* Ce mode vous permet d'envoyer plusieurs fichiers ou répertoires simultanément grâce à l'utilisation d'un ActiveX.

Isabelle Leduc, ing.

Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage

Montréal (Québec) H3B 2G2

T 514-337-2462, poste 3155

C 514-886-0195

Isabelle.leduc@cima.ca



N. de suivi REM : WF-000828

N° courrier Aconex : **Outlook**
 Commentaires émis par : **Deux-Montagnes**
 Date des commentaires :

No WF interne REM : **WF000828**
 Sujet : **Rapport drainage linéaire - DM1.3**
 Date des réponses : **2021-09-23**

LÉGENDE DES STATUTS DES RÉPONSES REM	
<i>Note générale:</i> Veuillez noter que l'ensemble des commentaires émis par le tiers et le statut apposé par REM sont transmis à NouvLR pour information.	
Retenu :	Le commentaire fourni par le partenaire est transmis à NouvLR au moyen de la revue REM;
Non-retenu :	Selon le cas applicable, peut signifier: Le commentaire fourni par le partenaire n'est pas transmis à NouvLR au moyen de la revue REM; NouvLR respecte les exigences contractuelles en vigueur (demande hors contrat);
À coordonner par NouvLR :	Le commentaire fourni concerne un élément de coordination directe entre le partenaire et NouvLR;
En suspens :	Détails à venir dans une version subséquente (conception 70% ou 100%). Ce commentaire devra être redéposé au moment opportun.
S.O. :	Selon le cas applicable, peut signifier: Le commentaire ne rencontre pas l'objet de la revue. Ce commentaire devra être redéposé à la revue appropriée; Le commentaire est en doublon; Le commentaire est sur la forme; Le commentaire tel que formulé n'est pas compris. Veuillez reformuler; NouvLR est responsable de sa conception; NouvLR est déjà conforme. Infrastructure REM. Responsabilité NouvLR et REM

COMMENTAIRES DU PARTENAIRE						RÉPONSES DE PROJET REM	
N°	N° Aconex du document	Titre du document	Rév.	N° page / feuillet	Commentaire	Statut	Réponse détaillée
001							
002							
003							
Totaux :	0						

Parent, France

De: Isabelle Leduc <Isabelle.Leduc@cima.ca>
Envoyé: 31 octobre 2018 09:02
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc: Yaman Alchirazi Alsabbagh; 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; charlotte.cyr
Objet: RE: Revue de conception - Rapport de conception du drainage linéaire - DM1.3 – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT
Pièces jointes: FICHE DES COMMENTAIRES - WF828.xlsx

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville de Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouverez sur le site de transfère ci-dessous le rapport fournis de NouvLR au sujet de la conception du drainage linéaire - DM1.3, rapport couvrant le segment 1.3 du REM passant sur le territoire de Deux-Montagnes.

Vous trouverez également en pièce-jointe une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2 et puisque le REM doit répondre à NouvLR dans un délai de 15 jours suite à la réception des documents, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires au REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 14 novembre 2018.

SVP veuillez **concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes et que sur le sujet technique du rapport**. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

[Accéder au site de transfert](#)

[Accéder au site de transfert en mode avancé*](#)

L'accès au site de transfert sera automatiquement désactivé après **60 jours** consécutifs d'inutilisation. Le site de transfert vous permet de recevoir, mais aussi d'envoyer des fichiers (le mode avancé est conseillé pour l'envoi de fichiers). Consultez l'[aide en ligne](#) pour plus d'informations. Propulsé par [SoleWeb](#).

Si le lien ne fonctionne pas, copier & coller le lien suivant dans votre navigateur :

<https://transfertlaval.cima.ca/ftphttp/asp/index.asp?ld=50711&k=6b758f2f304ad9aac1d23aafac59db09&courriel=isabelle.leduc@cima.ca&lang=fr&noOCX=0>

* Ce mode vous permet d'envoyer plusieurs fichiers ou répertoires simultanément grâce à l'utilisation d'un ActiveX.

Isabelle Leduc, ing.
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage

Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3155
C 514-886-0195
Isabelle.leduc@cima.ca



N. de suivi REM : WF-000828

De : Isabelle Leduc [<mailto:Isabelle.Leduc@cima.ca>]

Envoyé : 31 octobre 2018 09:02

À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca

Cc : Yaman Alchirazi Alsabbagh; 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; charlotte.cyr

Objet : RE: Revue de conception - Rapport de conception du drainage linéaire - DM1.3 – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville de Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouverez sur le site de transfère ci-dessous le rapport fournis de NouvLR au sujet de la conception du drainage linéaire - DM1.3, rapport couvrant le segment 1.3 du REM passant sur le territoire de Deux-Montagnes.

Vous trouverez également en pièce-jointe une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2 et puisque le REM doit répondre à NouvLR dans un délai de 15 jours suite à la réception des documents, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires au REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 14 novembre 2018.

SVP veuillez **concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes et que sur le sujet technique du rapport**. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Accéder au site de transfert

[Accéder au site de transfert en mode avancé*](#)

L'accès au site de transfert sera automatiquement désactivé après **60 jours** consécutifs d'inutilisation. Le site de transfert vous permet de recevoir, mais aussi d'envoyer des fichiers (le mode avancé est conseillé pour l'envoi de fichiers). Consultez l'[aide en ligne](#) pour plus d'informations. Propulsé par [SoleWeb](#).

Si le lien ne fonctionne pas, copier & coller le lien suivant dans votre navigateur :

<https://transfertlaval.cima.ca/ftphttp/asp/index.asp?ld=50711&k=6b758f2f304ad9aac1d23aafac59db09&courriel=isabelle.leduc@cima.ca&lang=fr&noOCX=0>

* Ce mode vous permet d'envoyer plusieurs fichiers ou répertoires simultanément grâce à l'utilisation d'un ActiveX.

Isabelle Leduc, ing.

Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3155
C 514-886-0195
Isabelle.leduc@cima.ca



N. de suivi REM : WF-000828

Parent, France

De: Gagnon, Frédérique Odile <fogagnon@cdpqinfra.com>
Envoyé: 4 décembre 2018 19:05
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; communications@ville.deux-montagnes.qc.ca; dmartin@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc: Cousineau, Virginie (PJREM); Paul, Marie-Michèle (PJREM); Lalonde, Marie-Christine
Objet: REM | Avis de travaux | Deux-Montagnes
Pièces jointes: REM_Deux-Montagnes_boulduLac_4dec.pdf; Zone de ditribution_2Montagnes_5 décembre 2018.png

Bonjour,

Comme mentionné dans le dernier document destiné aux élus en prévision des Conseils municipaux, des travaux de démolition débuteront la semaine prochaine dans le secteur du boulevard du Lac près de la gare Grand-Moulin.

La mobilisation des équipes dans le secteur est prévue le lundi 10 décembre.

Ci-joint l'info-travaux qui sera distribué porte-à-porte jeudi et vendredi dans le secteur, la zone de distribution est également jointe à ce courriel.

Voici le lien vers l'info-travaux disponible sur notre site web, la traduction sera également en ligne demain au courant de la journée : <https://rem.info/fr/info-travaux/travaux-de-demolition-dans-le-secteur-de-la-gare-grand-moulin>

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions ou si vous désirez des précisions.

Merci beaucoup,

Frédérique-Odile Gagnon

Conseillère, Relations avec la communauté

T : +1 514 847-5751

C : +1 438 830-6686

fogagnon@rem.info

rem.info



Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Travaux de démolition dans le secteur de la gare Grand-Moulin

Date : À partir du 10 décembre jusqu'à la fin février
De 7 h à 19 h, en semaine *

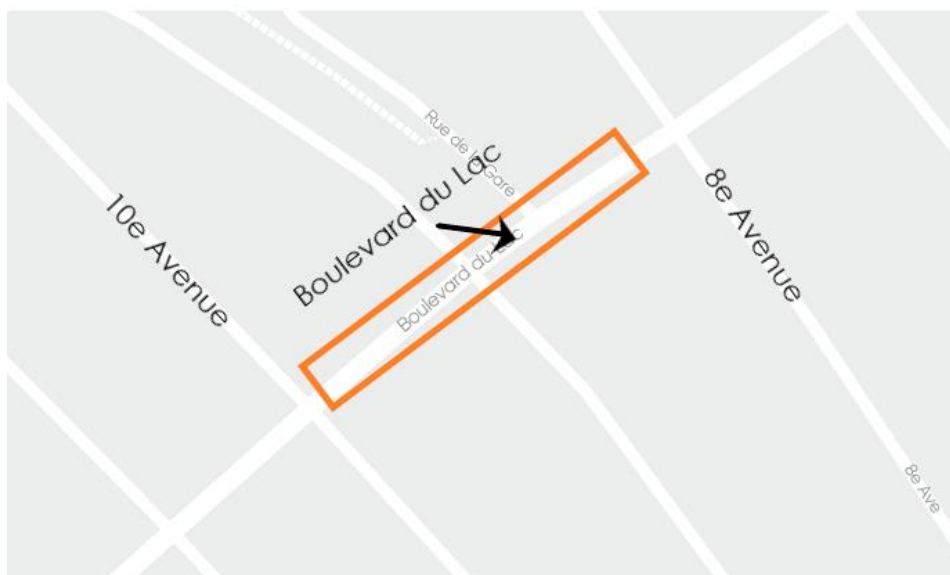
Où : Sur le boulevard du Lac, près de la gare Grand-Moulin

Nature des travaux :

Dans le cadre des travaux du Réseau express métropolitain, nous procéderons, au cours des prochaines semaines, à la démolition de 10 immeubles ou résidences situées sur le boulevard du Lac. Les immeubles touchés par ces travaux ont tous été acquis par CDPQ Infra dans le cadre du projet REM.

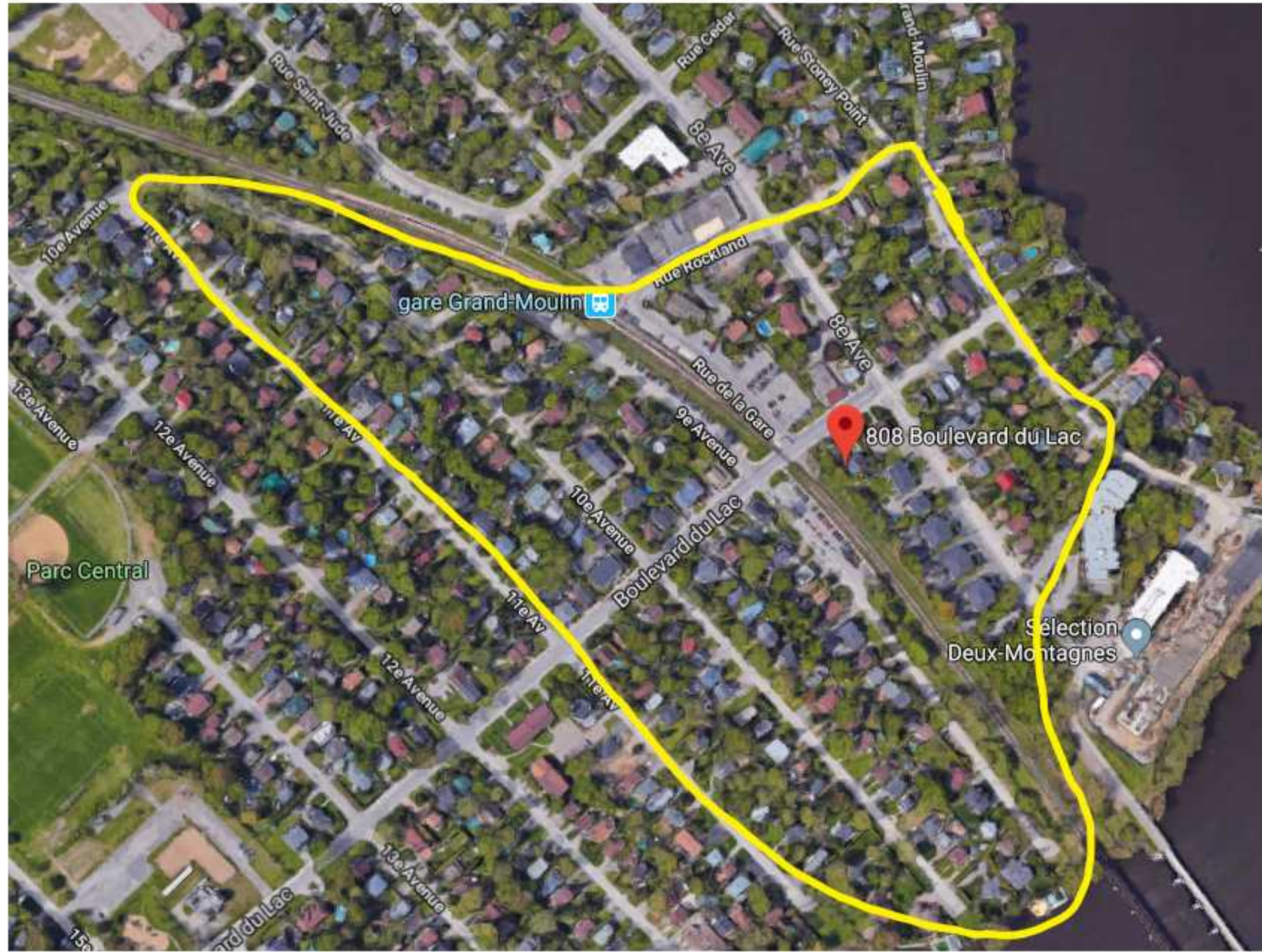
Impacts et mesures d'atténuation :

- Du bruit intermittent est à prévoir pendant ces travaux;
- Un faible volume de camionnage est à prévoir entre 9h 15h ;
- La zone de chantier sera sécurisée et délimitée par des clôtures;
- Une signalisation temporaire sera installée pour assurer le déplacement sécuritaire des véhicules et des piétons dans le secteur;
- Un programme de suivi et de surveillance sera mis sur pied tout au long des travaux pour gérer le bruit, la qualité de l'air et les vibrations.



**Des travaux préliminaires et subséquents à cette plage horaire pourraient être nécessaires afin de mobiliser l'ensemble des équipements requis pour l'exécution des travaux ainsi que pour le nettoyage du site.*

An english version of this works notification is available on our web site at rem.info/en/works-info.



Parent, France

De: Cousineau, Virginie <vcousineau@cdpqinfra.com>
Envoyé: 17 janvier 2019 10:22
À: Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca> (bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca)
Objet: Rencontres de coordination à planifier

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Monsieur Ferland,

Tel que discuté au téléphone, nous souhaiterions avoir l'opportunité de rencontrer les responsables de vos services techniques afin de leur présenter le mode de fonctionnement que nous avons établi dans le cadre de notre entente de collaboration pour bien planifier et coordonner la réalisation des travaux du REM sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes. Suite à cette rencontre d'introduction, nous pourrions planifier les autres rencontres techniques requises avec nos experts et le consortium NouvLR pour coordonner les travaux à venir sur votre territoire.

Je vous remercie d'avance de me laisser savoir quand ces rencontres pourraient démarrer.

Au plaisir,

Virginie Cousineau

“Veuillez noter qu'à compter du 13 août 2018, mon adresse courriel sera vcousineau@rem.info”

Virginie Cousineau
Directrice, Affaires publiques
T : +1 514 847-2129
C : +1 438 321-1281
vcousineau@rem.info
rem.info



Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have

received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com>
Envoyé: 23 juillet 2018 09:28
À: Benoit Ferland
Objet: Réponse automatique : Loyer Les délices de la maison (restaurant de la gare)

Bonjour, Je serai à l'extérieur jusqu'au 14 mai avec un accès incertain à mes courriers.
Pour toute urgence, faire suivre votre message à Valérie Carrière
vcarriere@cdpqinfra.com
Merci

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Trudel, Louis <ltrudel@cdpqinfra.com>
Envoyé: 27 avril 2018 09:54
À: Benoit Ferland
Objet: Réponse automatique : Suivis expropriation

Bonjour, Je serai à l'extérieur jusqu'au 14 mai avec un accès incertain à mes courriers.
Pour toute urgence, faire suivre votre message à Valérie Carrière
vcarriere@cdpqinfra.com
Merci

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

N° courrier Aconex :
 Commentaires émis par : **Ville Deux-Montagnes**
 Date des commentaires :

No WF interne REM : **WF002488**
Aménagement paysager - Station Deux-Montagnes
 Sujet : **Montagnes**
 Date des réponses : **2021-09-23**

LÉGENDE DES STATUTS DES RÉPONSES REM	
<i>Note générale:</i> Veuillez noter que l'ensemble des commentaires émis par le tiers et le statut apposé par REM sont transmis à NouvLR pour information.	
Retenu :	Ce commentaire porte sur la réalisation et n'est ainsi pas traité au moyen de la revue de conception;
Non-retenu :	Selon le cas applicable, peut signifier: Le commentaire fourni par le partenaire n'est pas transmis à NouvLR au moyen de la revue REM; NouvLR respecte les exigences contractuelles en vigueur (demande hors contrat);
À coordonner par NouvLR :	Le commentaire fourni concerne un élément de coordination directe entre le partenaire et NouvLR;
En suspens :	Détails à venir dans une version subséquente (conception 70% ou 100%). Ce commentaire devra être redéposé au moment opportun.
S.O. :	Selon le cas applicable, peut signifier: Le commentaire ne rencontre pas l'objet de la revue. Ce commentaire devra être redéposé à la revue appropriée; Le commentaire est en doublon; Le commentaire est sur la forme; Le commentaire tel que formulé n'est pas compris. Veuillez reformuler; NouvLR est responsable de sa conception; NouvLR est déjà conforme. Infrastructure REM. Responsabilité NouvLR et REM Ce commentaire porte sur la réalisation et n'est ainsi pas traité au moyen de la revue de conception; Les questions immobilières sont traitées distinctement de la revue.

COMMENTAIRES DU PARTENAIRE						RÉPONSES DE PROJET REM	
N°	N° Aconex du document	Titre du document	Rév.	N° page / feuillet	Commentaire	Statut	Réponse détaillée
001							
002							
003							
Totaux :	0						

1 2 4 5 6 7 8

Parent, France

De: Evelyne Caron <Evelyne.Caron@cima.ca>
Envoyé: 27 mars 2019 14:33
À: 'Jean Fayomi'
Cc: 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; Audrey Chan; bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; ggemus@ville.deux-montagnes.qc.ca; tp@ville.deux-montagnes.qc.ca; Yaman Alchirazi Alsabbagh
Objet: Revue de conception Aménagement Paysager Station REM Deux-Montagnes – Conception 70% - POUR CONSENTEMENT
Pièces jointes: FICHE DES COMMENTAIRES - Aménagement Paysager - Deux-Montagnes.xlsx; Aménagement paysager_ Station Deux-Montagnes.pdf

Indicateur de suivi: FollowUp
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint les plans d'aménagement paysager de la station de REM – Deux-Montagnes fournis par NouvLR.

Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 10 Avril 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

EVELYNE CARON

Professionnelle junior, Ingénierie / Relation des tiers
Bureau de projet | Réseau Express Métropolitain REM
5, Place Ville-Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2

T 514-337-2462, poste 3144



N. de suivi REM : WF-002488

Parent, France

De: Yaman Alchirazi Alsabbagh <Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>
Envoyé: 5 février 2019 17:00
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc: 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; Evelyne Caron; Audrey Chan
Objet: Revue de conception - Étagement routier inférieur rue Henri-Dunant - Fondation et structure – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville de Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint les plans fournis de NouvLR au sujet de l'étagement routier inférieur de la rue Henri-Dunant passant sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2 et puisque le REM doit répondre à NouvLR dans un délai de 15 jours suite à la réception des documents, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 19 février 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



N. de suivi REM : WF-001558)

Parent, France

De: Yaman Alchirazi Alsabbagh <Yaman.AlchiraziAlsabbagh@cima.ca>
Envoyé: 13 mars 2019 16:05
À: 'Jean Fayomi'
Cc: 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; Evelyne Caron; Audrey Chan; bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; ggemus@ville.deux-montagnes.qc.ca; tp@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: Revue de conception -Étude de circulation - Station REM Deux-Montagnes – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouvez ci-joint l'étude de circulation de la station de REM – Deux-Montagnes fournis de NouvLR. Vous trouvez également une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires à REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 28 mars 2019.

SVP veuillez concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Yaman Alchirazi Alsabbagh, ing. Jr.
Relations auprès des partenaires
Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
T 514-337-2462, poste 3025
yaman.alchirazi-alsabbagh@cima.ca



N. de suivi REM : WF-002229)

Parent, France

De: Langelier, Maurice <mlangelier@cdpqinfra.com>
Envoyé: 29 janvier 2019 09:05
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: Soumission.

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bon matin M. Ferland,

Pour les deux soumissions avons -nous des développements.

Merci et bonne journée à vous

Maurice.

Maurice Langelier
Gestionnaire de propriétés
Responsable Gare Centrale
CDPQ Infra inc.
C +1 514-865-3584
mlangelier@cdpqinfra.com



CDPQ Infra Inc.
Filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
cdpqinfra.com



La Caisse de dépôt et placement du Québec souscrit aux principes de développement durable.
Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Langelier, Maurice <mlangelier@cdpqinfra.com>
Envoyé: 29 janvier 2019 09:05
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: Soumission.

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bon matin M. Ferland,

Pour les deux soumissions avons -nous des développements.

Merci et bonne journée à vous

Maurice.

Maurice Langelier
Gestionnaire de propriétés
Responsable Gare Centrale
CDPQ Infra inc.
C +1 514-865-3584
mlangelier@cdpqinfra.com



CDPQ Infra Inc.
Filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
cdpqinfra.com



La Caisse de dépôt et placement du Québec souscrit aux principes de développement durable.
Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.



Par courriel seulement

Le 31 mai 2019

Monsieur Benoît Ferland
Directeur général
Ville de Deux-Montagnes
803, Chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca

Monsieur le Directeur général,

Le projet du Réseau express métropolitain (REM) est un nouveau réseau de métro léger automatisé de 67 km, comptant 26 stations réparties sur le territoire du Grand Montréal. Votre municipalité sera directement desservie par ce nouveau service de transport collectif à haute fréquence, et ce, 20 heures par jour, 7 jours sur 7, grâce à l'implantation d'une station sur votre territoire. Permettez-nous, par la présente, de soumettre à votre attention les considérations techniques qui nous ont menés à une proposition de toponymes des stations qui se trouvent sur votre territoire, pour votre considération.

Le REM est un vaste projet de transport collectif qui couvre 18 villes et arrondissements de la grande région métropolitaine. Il emprunte à 85% des emprises ferroviaires ou routières existantes et vise dans certains segments à convertir des services de transport collectif saturés en un mode de métro léger électrique et 100% automatisé.

Seize des 26 stations du REM seront localisées ou directement connectées sur des gares, stations ou terminus en service depuis des dizaines d'années, à savoir l'ensemble des gares de la ligne de trains d'exo de Deux-Montagnes, les terminus d'autobus de la Rive-Sud et de l'Ouest-de-l'Île de Montréal et les stations de métro des lignes orange, verte et bleue du métro de Montréal. Pour ces 16 stations, comme celles dans votre secteur, l'approche envisagée est de conserver les noms des dessertes actuelles pour les futures stations du REM, car il s'agit de référents déjà bien ancrés dans le quotidien des usagers.



Les noms proposés pour le toponyme des stations sur votre territoire sont :

- « **Deux-Montagnes** » : Pas de changement au nom de l'actuelle gare;
- « **Grand-Moulin** » : Pas de changement au nom de l'actuelle gare.

Nous vous saurions gré de nous confirmer que ces propositions de toponymes conviennent à votre communauté. Idéalement un retour de votre part serait souhaité avant le congé de la Saint-Jean-Baptiste, et ce, afin que nous puissions confirmer les noms des stations de l'ensemble du réseau. D'ici là, notre Directrice aux affaires publiques, madame Virginie Cousineau, restera disponible pour en discuter.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Dufour
Directeur général
Projet REM

Parent, France

De: Verhelst, Laure (PJREM) <lverhelst@rem.info> de la part de Dufour, André (PJREM) <adufour@rem.info>
Envoyé: 15 juillet 2019 15:22
À: bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca
Cc: Cousineau, Virginie (PJREM)
Objet: TR: Lettre-toponymie-ville-Deux-Montagnes
Pièces jointes: Lettre-toponymie-ville-Deux-Montagnes.pdf

Importance: Haute

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Monsieur,

Suite à notre message envoyé le 31 mai dernier et que vous trouverez plus bas, trouvez par ce message un suivi à notre demande citée dans la lettre ci-jointe.

Nous restons à votre disposition afin de répondre à toute questions que vous auriez à nous poser.

Dans l'attente de votre réponse,

Salutations,

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM
T : +1 514 673-6786
C : +1 514 835-2984
adufour@rem.info
rem.info



De : Verhelst, Laure (PJREM) **De la part de** Dufour, André (PJREM)
Envoyé : 31 mai 2019 16:41
À : 'bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca' <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca>
Cc : Virginie Cousineau (vcousineau@rem.info) <vcousineau@rem.info>; Chitilian, Harout <hchitilian@cdpqinfra.com>
Objet : Lettre-toponymie-ville-Deux-Montagnes
Importance : Haute

Monsieur Ferland,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la correspondance ci-jointe mentionnée en rubrique.

Vous en souhaitant bonne réception.

Salutations,

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM

T : +1 514 673-6786

C : +1 514 835-2984

adufour@rem.info

rem.info



Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Parent, France

De: Langelier, Maurice <mlangelier@cdpqinfra.com>
Envoyé: 25 janvier 2019 15:13
À: frederic.thivierge@transports.gouv.qc.ca; bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca
Objet: TR: Maurice Langelier-soumission pour la construction d'une plate-forme pour installer une locomotive.
Pièces jointes: Maurice Langelier soumission pour construction de plate-forme 25-01-2019.pdf
Indicateur de suivi: FollowUp
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour ,

Voici une autre soumission pour la préparation du site en vue de déposer la Locomotive.

Espérant le tout à votre entière satisfaction

Bonne de fin de journée.

Maurice.

Maurice Langelier
Gestionnaire de propriétés
Responsable Gare Centrale
CDPQ Infra inc.
C +1 514-865-3584
mlangelier@cdpqinfra.com



CDPQ Infra Inc.
Filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3
cdpqinfra.com



La Caisse de dépôt et placement du Québec souscrit aux principes de développement durable.
Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

De : Johnny Cassivi <jcassivi@rbcrail.com>
Envoyé : 25 janvier 2019 15:06
À : Langelier, Maurice <mlangelier@cdpqinfra.com>
Cc : ADM <adm@rbcrail.com>
Objet : Maurice Langelier-soumission pour la construction d'une plate-forme pour installer une locomotive.

Bonjour M.Langelier,

Il nous fait plaisir de vous acheminer la soumission suivante pour la construction d'une plateforme pour installer une locomotive.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions.

Johnny Cassivi

Directeur - Développement affaires



1830 Rue Le Ber, Montréal (Québec), H3K 2A4

Tel. (438) 333.5513 Cell. (438) 928-8808 Fax. (438) 333.1919

jcassivi@rbcrail.com

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

De : Cousineau, Virginie [mailto:vcousineau@cdpqinfra.com]

Envoyé : 17 janvier 2019 10:22

À : Benoit Ferland <bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca> (bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca)

Objet : Rencontres de coordination à planifier

Bonjour Monsieur Ferland,

Tel que discuté au téléphone, nous souhaiterions avoir l'opportunité de rencontrer les responsables de vos services techniques afin de leur présenter le mode de fonctionnement que nous avons établi dans le cadre de notre entente de collaboration pour bien planifier et coordonner la réalisation des travaux du REM sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes. Suite à cette rencontre d'introduction, nous pourrions planifier les autres rencontres techniques requises avec nos experts et le consortium NouvLR pour coordonner les travaux à venir sur votre territoire.

Je vous remercie d'avance de me laisser savoir quand ces rencontres pourraient démarrer.

Au plaisir,

Virginie Cousineau

“Veuillez noter qu'à compter du 13 août 2018, mon adresse courriel sera vcousineau@rem.info”

Virginie Cousineau

Directrice, Affaires publiques

T : +1 514 847-2129

C : +1 438 321-1281

vcousineau@rem.info

rem.info

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

De : Isabelle Leduc [mailto:Isabelle.Leduc@cima.ca]

Envoyé : 31 octobre 2018 09:02

À : bferland@ville.deux-montagnes.qc.ca; dberthelette@ville.deux-montagnes.qc.ca

Cc : Yaman Alchirazi Alsabbagh; 355608_controle_doc@hatch.com; Pelletier, Jean-Philippe (PJREM); André Thibeault; charlotte.cyr

Objet : RE: Revue de conception - Rapport de conception du drainage linéaire - DM1.3 – Conception 30% - POUR CONSENTEMENT

Bonjour,

Comme convenu dans l'entente entre CDPQ et la ville de Deux-Montagnes, vous faites partie de la procédure de revue de la conception générale des documents impactant la ville de Deux-Montagnes.

Vous trouverez sur le site de transfère ci-dessous le rapport fournis de NouvLR au sujet de la conception du drainage linéaire - DM1.3, rapport couvrant le segment 1.3 du REM passant sur le territoire de Deux-Montagnes.

Vous trouverez également en pièce-jointe une fiche de commentaires (Document Excel) dans laquelle vous devez fournir vos commentaires. Tel que décrit dans l'entente à l'article 8.2 et puisque le REM doit répondre à NouvLR dans un délai de 15 jours suite à la réception des documents, vous disposez de 10 jours pour fournir vos commentaires au REM. Ainsi un retour de votre part est attendu au plus tard le 14 novembre 2018.

SVP veuillez **concentrer votre revue sur les éléments sous la juridiction de la Ville de Deux-Montagnes et que sur le sujet technique du rapport**. De plus, veuillez détailler vos commentaires avec les références aux codes ou aux exigences applicables. Et enfin, consolider les commentaires avec vos experts afin d'éviter les commentaires en doublon.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Accéder au site de transfert

[Accéder au site de transfert en mode avancé*](#)

L'accès au site de transfert sera automatiquement désactivé après **60 jours** consécutifs d'inutilisation. Le site de transfert vous permet de recevoir, mais aussi d'envoyer des fichiers (le mode avancé est conseillé pour l'envoi de fichiers). Consultez l'[aide en ligne](#) pour plus d'informations. Propulsé par [SoleWeb](#).

Si le lien ne fonctionne pas, copier & coller le lien suivant dans votre navigateur :

<https://transfertlaval.cima.ca/ftphttp/asp/index.asp?id=50711&k=6b758f2f304ad9aac1d23aafac59db09&courriel=isabelle.leduc@cima.ca&lang=fr&noOCX=0>

* Ce mode vous permet d'envoyer plusieurs fichiers ou répertoires simultanément grâce à l'utilisation d'un ActiveX.

Isabelle Leduc, ing.

Projet REM - Réseau express métropolitain

5, Place Ville Marie, 10^e étage

Montréal (Québec) H3B 2G2

T 514-337-2462, poste 3155

C 514-886-0195

Isabelle.leduc@cima.ca



N. de suivi REM : WF-000828